

CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIALE ASBL

RAPPORT D'ACTIVITES 97 (JANVIER 97 – MARS 98)

1. Introduction : <i>le temps de la réflexion</i>	Page 1
2. La vie de l'asbl : <i>le temps de la concertation</i> le Comité de rédaction du “ ...BIS ” le Bureau Le Conseil d'administration L'Assemblée générale	Page 2 Page 2 Page 3 Page 4
3. Les activités du CBCS : <i>dessine-moi un ville !</i> Le “ Bruxelles Informations Sociales ” Les Conférences-débats Les lettres d'information Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé Participation au front commun pour la défense de la sécurité sociale	Page 5 Page 5 Page 6 Page 6 Page 6
4. Perspectives pour 1998	Page 7

Introduction : le temps de la réflexion

Le *Conseil bruxellois de coordination sociale* poursuit l'objectif d'être un outil efficace :

- d'information et de concertation permanente des associations membres sur une base pluraliste et intersectorielle ;
- d'interface entre les membres et les pouvoirs publics.

Le CBCS rassemble en une plate-forme de concertation 74 fédérations et associations de droit privé actives en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce processus de concertation et de passage d'informations sur une base pluraliste, au delà donc des clivages politique et philosophique traditionnels, est aussi important que difficilement quantifiable. Qu'il s'agisse d'une information formelle (un point "nouvelles des secteurs" est systématiquement à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration) ou d'un débat d'idées, les matières traitées permettent l'échange, et par là, oeuvrent à une meilleure coordination de l'action sociale à Bruxelles.

La vie du Conseil bruxellois de coordination sociale aura été marquée, en 1997, par un intense travail de renouvellement interne entériné par les assemblées générales de novembre et décembre 97 :

- réflexion sur son mode de fonctionnement ;
- modification des statuts ;
- élaboration d'un règlement d'ordre intérieur ;
- actualisation de la liste des membres et amélioration de la communication interne ;
- mise en place de la perception d'une cotisation annuelle ;
- réflexion sur une meilleure visibilité du CBCS et une meilleure lisibilité du Bruxelles Informations Sociales ;
- engagement d'un nouveau permanent.

Les activités visibles, quantifiables, du CBCS, celles tournées vers l'extérieur, essentiellement la publication du Bruxelles Informations Sociales et l'organisation de conférences, ont été ralenties. Seuls deux conférences ont été organisées et deux numéros du Bruxelles Informations Sociales sont parus. Trois raisons à cela :

- la réflexion interne menée par les administrateurs (statuts, règlement d'ordre intérieur, ...) a accaparé la quasi totalité du temps de réunion ;
- la perception fort tardive (quatrième trimestre de l'année) de la première tranche des subsides a causé un important problème de trésorerie ;
- la vacance du poste de permanent entre mai et octobre 97 a privé le CBCS de secrétariat.

La perception tardive de la première tranche des subsides a, en outre, forcé le Conseil d'administration du CBCS a demandé de pouvoir justifier de leur bonne utilisation jusqu'au 31 mars 98, ce qui a été accepté. Ceci explique la période de 15 mois que couvre le présent rapport.

Aujourd'hui, tout est en place pour un redéploiement des activités extérieures du CBCS et une meilleure visibilité de l'association sur le terrain.

La vie de l'asbl : le temps de la concertation

Le Comité de rédaction du " ...BIS "

Le Comité s'est réuni à 9 reprises : les 12 février 97, 11 mars 97, 8 avril 97, 20 mai 97, 17 octobre 97, 7 novembre 97, 12 décembre 97, 16 janvier 98 et 13 février 98.

Le Comité de rédaction est composé d'administrateurs du CBCS, de travailleurs sociaux de terrain et de journalistes professionnels free lance. Il est utile de rappeler qu'à l'inverse de l'ensemble des revues périodiques, il n'y a personne qui travaille à temps plein pour le Bruxelles Informations Sociales. Les tâches de la rédactrice en chef

(assurées par la directrice du CDCS, association avec laquelle le CBCS a passé, en 1991, une convention d'utilisation de services pour la publication de la revue) et du secrétaire de rédaction (assurées par le permanent du CBCS) s'en trouvent complexifiées.

Le Comité de rédaction est chargé de l'élaboration du sommaire, du choix des contacts et de l'attribution des rédactions d'article.

Depuis octobre 97, il est aussi le lieu de la préparation concrète des conférences.

Le contenu des réunions du Comité de rédaction est rapporté en Conseil d'administration, à qui il revient de donner les impulsions générales.

Outre la préparation des Bruxelles Informations Sociales n°140 (août 97) et 141 (mars 98) et de la conférence du 18 février 98, le Comité de rédaction s'est penché sur le nouveau logo du CBCS (en cours de réalisation) et sur une nouvelle mise en page de la revue (à partir du n°142, prévu pour septembre 98).

Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 9 reprises : les 12 février 97, 12 mars 97, 17 avril 97, 8 octobre 97, 5 novembre 97, 3 décembre 97, 14 janvier 98, 4 février 98 et 4 mars 98.

Composé d'administrateurs du CBCS, il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci. Il s'est, en outre, occupé de l'engagement du nouveau permanent.

Membre du Comité de rédaction du Bruxelles Informations Sociales depuis 1993, Alain Willaert a repris au 01 octobre 97 la place vacante de coordinateur des activités du Conseil, sous statut ACS.

Le Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS) héberge le nouveau permanent et assure son encadrement hiérarchique et la supervision de son travail. Cette collaboration est coulée sous la forme d'une convention annuelle.

Cette décision a été prise suite aux difficultés rencontrées avec les deux personnes ayant précédemment occupé le poste. Difficultés dont les causes essentielles étaient leur isolement professionnel et l'absence de cadre hiérarchique clair.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 13 reprises : les 5 février 97, 20 février 97, 19 mars 97, 16 avril 97, 21 mai 97, 18 juin 97, 17 septembre 97, 15 octobre 97, 19 novembre 97, 17 décembre 97, 21 janvier 98, 18 février 98 et 18 mars 98.

Outre les impulsions générales données au Comité de rédaction, le travail "législatif" du C.A. aura été en 97 de doter le CBCS de nouveaux statuts, d'un règlement d'ordre intérieur et de la mise en place de la cotisation annuelle.

Cette dernière, fixée à 1500 FEB, donne droit à la gratuité du Bruxelles Informations Sociales et aux lettres d'information. Elle servira de financement complémentaire à la réalisation des objectifs du CBCS.

Les motivations qui ont mené le Conseil d'administration à réviser les statuts et édicter un règlement d'ordre intérieur les précisant sont de plusieurs ordres :

- mettre en exergue les valeurs démocratiques afin de pouvoir s'opposer à l'adhésion d'une association ne respectant pas lesdites valeurs ;
- assurer une plus grande représentativité du CA par rapport à la pluralité de l'AG ;
- responsabiliser les mandats d'administrateur ;
- permettre la suppléance pour les mandats d'administrateur ;
- actualiser les relations entre le CBCS et le CDCS, partenaire privilégié.

Depuis le début d'année 97, le Groupe troisième âge, initié au départ du C.A. du CBCS, fonctionne de manière totalement autonome sous le nom de Coord'Agés. En octobre 97, le Comité de rédaction a pris en charge l'organisation des conférences. Quelques administrateurs qui participaient aux réunions de la commission d'organisation des conférences, aujourd'hui dissoute, ont de ce fait rejoint le Comité de rédaction.

Le C.A. est, par ailleurs, le lieu privilégié de la concertation intersectorielle et pluraliste.

Parmi les nombreux sujets abordés (liste non exhaustive) :

- décret "éducation et promotion de la santé" (Communauté française) ;
- décret sur la maltraitance (Communauté française) ;
- carence de travailleurs sociaux et de personnel infirmier et para infirmier dans les maisons de repos ;
- l'étude "optimalisation des services et équipements sociaux bruxellois relevant de la compétence de la CoCoF" ;
- le PRD "social" et la volonté de faire du CPAS le coordinateur de l'action sociale locale ;
- les conséquences pour les Bruxellois d'une possible scission de la sécurité sociale en 1999 ou 2002 ;
- les liens entre le secteur associatif et les syndicats ;
- le projet de loi modifiant la loi de 1921 sur les asbl ;
- le projet de loi concernant la lutte contre les organisations criminelles ;
- l'organisation d'études supérieures en économie sociale : mises en place par les écoles sociales ou les écoles d'économie ? ;
- les grèves du secteur non-marchand et les revendications de ce secteur.

Pour tenir de tels débats, le Conseil bruxellois de coordination sociale est un lieu extrêmement privilégié, puisqu'il réunit autour d'objectifs communs, des représentants d'organismes pouvant être en concurrence par ailleurs.

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale a tenu 2 réunions extraordinaires : les 19 novembre et 10 décembre 97.

L'Assemblée générale est composée d'un représentant par association membre, et de deux membres fondateurs, soit 76 personnes.

Les 2 réunions ont servi à amender, puis approuver les nouveaux statuts et le règlement d'ordre intérieur. Ceux-ci paraîtront au Moniteur Belge lors du renouvellement du Conseil d'administration en mai prochain.

Les activités du CBCS : dessine-moi une ville !

A Bruxelles, les politiques d'action sociale évoluent.

- véritable projet global de ville, le Plan Régional de Développement s'est enrichi d'une nouvelle annexe sociale qui prévoit une meilleure adéquation entre l'offre et la demande par le renforcement de l'accueil de première ligne assurée par les organismes sociaux privés et publics, ainsi qu'une meilleure coordination de leurs actions ;
- en matière de logement social, la Région s'est dotée d'un nouvel arrêté locatif ;
- ...

Pour mieux cerner la problématique de la ville, et des politiques d'actions sociales à y mener, le Conseil bruxellois de coordination sociale a :

- Organisé, le 18 mars 1997, une conférence-débat réunissant - sous le thème du logement à Bruxelles : urbanisme sauvage ou urbanisme social ? - MM. Frédéric De Gives (conseiller au Cabinet du Secrétaire d'Etat Eric Tomas), José Garcia (Secrétaire Général du Syndicat des Locataires), Christian Lassere (Directeur Général des Investissements et Gestion Immobiliers et professeur d'économie urbaine à la Cambre) et Jean-Pierre Scoriels (Vice-Président du Conseil d'administration du Fonds du logement). Le rôle de modérateur était tenu par M. Michel Pettiaux, Directeur-Gestionnaire de la FARES.
- Publié un dossier complet sur la problématique du logement à Bruxelles "Accès au logement" dans le Bruxelles Informations Sociales n°140 (août 97).
- Organisé, le 17 février 1998, une conférence-débat réunissant - sous le thème générique de Bruxelles, ville " sociale " ? – Mme Micheline Roelant (psychiatre, Présidente de l'Autre Lieu), MM. Eric Buysens (Délégué régional aux solidarités urbaines) et Bernard Antoine (Secrétaire -Général de la Fédération des centres de services social). Un représentant du CPAS de Bruxelles-Ville avait également été convié, mais ce dernier a décliné l'offre au dernier moment. Le rôle de modérateur était tenu par M. Thierry Demeulenaer, journaliste de la rédaction bruxelloise de la RTBF.
- Publié un dossier complet sur ce thème dans le *Bruxelles Informations Sociales*, n° 141 (mars 1998).

Le " Bruxelles Informations Sociales "

Parution des n°140 et 141 (voir supra).

Les Conférences-débats

Organisation de deux conférences-débats (voir supra).

Les lettres d'information

Initiées depuis octobre 97, les lettres d'information sont envoyées à l'ensemble des membres lorsqu'un sujet particulièrement important est débattu en Conseil d'administration. Elles prennent la forme d'un article qui aurait pu trouver place dans un N° du Bruxelles Informations Sociales, si la périodicité de la revue le permettait. Egalement, elles oeuvrent à améliorer la communication entre les membres de l'assemblée générale.

L'initiative est récente. Une seule lettre d'information a été adressée sur la période : le 10 octobre 97. Elle exposait les dangers pour la liberté d'association du projet de loi concernant la lutte contre les organisations criminelles.

Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil bruxellois de coordination sociale est représenté dans chacune des quatre sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, soit avec un mandat effectif, soit en suppléance.

Cette présence au sein des quatre sections est importante. Si le CBCS n'a aucune fonction spécifique dans un secteur particulier, il est un lieu de la concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections, et par delà de la Commission communautaire française en général, notamment au travers du Bruxelles Informations Sociales.

Le Conseil, en outre, réussit à être un catalyseur unificateur lorsque des problèmes se posent au niveau du secteur social en général. Il ne se positionne pas lorsqu'il s'agit de problèmes spécifiques à un secteur donné. A ce niveau, les différentes fédérations sont mieux outillées.

Il est demandé aux représentants d'être présents à un maximum de réunions, dans la mesure du possible.

Participation au front commun pour la défense de la sécurité sociale

Le Conseil bruxellois de coordination sociale participe aux travaux du Front de défense de la sécurité sociale, initiée par la Ligue des Familles. Ces travaux devraient déboucher sur un document écrit courant de l'année 98.

Perspectives pour 1998

Une assemblée générale statutaire renouvellera, le 27 mai 1998, le Conseil d'administration. Ce dernier élira un nouveau Bureau lors de sa première réunion.

La participation du CBCS au Conseil consultatif de la CoCoF se poursuivra. Il en sera de même avec le Front commun pour la défense de la sécurité sociale.

Le Bruxelles Informations Sociales n° 142 sortira en septembre 98 et est consacré à la sécurité sociale, son passé, son avenir et la spécificité bruxelloise. Deux conférences-débats compléteront ce dossier : la première en juin, la seconde en novembre.

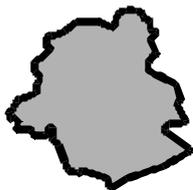
Le n° 143 paraîtra en janvier 99 et devrait être consacré aux relations entre le secteur associatif et le monde syndical. Le dossier sera poursuivi par une conférence-débat en février ou mars 99.

Le graphisme du Bruxelles Informations Sociales sera rajeuni. L'objectif est d'en améliorer la lisibilité. Le Comité de rédaction planchera également sur les moyens d'assurer une meilleure diffusion.

Les deux prochaines "lettres d'information" sont déjà programmées : la première concerne le volet social des annexes du Plan Régional de Développement et la seconde le projet de modification de la loi de 1921 sur les asbl.

Le CBCS, en outre, restera attentif à toute proposition de collaboration visant la promotion, la concertation et la coordination de l'action sociale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

CBCS



CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIALE



200 201 FOUR-QUE VIVE BRUXELLES

RAPPORT D'ACTIVITES 98 (AVRIL 98 - DECEMBRE 98)

SOMMAIRE

1. Introduction : le (re)déploiement des activités	p.2
2. La vie de l'asbl : le temps de la visibilité	
21. Le Comité de rédaction du ...bis	p.3
22. Le Bureau	p.3
23. Le Conseil d'administration	p.3
24. L'Assemblée générale	p.4
3. Les activités du CBCS : quelle politique sociale à Bruxelles ?	
31. Le Bruxelles Informations Sociales	p.5
32. Les Conférences-débats	p.5
33. Les lettres d'information	p.6
34. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé	p.6
35. Participation au Front commun pour la défense de la Sécurité sociale	p.6
36. Participation à la campagne "extrême-droite, non merci !"	p.7
37. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	p.7
4. Perspectives pour 1999	p.8

1. Introduction : le (re)déploiement des activités

Après l'engagement, en octobre 97, d'un nouveau collaborateur permanent ; après le vote, en décembre 97, de nouveaux statuts et d'un règlement d'ordre intérieur qui, d'une part, renforcent la représentation, au sein du Conseil d'administration, des membres du CBCS dans toute leur pluralité et, d'autre part, prohibent l'adhésion d'associations non démocratiques ; le CBCS s'est doté, en juin dernier, d'un nouveau Conseil d'administration ainsi que d'un nouveau Bureau exécutif.

Le *Conseil bruxellois de coordination sociale* poursuit l'objectif d'être un outil efficace :

- d'information et de concertation permanente des associations membres sur une base pluraliste et intersectorielle ;
- d'information et de promotion des initiatives sociales à destination d'un large public via l'organisation de conférences-débats, rencontres et colloques et l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales* ;
- d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics.

Le CBCS rassemble en une plate-forme de concertation 70 fédérations et associations de droit privé actives en Région de Bruxelles-Capitale.

Ce processus de concertation et de passage d'informations sur une base pluraliste, au delà donc des clivages politiques et philosophiques traditionnels, est aussi important que difficilement quantifiable. Qu'il s'agisse d'une information formelle ou d'un débat d'idées, les matières traitées permettent l'échange, et par là, oeuvrent à une meilleure coordination de l'action sociale à Bruxelles.

Outre cette concertation interne, la réflexion a porté sur le positionnement institutionnel du CBCS comme interface indépendante, pluraliste et intersectorielle entre le secteur associatif et les pouvoirs publics. C'est le sens qu'il faut donner à la collaboration actuelle avec la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines (DRISU) dans le cadre de la "*mise en oeuvre de la mission impartie à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale dans le chapitre 7 des lignes de force du Plan régional de développement*".

Cette collaboration a mobilisé toutes les forces vives du CBCS de septembre à décembre 98, par l'organisation de 3 importants séminaires de consultation du secteur associatif (plus de 80 associations présentes) en vue de l'élaboration d'un numéro spécial du *Bruxelles Informations Sociales*, dont la sortie est prévue en mars 99, et qui servira de document de travail pour l'organisation par la DRISU d'un colloque consacré au *renforcement de la coordination des approches des acteurs* de terrain.

Par ailleurs, paraît en octobre le *Bruxelles Informations Sociales* n°142 dont le dossier est consacré à la Sécurité sociale ; la participation au Conseil consultatif CoCoF et au Front commun pour la défense de la Sécurité sociale se poursuit ; et, enfin, le CBCS adhère à la campagne "extrême-droite, non merci !" et au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.

Afin que l'année budgétaire du CBCS corresponde à nouveau à l'année civile, dès 1999, le présent rapport porte sur les mois d'avril à décembre 1998.

2. La vie de l'asbl : le temps de la visibilité

21. Le Comité de rédaction du "...bis"

Le Comité s'est réuni à 6 reprises : les 10 avril, 8 mai, 12 juin, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 1998.

Le Comité de rédaction est composé d'administrateurs du CBCS, de travailleurs sociaux de terrain et de journalistes professionnels free lance. Il est utile de rappeler qu'à l'inverse de l'ensemble des revues périodiques, il n'y a personne qui travaille à temps plein pour le Bruxelles Informations Sociales. Les tâches de la rédactrice en chef (assurées par la directrice du CDCS, association avec laquelle le CBCS a passé, en 1991, une convention d'utilisation de services pour la publication de la revue) et du secrétaire de rédaction (assurées par le permanent du CBCS) s'en trouvent complexifiées.

Le Comité de rédaction est chargé de l'élaboration du sommaire, du choix des contacts et de l'attribution des rédactions d'article.

En mai 98, il s'est déchargé de la préparation concrète des conférences. En octobre 97, il avait en effet été décidé de confier au Comité de rédaction l'organisation des conférences, dans la mesure où ces dernières sont liées aux dossiers de ...bis. Néanmoins, il est rapidement apparu que cette nouvelle charge était difficile à supporter pour la petite équipe.

Le contenu des réunions du Comité de rédaction est rapporté en Conseil d'administration, à qui il revient de donner les impulsions générales.

Le Comité a élaboré le ...bis 142 (octobre 98) et travaille le ...bis 144 (sortie prévue en mars 99). Le ...bis 143 est un n°spécial élaboré en collaboration avec la DRISU (ce numéro est donc conçu en dehors du Comité de rédaction.).

22. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 7 reprises : les 6 mai, 3 juin, 1 juillet, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 9 décembre.

Composé d'administrateurs du CBCS, il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

Avant le renouvellement de ses membres, le Bureau s'est essentiellement chargé de la préparation de l'Assemblée générale statutaire. Le nouveau Bureau, en place depuis juin 98, s'est chargé de définir et proposer au Conseil d'administration les modalités de la collaboration avec la DRISU dans le cadre de la *"mise en oeuvre de la mission impartie à la Commission communautaire française*

de la Région de Bruxelles-Capitale dans le chapitre 7 des lignes de force du Plan régional de développement", dont l'organisation pratique a été confiée au permanent.

23. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises : les 15 avril, 27 mai, 17 juin, 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre.

Organe législatif du CBCS, le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative. Il en a été ainsi pour :

- Renouvellement des membres du Bureau, suite à l'Assemblée générale statutaire ;
- Choix du nouveau logo du CBCS et du style de papier à lettres ;
- Thèmes des dossiers des ...bis 142 (sécurité sociale) et du suivant (écoles sociales) ;
- Thèmes des conférences-débats du CBCS : Cellule Pauvreté du CECLR (mai 98), sécurité sociale (février 99) et rapports pouvoirs publics/secteur associatif (mai 99) ;
- Modalités de collaboration avec la DRISU;
- Achat d'un nouvel ordinateur courant du premier trimestre 99 ;
- Introduction début 99 d'une demande de second poste ACS pour faire face à l'accroissement du travail dû au redéploiement des activités ;
- Adhésion au texte-mémorandum du Front commun pour la défense de la sécurité sociale ;
- Affiliation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté ;
- Participation à la campagne "extrême-droite, non merci !"
- Reprise en 99 de la parution des ...bis+.

En outre, le Conseil d'administration est le lieu privilégié du débat et de l'échange d'informations. Il en a été ainsi pour, entre autres :

- Problèmes administratifs engendrés par la transformation des TCT en ACS ;
- Projet de décret-cadre concernant l'ensemble des services ambulatoires dans le secteur santé ;
- Risque d'amalgame entre le feuillet d'extrême-droite du Bruxelles Identité Sécurité (BIS) et le Bruxelles Informations Sociales (...bis) ;
- Le S.A.M.U. Social ;
- Activités du Conseil consultatif de la CoCoF ;
-

Pour tenir de tels débats, le Conseil bruxellois de coordination sociale est un lieu extrêmement privilégié, puisqu'il réunit autour d'objectifs communs, des représentants d'organismes pouvant être en concurrence par ailleurs.

24. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie le 27 mai afin de renouveler le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale est composée d'un représentant par association membre, et de deux membres fondateurs, soit 72 personnes.

3. Les activités du CBCS : quelle politique sociale à Bruxelles ?

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution du ...bis 142 (octobre 98), l'organisation de quatre conférences-débats (une à propos de la Cellule Pauvreté du CECLR et trois en collaboration avec la DRISU dans le cadre de la "*mise en oeuvre de la mission impartie à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale dans le chapitre 7 des lignes de force du Plan régional de développement*"), ainsi que la participation au Front commun pour la défense de la Sécurité sociale, à la campagne "extrême-droite, non merci !", au Forum de lutte contre la pauvreté et au Conseil consultatif de la CoCoF.

31. Le Bruxelles Informations Sociales

Parution du ...bis 142 (octobre 98) dont le dossier est consacré à la sécurité sociale.

32. Conférences-débats

321. La Conférence-débat "la cellule Pauvreté du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme"

Organisée le 27 mai à l'"Espace du Marais", conférence-débat avec comme orateur, M. Yvan Dechamps, à propos de la cellule Pauvreté du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

Réservée aux membres de l'Assemblée générale, la conférence-débat a fait l'objet d'un article dans le ...bis 142.

322. Les 3 séminaires en collaboration avec la Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines

En juin 98, la Délégation Régionale Interministérielle aux Solidarités Urbaines (Drisu), pararégional chargé d'appréhender les politiques de la ville dans leur dimension intersectorielle et d'adresser aux décideurs politiques des propositions destinées à en améliorer l'efficacité, a publié son premier Cahier, contenant une série de pistes en vue de renforcer la fonction d'accueil de première ligne, la coordination des acteurs de terrain et les relations entre ces derniers et les pouvoirs subsidiaires.

La Drisu met l'ensemble de ses propositions à l'épreuve du terrain. Les acteurs sont invités à se les approprier, les retourner en tous sens avec l'ambition d'en retirer des objectifs opérationnels.

Le *Conseil bruxellois de coordination sociale* a organisé cette consultation par le biais de 3 séminaires d'une demi journée :

1. Le premier, le jeudi 19 novembre 1998 de 13:30 à 16:30 h., a porté sur le renforcement de la fonction d'accueil de première ligne.
2. Le second, le lundi 30 novembre 1998 de 13:30 à 16:30 h., a porté sur l'action communautaire.
3. Le troisième, enfin, le lundi 14 décembre 1998 de 13:30 à 16:30 h., a porté sur l'évaluation négociée et les rapports entre le secteur social associatif et les pouvoirs publics.

Les séminaires se sont tenus à la rue du Champ de Mars, 25 à 1050 Bruxelles.

Chaque rencontre s'est déroulée en 3 temps :

1. Exposé du thème et partage des expériences ;
2. Réactions, réflexions et mobilisation des savoirs cachés ;
3. Synthèse.

Ces différentes synthèses seront éditées en mars 1999 sous la forme d'un numéro spécial du ...bis et largement diffusées. Elles constitueront une étape dans la réflexion sur le développement des politiques sociales à Bruxelles.

33. Les lettres d'information

Initiées depuis octobre 97, les lettres d'information sont envoyées à l'ensemble des membres lorsqu'un sujet particulièrement important est débattu en Conseil d'administration. Elles prennent la forme d'un article qui aurait pu trouver place dans un n° du Bruxelles Informations Sociales, si la périodicité de la revue le permettait. Egalement, elles oeuvrent à améliorer la communication entre les membres de l'assemblée générale.

6 lettres d'information ont ainsi été envoyées aux membres de l'Assemblée générale :

- le 6 avril : "Bruxelles, ville sociale ?" ;
- le 11 mai : projet de modification de la loi de 1921 sur les asbl ;
- le 14 septembre : Front de défense de la sécurité sociale ;
- le 14 septembre : campagne "extrême-droite, non merci !" ;
- le 17 septembre : collaboration CBCS-DRISU ;
- le 30 octobre : colloque du VB à Bruxelles - contre-manifestation pacifique.

34. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil bruxellois de coordination sociale est représenté dans chacune des quatre sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, soit avec un mandat effectif, soit en suppléance.

Cette présence au sein des quatre sections est importante. Si le CBCS n'a aucune fonction spécifique dans un secteur particulier, il est un lieu de la concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections, et par delà de la Commission communautaire française en général, notamment au travers du Bruxelles Informations Sociales.

35. Participation au Front commun pour la défense de la Sécurité sociale

Le Conseil bruxellois de coordination sociale participe aux travaux du Front de défense de la sécurité sociale, initiée par la Ligue des Familles. Ces travaux ont débouché sur un document écrit auquel il adhère.

36. Participation à la campagne "extrême-droite, non merci !"

Le CBCS participe à cette action. Ainsi :

- il utilise le matériel de visibilité lors de l'envoi de courrier et lors des événements qu'il organise ;
- le logo de la campagne apparaît dans le ...bis 142 ; il apparaîtra dans le ...bis 144 et un ...bis+ diffusera "l'engagement" fin janvier 99 ;
- en tant que journaliste membre de l'AJPP, le permanent participera au groupe de travail "média" mis en place par la campagne ;
- par l'entremise de son Secrétaire-Général, le CBCS interviendra auprès de la CoCoF afin que la campagne puisse obtenir un petit subside de soutien.

37. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Le CBCS est depuis cette année membre du Forum et participe à ses travaux.

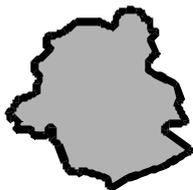
4. Perspectives pour 1999

- ⇒ Fin janvier : sortie du premier ...bis+, qui remplace les lettres d'information, consacré à la campagne "extrême-droite, non merci !" ;
- ⇒ 9 février : conférence-débat sur le thème "quel(s) scénario(s) pour Bruxelles dans l'hypothèse d'une scission totale ou partielle de la sécurité sociale ?" ;
- ⇒ Mi-mars : parution du ...bis 143 "spécial" en collaboration avec la DRISU regroupant les synthèses des séminaires de novembre et décembre 98.
- ⇒ Fin mars : participation au colloque sur "la coordination des approches des acteurs" organisé par la DRISU ;
- ⇒ Fin mars/Début avril : parution du ...bis 144 consacré aux écoles sociales ;
- ⇒ 19 mai : conférence-débat sur le thème "quels rapports entre le secteur social associatif et les pouvoirs publics ?" ;
- ⇒ Début juin : sortie du ...bis+ n°2 contenant une synthèse de la conférence-débat du 19 mai ;
- ⇒ novembre : parution du ...bis 145.

L'accroissement des activités du CBCS a pour conséquences la mise sous pression de l'unique travailleur permanent et la nécessité de faire appel à la sous-traitance pour un certain nombre de tâches, ce qui s'avère budgétairement difficile. Ainsi, il a été décidé de :

- consentir l'investissement dans du matériel informatique performant afin de pouvoir profiter pleinement de toute les possibilités de la bureautique dans les tâches administratives ;
 - introduire une demande de second poste ACS.
-

CBCS



CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIALE



200 201 FOUR QUE VIVE BRUXELLES

Ixelles, le samedi 17 novembre 2001

COMPTE D'EXPLOITATION 98 (1/4/98 au 31/12/98)

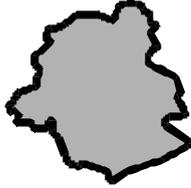
<u>RECETTES</u>		<u>CHARGES</u>	
Intérêts créditeurs	1 064	Intérêts débiteurs/gestion	520
Subside CoCoF	825 000	Frais exc.de graphisme	217 216
ORBEm (Primes ACS)	949 095	Salaires & ass. ACS	905 310
cotisations membres	77 600	Conférences & sém. (org.)	121 544
...bis (abonnements/vente)	22 500	...bis (publication)	193 869
Divers	15 000	Divers	6 877
		Téléphone	14 530
		Moniteur Belge	4 641
		Conventions CDCS	560 000
		Fonctionnement	60 846
TOTAL	1 890 259	TOTAL	2 085 353
Résultat de la période	(195 094)		

Le déficit plus important que prévu est dû au fait que l'intervention financière de la DRISU dans l'organisation des séminaires du 4^{ième} trimestre 98 aboutissant à l'édition d'un ...bis hors série n'interviendra qu'en 99, alors que des frais ont déjà été consentis.

BILAN au 31/12/98

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
EXIGIBLES		Dettes fournisseurs	231 966
Subsides à recevoir	165 000	Bénéfice reporté : 380721	
DISPONIBLES		Perte période : 195094	
001-2241709-18	249 794	Bénéfice cumulé	185 627
046-0127409-52	0		
Caisse	2 799		
<u>TOTAL</u>	417 593	<u>TOTAL</u>	417 593

CBCS



**CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIALE**



action POUR QUE VIVE BRUXELLES

RAPPORT D'ACTIVITES 1999 (01/01/99 – 31/12/99)

Le Conseil bruxellois de coordination sociale poursuit l'objectif d'être un outil

- d'information et de concertation permanente des associations membres sur une base pluraliste et intersectorielle ;
- d'information et de promotion des initiatives sociales à destination d'un large public via l'organisation de conférences-débats, rencontres et l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales* ;
- d'interface entre le secteur associatif et les pouvoirs publics.

RAPPORT D'ACTIVITES 1999

(01/01/99 – 31/12/99)

SOMMAIRE

1. Introduction : le positionnement institutionnel	p.3
2. L'organisation de l'asbl	
21. Le Bureau	p.4
22. Le Conseil d'administration	p.5
23. L'Assemblée générale	p.5
3. Les activités du CBCS	p. 6
31. Le Bruxelles Informations Sociales	p.7
32. Les Conférences-débats	p.8
33. Collaboration avec la DRISU	p..9
34. Les participations actives	
341. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales	p.12
342. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé	p.12
343. Participation au Front commun pour la défense de la Sécurité sociale	p.13
344. Participation à la campagne "extrême-droite, non merci !"	p.13
345. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	p.13
346. Participation au groupe de travail sur la reconversion de l'asbl CIRAT	p.14
4. Perspectives pour 2000	p.15
Liste des annexes	p.16

1. Introduction : le positionnement institutionnel

Depuis 1978, le Conseil bruxellois de coordination sociale (CBCS), qui regroupe aujourd'hui une septantaine de fédérations et associations de droit privé actives dans les secteurs de la santé et de l'aide aux personnes, est *un lieu privilégié de concertation permanente sur une base pluraliste et intersectorielle*.

Le CBCS ne se substitue pas aux fédérations sectorielles, mais permet à ces dernières de se rencontrer et d'unir leurs efforts pour la défense d'objectifs communs.

Le CBCS poursuit également l'objectif d'être *un outil efficace d'information et de promotion des initiatives sociales en général, et de celles subventionnées par la Commission communautaire française en particulier*, à destination d'un large public via **l'édition de la revue trimestrielle *Bruxelles Informations Sociales* et l'organisation de conférences-débats, rencontres et colloques**.

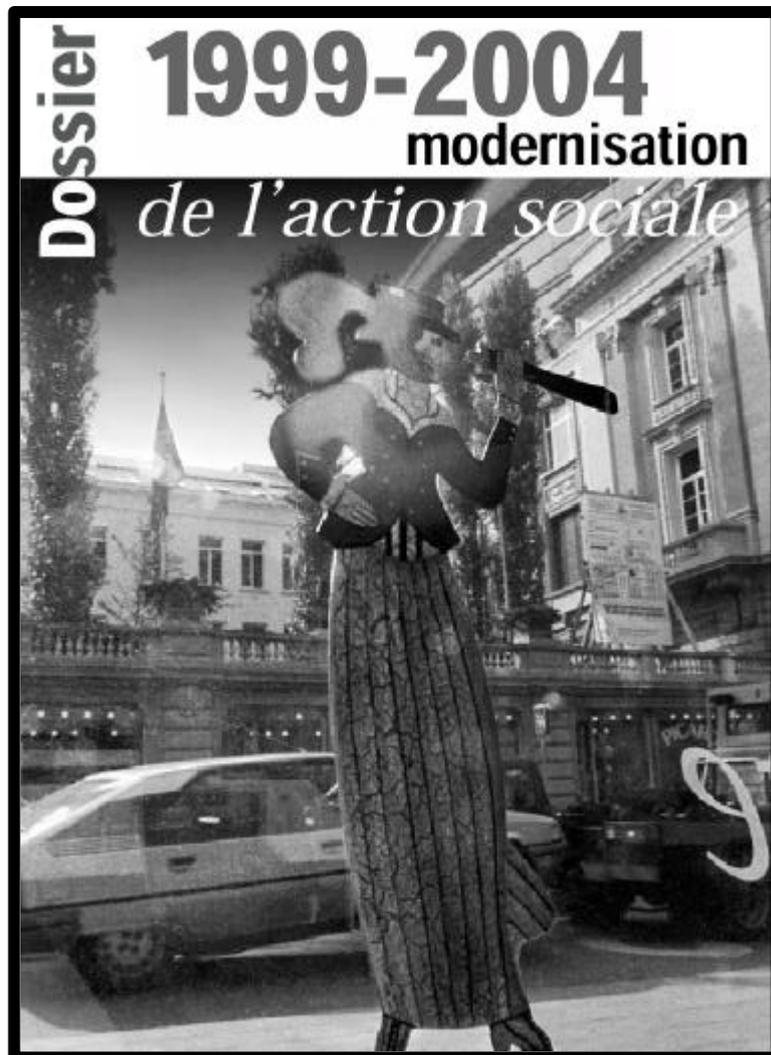
Enfin, en tant *qu'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics*, la volonté du CBCS est de faire connaître et reconnaître l'action du secteur associatif et de rechercher, par le dialogue constructif et le développement de l'information, la mise en place des conditions nécessaires à une collaboration efficiente.

Les efforts entrepris en 1998 pour positionner institutionnellement le CBCS comme « tête de pont » du secteur social associatif francophone se sont poursuivis avec fruits en 1999. L'apport du CBCS aux politiques sociales à Bruxelles n'est plus limité à la seule édition du *Bruxelles Informations Sociales*, mais se caractérise également par la présence de ses représentants sur le terrain de la concertation et de la définition de projets novateurs.

Il est aujourd'hui important de rapprocher les sphères de la décision politique et de l'action sociale de terrain. Les femmes et hommes politiques trouveront au CBCS une plate-forme de concertation regroupant les responsables de fédérations et associations sociales et de santé actives sur le terrain régional. Ce dialogue devrait augmenter l'efficacité du travail de tous.

Le CBCS, de ce point de vue, se construit au fil du temps comme **lieu d'analyse socio-politique** et de débat démocratique où les priorités de l'avenir sont régulièrement étudiées tant sur le plan politique que sur le plan opérationnel.

2. L'organisation de l'asbl



(bis n°145 – photo et thème du dossier)

21. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 10 reprises : les 6 janvier, 3 février, 3 mars, 5 mai, 2 et 24 juin, 13 septembre, 14 octobre, 4 novembre et 14 décembre 1999.

Composé d'administrateurs du CBCS, il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

Le Bureau a également géré les suites de la collaboration avec la DRISU dans le cadre de la "*mise en oeuvre de la mission impartie à la Commission communautaire française de la Région de*

Bruxelles-Capitale dans le chapitre 7 des lignes de force du Plan régional de développement", dont l'organisation pratique a été confiée au permanent.

Il s'est en outre penché sur le positionnement institutionnel du CBCS, dynamisant le volet concertation et analyse socio-politique des activités.

Enfin, il a mandaté un administrateur et le permanent pour participer au groupe de travail visant à la reconversion de l'asbl CIRAT.

22. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises : les 20 janvier, 17 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin, 13 septembre, 14 octobre, 4 novembre et 9 décembre 1999.

Le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative.

En outre, le Conseil d'administration est le lieu privilégié du débat et de l'échange d'informations. Il en a été ainsi pour, entre autres :

- Projet de décret-cadre concernant l'ensemble des services ambulatoires ;
- Le S.A.M.U. Social ;
- Activités du Conseil consultatif de la CoCoF ;
- Les accords de gouvernement quant aux politiques sociales, après les élections de juin 99 ;
- Sujets des Conférences du CBCS et choix des invités ;
- Le contrat de citoyenneté initié par le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté ;
- Propositions de la DRISU quant au renforcement de l'accueil de première ligne et la constitution de consortiums ;
-

23. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie le 19 mai 1999.

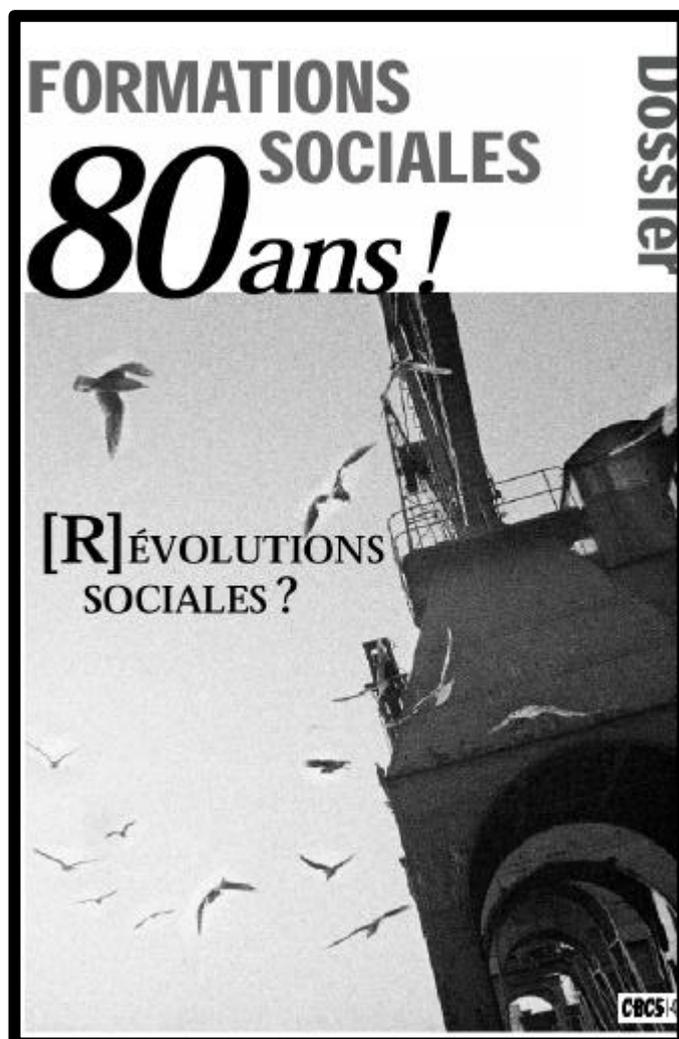
L'Assemblée générale est composée d'un représentant par association membre, et de deux membres fondateurs.

La réunion de l'Assemblée générale s'est clôturée par une conférence-débat sur le thème « quels rapports entre le secteur social associatif et les pouvoirs publics ? », permettant ainsi aux centres d'études des différents partis politiques démocratiques francophones d'exprimer leur position. Ont participé : Christos Doukéridis (Ecolo), Willy Janssens (Fédération PRL-FDF, Marc Thommès (PS) et Christian Radermecker (PSC).

La liste des membres, actualisée au 31 décembre 99, se trouve en annexe.

3. Les activités du CBCS

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution du bis 143 (mars 99) avec l'appui de la DRISU dans le cadre de la « mise en oeuvre de la mission impartie à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale dans le chapitre 7 des lignes de force du Plan régional de développement », la parution des bis 144 (juin 99) et 145 (décembre 99), l'organisation de trois conférences-débats, ainsi que la participation au groupe de travail sur la reconversion de l'asbl CIRAT, au Front commun pour la défense de la Sécurité sociale, à la campagne "extrême-droite, non merci !", au Forum de lutte contre la pauvreté et au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.



(bis n°144 – photo et thème du dossier)

6

Conseil bruxellois de Coordination sociale asbl
Rue du Président 53
1050 Ixelles
Tel. et fax : 32 (0)2 511.89.59
E-Mail : cbc@euronet.be

31. Le Bruxelles Informations Sociales

Parution des bis n°143 (mars 99), 144 (juin 99) et 145 (décembre 99), ainsi que des bis+ n°1 (janvier 99) et 2 (septembre 99).

Le Comité de rédaction s'est réuni à 4 reprises : les 12 février, 30 avril, 11 juin et 03 décembre 1999.



Le Comité de rédaction est composé d'administrateurs du CBCS, de travailleurs sociaux de terrain et de journalistes professionnels free lance. Il est utile de rappeler qu'à l'inverse de l'ensemble des revues périodiques, il n'y a personne qui travaille à temps plein pour le *Bruxelles Informations Sociales*. Les tâches de la rédactrice en chef (assurées par la directrice du CDCS, association avec laquelle le CBCS a passé, en 1991, une convention d'utilisation de services pour la publication de la revue) et du secrétaire de rédaction (assurées par le permanent du CBCS) s'en trouvent complexifiées.

Le Comité de rédaction est chargé de l'élaboration du sommaire, du choix des contacts et de l'attribution des rédactions d'articles.

Le contenu des réunions du Comité de rédaction est rapporté en Conseil d'administration, à qui il revient de donner les impulsions générales.

Le Comité a élaboré les bis 144 et 145, le n°143 étant un projet spécial élaboré en collaboration avec la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines (DRISU).

Il a également restructuré son mode de fonctionnement, en réduisant le nombre de réunions au profit d'une titularisation des rubriques.

Remplaçant les « lettres d'information » des années précédentes, 2 « bis+ » sont parus. Le premier (janvier 99) dans le cadre de la campagne « Extrême-droite, non merci ! » et le second (septembre 99) dans le cadre de la campagne de visibilité externe du CBCS.

32. Conférences-débats

321. La Conférence-débat "Quels scénarii possibles pour Bruxelles dans l'hypothèse d'une scission totale ou partielle de la sécurité sociale ?"

Organisée le 9 février 99, cette conférence-débat réunissant un panel représentatif des secteurs mutuelliste et hospitalier, ainsi qu'un représentant du Front pour la défense de la sécurité sociale, aura réuni quelque 120 personnes.

322. La Conférence-débat "Quels rapports entre le secteur social associatif et les pouvoirs publics ? »

Organisée à la suite de l'assemblée générale du 19 mai 99, elle réunissait un représentant par bureau d'étude des principaux partis politiques démocratiques francophones de Bruxelles, pour quelque 40 participants.

Réservée aux membres de l'Assemblée générale, la conférence-débat a fait l'objet d'un article dans le ...bis 145.

323. La Conférence-débat "Quelles politiques sociales à Bruxelles ? »

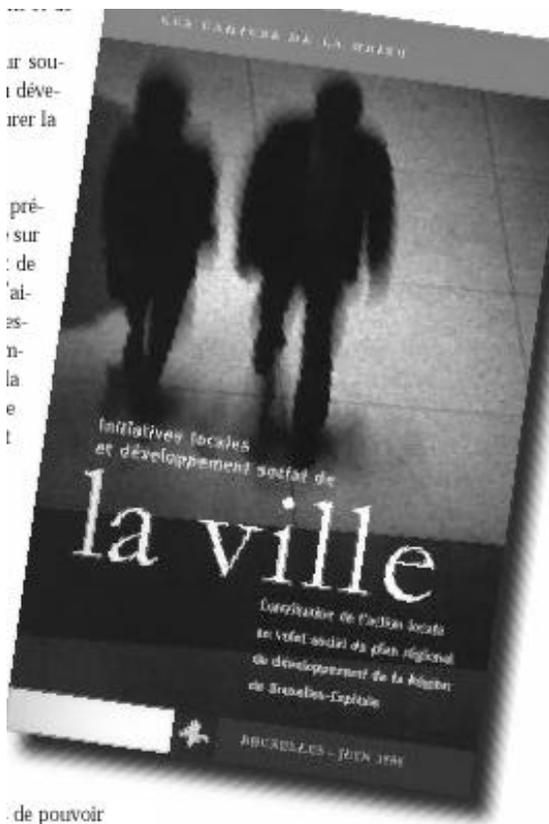


Organisée le 19 octobre 99, elle réunissait les ministres bruxellois en charge des matières sociales, ainsi que leurs conseillers, pour une assistance de quelque 130 personnes. La conférence-débat a fait l'objet d'un article dans le ...bis 145.

33. Collaboration avec la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines (DRISU) dans le cadre de la « mise en oeuvre de la mission impartie à la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale dans le chapitre 7 des lignes de force du Plan régional de développement »,

Dans le cadre de cette collaboration, suite aux 3 séminaires organisés en octobre et décembre 98 par le CBCS, est paru le bis n°143 (mars 99). Egalement, le CBCS a co-animé 2 après-midi de travail organisés par la DRISU. Enfin, un document de travail, apport à la mission de la DRISU, a été rédigé.

La DRISU est chargée, dans le cadre de la politique sociale de la Ville menée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les Commissions Communautaires, réglementée en particulier par le volet social du Plan Régional de Développement,



(1) de proposer des modalités de mise en oeuvre de l'accueil de première ligne offert par divers services sanitaires et sociaux publics ou privés actifs en Région bruxelloise ;

(2) de coordonner les services sanitaires et sociaux actifs sur le territoire régional ainsi que de proposer, en concertation avec les acteurs de terrain, un schéma directeur général de développement de l'offre sociale ;

(3) de construire des outils d'observation continue de la demande sociale et d'évaluer l'orientation prise par les actions de développement social local.

Les travaux de la DRISU sont destinés à améliorer le volet social du PRD par l'information des membres du Gouvernement régional et des acteurs impliqués dans les politiques sociales exercées en Région Bruxelloise.

Pour mener cette tâche à bien, la DRISU suscite un débat public autour de ses constats et de ses propositions en s'adressant à diverses plates-formes bruxelloises de l'action sociale, dont le Conseil bruxellois de Coordination sociale. Il s'agit, pour elle, de favoriser une discussion des orientations de l'action régionale en matière sociale en plus que d'impulser des dynamiques interministérielles.

Suite à la concertation menée dans ce cadre par le CBCS, sur demande de la DRISU, est paru en mars 99 le *Bruxelles Informations Sociales* n°143.

Poursuivant sa réflexion, la DRISU a organisé les 01 octobre et 02 novembre 1999 deux après-midi de travail réunissant des représentants, entre autres, de la CoCoF, des CPAS, et de la FeBISP. Il a été demandé au représentant du CBCS de « problématiser » le thème de l'accueil de 1^{ière} ligne.

Suite aux deux réunions du groupe de travail, la DRISU formule, en 4 points, la proposition suivante :

1. Le débat sémantique sur l'accueil de première ligne est évacué. Le fait, pour l'usager, d'être accueilli, écouté et guidé est considéré comme un droit.
2. Toutes les associations reconnues par la CoCoF doivent pouvoir assurer ce service.
3. Pour ce faire, chaque association s'intègre dans un réseau fonctionnel, dénommé « consortium » permettant une réponse adéquate à la demande. Chaque consortium réuni un ensemble d'associations pouvant, ensemble, assurer l'accueil de l'usager, la guidance, ainsi que la gestion de situations de crise.
4. Il est désigné, pour chaque consortium, dont le nombre restera a délimité, un organisme « tête de pont » qui se verra reconnaître et soutenu par la CoCoF pour des missions de formation et d'information.

Le document de travail remis par le CBCS à la DRISU atteste que le CBCS souscrit pleinement à la volonté de la DRISU de rechercher la nécessaire adaptation des dispositifs d'action sociale à l'évolution des besoins de notre société.

Il se réjouit en outre de la prise en compte des facteurs de formation et d'information.



La proposition de création de consortiums appelle la mise en débat d'un certain nombre de points :

- Toute la réflexion repose sur l'idée que la rencontre entre l'offre de services et la demande des usagers ne coïncident pas partout, engendrant ainsi une chronification et une volatilisation d'une partie de la demande. Est-on en mesure de quantifier la demande non rencontrée et de cerner les manques que devraient combler la mise en place des consortiums ?
- Partant de cette double question, ne faudrait-il pas mener une réflexion sur l'adéquation entre offre et demande à partir de l'utilisateur, plutôt qu'à partir de la structure ?
- Ne doit-on pas se poser la question de la liberté de l'utilisateur par rapport à l'offre de services, lorsqu'il « entre » dans un consortium, un réseau institué ?
- Sur quels critères les consortiums se formeront-ils ? L'institutionnalisation des réseaux informels ne risque-t-elle pas de les figer, alors qu'ils sont par essence mouvants et que cette fluidité participe à leur efficacité ?
- Alors qu'à l'origine, l'annexe au PRD proposait d'instituer le CPAS comme coordinateur de l'action sociale locale, la proposition actuelle n'en définit plus la place, ce qui évacue la problématique des rapports entre services publics et privés dans la mise en place d'une action sociale locale coordonnée.
- Enfin, le terme « consortium » ne semble pas le plus adéquat pour qualifier un dispositif d'action sociale, quel qu'il soit.

Le CBCS tient également à attirer l'attention sur les risques de tension qui pourrait surgir entre les associations au sein d'un même consortium, si le projet prévoit de subventionner la «tête de pont», qui serait, elle, chargée de la répartition des moyens budgétaires disponibles.

Dans la mesure où la DRISU poursuivrait l'étude de faisabilité de la mise en place de tels consortiums, le CBCS demande à ce qu'une concertation la plus large possible soit instaurée avec les secteurs concernés, tant publics que privés.

Enfin, si l'on admet que la bonne connaissance de son environnement est indispensable à la qualité du travail d'un intervenant de terrain, le CBCS soumet la proposition suivante :

La mise en place, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une politique coordonnée de diffusion de l'information à destination des intervenants sociaux. Soutenu par la DRISU et/ou le Collège francophone, le CBCS réunit les compétences nécessaires à la recherche de partenaires et à la constitution d'un groupe de travail susceptible de traduire en objectifs opérationnels la volonté de renforcer la qualité de l'information des travailleurs de terrain.

34. Participations actives

341. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales asbl



La dissolution, par la loi organique des CPAS du 8 avril 1976, de **l'Office d'Identification**, organisme public qui depuis 1914 répertoriait l'ensemble des œuvres sociales du pays, amena la création, à Bruxelles, de deux asbl distinctes, mais qui collaborent toujours étroitement : le **Centre de documentation et de Coordination sociales** et le **Conseil bruxellois de Coordination sociale**.

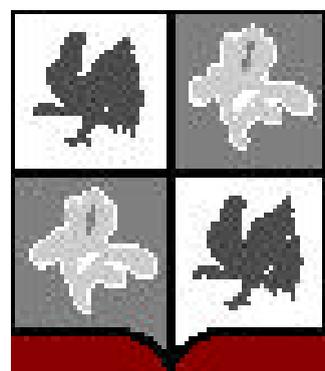
Créé à l'initiative de communes et d'associations privées bruxelloises, le *Centre de Documentation et de Coordination Sociales* (CDCS) est un organisme pluraliste et bicommunautaire qui collecte de l'information sur l'ensemble des matières relatives à l'aide aux personnes et à la santé en Région de Bruxelles-Capitale.

Le CBCS participe au développement du fonds documentaire du CDCS et contribue à sa diffusion vers les acteurs francophones de l'action sociale. Les deux asbl collaborent étroitement pour l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales*. Le CDCS assure en outre l'encadrement du seul permanent du CBCS.

342. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil bruxellois de coordination sociale est représenté dans chacune des quatre sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, soit avec un mandat effectif (3 sections), soit en suppléance (1 section).

Cette présence, en tant qu'expert, au sein des quatre sections est importante. Si le CBCS n'a aucune fonction spécifique dans un secteur particulier, il est un lieu de la concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections, et par delà de la Commission communautaire française en général, notamment au travers du *Bruxelles Informations Sociales*.



343. Participation au Front commun pour la défense de la Sécurité sociale

Le Conseil bruxellois de coordination sociale a participé jusqu'en juin 99 aux travaux du Front de défense de la sécurité sociale, initiée par la régionale bruxelloise de la Ligue des Familles, membre du Conseil par ailleurs. Ces travaux ont débouché sur un document écrit auquel il adhère.

344. Participation à la campagne "extrême-droite, non merci !"



action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Le Conseil bruxellois de Coordination sociale asbl adhère, comme plus de 200 autres organismes, à la campagne : "Extrême-droite, non merci".

Celle-ci est née suite à la faillite de la stratégie adoptée par la plupart des partis politiques (l'ignorer afin qu'elle disparaisse d'elle-même). L'objectif de la campagne est de dénoncer les idées des partis d'extrême-droite sur les plans social (démantèlement de notre système de protection sociale), économique et culturel (retour de la femme au foyer, ...).

Ainsi :

- ❑ il utilise le matériel de visibilité lors de l'envoi de courrier et lors des événements qu'il organise ;
- ❑ le logo de la campagne apparaît dans le bis 144 et le bis+ n°1 de janvier 99 a publié "l'engagement";

345. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Le CBCS participe aux travaux du Forum dont il est membre. Il s'agit d'une participation croisée dans la mesure où le Forum participe également aux travaux du CBCS. Echange d'information et capitalisation des expériences permettent aux deux asbl d'optimiser leur mission de coordination en Région de Bruxelles-Capitale.

346. Participation au groupe de travail sur la reconversion de l'asbl CIRAT

Deux mandataires du CBCS ont participé au groupe de travail visant à la reconversion de l'asbl *Confédération Inter-Régionale des Associations et de leurs Travailleurs*. La CIRAT s'était constituée lors de la mise en place des Programmes de Résorption du Chômage pour le secteur non-marchand et se définissait comme groupe de pression afin de contribuer à l'amélioration du statut des travailleurs et de réfléchir aux modes de représentation, particuliers au secteur social, des travailleurs dans la relation triangulaire employeurs-travailleurs-pouvoirs subsidiaires. L'amélioration du statut des travailleurs en Région bruxelloise et l'institutionnalisation des formules de représentation ont vidé de sens l'objet social de l'asbl. Le CBCS recherchait par une reconversion la constitution d'une asbl d'éducation permanente qui puisse œuvrer en partenariat dans le cadre de la mise en place d'une politique de diffusion de l'information sociale et, également, qui puisse être un trait d'union entre les Régions wallonne et bruxelloise. Malheureusement, les différentes parties présentes aux réunions n'ont pu trouver un consensus suffisant que pour poursuivre les activités de cette asbl, aujourd'hui en voie de dissolution.

(Photo : Bruno D'Alimonte – bis n°144)



4. Perspectives pour 2000

Afin de capitaliser les effets positifs de l'action de visibilité et de (re)positionnement institutionnel du CBCS opérée depuis deux ans, effets positifs se traduisant par plus d'activités et une amélioration de la gestion quotidienne de l'asbl, **la solution qui doit être privilégiée est l'ouverture d'un second poste de travail, niveau universitaire de préférence.** Sans cela, il est vain d'élaborer des projets supplémentaires aux activités actuelles.

En attendant, la recherche de partenariats sera intensifiée, et l'effort se poursuivra quant à :

- ❑ la parution de quatre numéros du bis ;
 - ❑ la tenue de deux conférences-débats (la première en avril et la seconde probablement courant du quatrième trimestre de l'année ;
 - ❑ le rapprochement de la sphère politique et de l'action sociale de terrain, par l'analyse socio-politique et la visibilité du travail parlementaire, notamment via les numéros du Bruxelles Informations Sociales, l'organisation de conférences et les débats et informations internes.
-

Liste des annexes

Annexe 1 : les statuts de l'asbl ;

Annexe 2 : listes des fédérations et associations membres, arrêtée au 31 décembre 1999 ;

Annexe 3 : sommaire du Bruxelles Informations Sociales n° 143

Annexe 4 : sommaire du Bruxelles Informations Sociales n° 144

Annexe 5 : sommaire du Bruxelles Informations Sociales n° 145

(Dessin : Alain Dierick – bis 145)



CBCS |

1. Renforcer la dimension sociopolitique du CBCS	p.2
2. Les activités internes et le rôle d'interface de l'asbl	
21. Le Bureau	p.3
22. Le Conseil d'administration	p.3
23. L'Assemblée générale	p.4
24. Le groupe de travail sur les « soins ambulatoires de 1ière ligne »	p.4
25. le déménagement du siège d'activités	p.5
3. Les activités tournées vers le public, les collaborations et les représentations de l'asbl	
31. La revue Bruxelles Informations Sociales et le bis+	p.6
32. La Conférence-débat	p.6
33. Les participations actives	
331. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales	p.6
332. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé	p.7
343. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	p.7
344. Collaboration avec l'Association des revues scientifiques et culturelles	p.7
4. Perspectives pour 2001	p.8

RAPPORT D'ACTIVITES 2000

1. INTRODUCTION : RENFORCER LA DIMENSION SOCIOPOLITIQUE DU CBCS

Les activités et les préoccupations du CBCS, asbl créée en 1978 et **qui compte aujourd'hui plus de 70 fédérations et associations membres**, ont évolué au rythme de l'environnement politique, institutionnel et social.

Le CBCS se définit comme une plateforme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale à Bruxelles. Cette plateforme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur. L'enjeu central de la réflexion est le bien-être du citoyen bruxellois, ceci au-delà des différents clivages philosophiques ou politiques.

Les 3 missions du CBCS sont :

- ❑ l'information et la concertation permanente des associations sur une base pluraliste et intersectorielle ;
- ❑ l'information et la promotion des initiatives sociales à destination d'un large public par l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales* et l'organisation de conférences-débats et groupes de travail ;
- ❑ le rôle d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics.

Ces 3 missions ne peuvent plus être remplies aujourd'hui de la même manière dont elles l'étaient encore hier.

Il s'agit de prendre en compte des paramètres tels :

- La complexification croissante de notre échafaudage institutionnel, qui ne facilite pas la compréhension de notre environnement professionnel ;
- Le rapprochement considérable du monde politique et des acteurs

de terrain suite aux différentes réformes institutionnelles et aux accords dits «de la Saint-Quentin», qui ont transféré à la Commission communautaire française l'exercice des compétences dans nombre de matières sociales. Aujourd'hui, dialogue et concertation sont quotidiens entre les pouvoirs publics et le secteur associatif. **La mission d'interface du CBCS s'en trouve de fait renforcée.**

- L'arrivée dans le champ social de ce que l'on appelle « les nouveaux métiers du social », occupés dans le cadre de politiques récentes comme les contrats de quartiers, les contrats de sécurité et autres ;
- Les possibilités offertes par les nouvelles techniques de communication et de bureautique, qui, bien utilisées, peuvent améliorer le passage de l'information tout en diminuant son coût, du moins à moyen terme.

Les pratiques professionnelles de nos secteurs visent aujourd'hui l'intersectorialité, la multidisciplinarité et la complémentarité des approches.

Pour réussir, les acteurs de terrain doivent pouvoir bénéficier des meilleurs outils possible de concertation et de coordination, ainsi que d'information et de connaissance.

Une politique de la Ville consiste en effet à coordonner, intégrer, rendre cohérent l'ensemble des politiques (sociales, économiques, environnementales, culturelles, ...), qui dépendent de différents lieux de décisions (du fédéral au communal) en fonction de la spécificité urbaine.

Cette vue intersectorielle peut (et doit) être entretenue, et soutenue, par la rencontre, le dialogue et la concertation des acteurs politiques, économiques, sociaux et socioculturels.

Les femmes et hommes politiques trouveront au CBCS une plate-forme de concertation regroupant les responsables de fédérations et associations sociales et de santé actives sur le terrain régional. Ce dialogue devrait augmenter l'efficacité du travail de tous.

Le CBCS, de ce point de vue, se construit au fil du temps comme lieu d'analyse sociopolitique et de débat démocratique où les priorités de l'avenir sont régulièrement étudiées tant sur le plan politique que sur le plan opérationnel.



C'est pourquoi, la dénomination de l'asbl est modifiée en « Conseil bruxellois de coordination sociopolitique ».

2. Les activités internes et le rôle d'interface de l'asbl

21. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 7 reprises.

Composé d'administrateurs du CBCS (Président, Secrétaire-général, Vices-Présidentes, Trésorier, responsable de la rédaction du bis et ancien Président) il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

Le Bureau a géré la problématique du déménagement du siège d'activités du CBCS, du fait du déménagement du CDCS, ainsi que celle de la diminution de la subvention allouée par la CoCoF.

Il a jeté les bases de la note d'orientation « projet d'avenir pour le CBCS » approuvée par l'Assemblée générale du 08 novembre 2000 et a défini avec plus de précision les synergies mises en place avec le CDCS.

Il a introduit la demande d'octroi d'un second poste ACS. Il a proposé d'informer le Conseil d'administration du projet de la ministre fédérale de la Santé publique « d'organisation des soins de 1^{er} échelon ». Il a mandaté le Président aux réunions du groupe de travail régional « Bruxelles, Ville-Santé ».

Les réunions du Bureau ont également été l'occasion de mener une réflexion sur des sujets d'actualité tels la difficulté de définir les critères d'une évaluation qualitative des actions menées par le secteur associatif et la nécessité de susciter les partenariats transversaux dans le cadre du développement social urbain.

Il s'est en outre penché sur le positionnement institutionnel du CBCS, dynamisant le volet concertation et analyse sociopolitique des activités.

Il a, enfin, pris la décision de ne pas organiser plus d'une conférence-débat en 2000, tenant compte de la diminution de la subvention allouée par la CoCoF et ses conséquences sur l'état des finances.

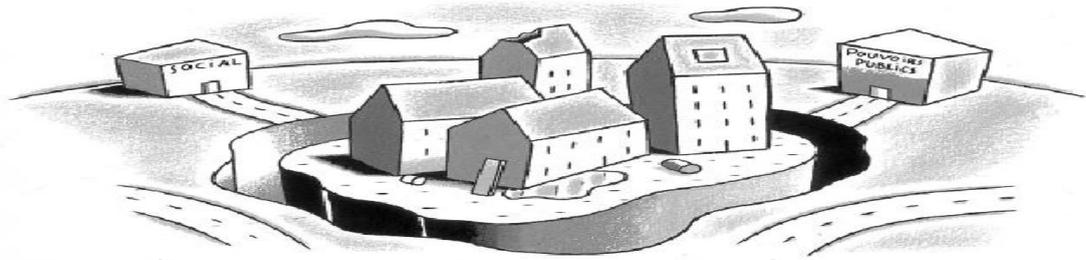
22. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises.

Le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative.

Le Conseil d'administration est renouvelé tous les 2 ans. Un nouveau CA. a été installé cette année par l'Assemblée générale du 03 mai 2000. Lors de sa première réunion, ce dernier a élu le Bureau exécutif.

Dès sa mise en place, le nouveau Conseil d'administration a défini ses priorités d'action dans la note d'orientation « projet d'avenir pour le CBCS » et déterminé l'orientation générale des prochains bis : « **mieux vivre dans la ville** ».



En outre, le Conseil d'administration est le lieu privilégié du débat et de l'échange d'information. Il en a été ainsi pour, entre autres :

- Information sur le projet de la ministre fédérale de la Santé publique d'organisation « des soins de 1^{ier} échelon », **en invitant M. Herman Van Loon**, membre de son Cabinet et **M. Marc Renson**, conseiller au Cabinet du ministre Didier Gosuin. **Action** : suite à cette information, le Conseil d'administration a mis en place un groupe de travail chargé de définir la position du CBCS ;
- Information sur le résultats des tables rondes intersectorielles, **en invitant M. Patrick Lamotte**, Chef de Cabinet adjoint du Ministre-Président François-Xavier de Donnée ;
- Information sur les « contrats de ville », **en invitant M. Henri Dineur**, Chef de Cabinet du ministre fédéral en charge de cette matière, Charles Picqué ;
- Information sur le groupe de travail « accès aux soins de santé des plus démunis » du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, **en invitant** son Secrétaire-général, **M. Daniel Lhost**. **Action** : à la suite de cette information, le Conseil d'administration a mandaté un administrateur pour participer au groupe de travail ;
- Difficulté financière rencontrée par les associations suite à la flambée des prix pétroliers et dérivés. **Action** : **une lettre a été adressée aux différents ministres fédéraux, communautaires et régionaux concernés** leur demandant de prendre des mesures spécifiques, à l'images de celles prises en faveur des transporteurs routiers ;
- Activités du Conseil consultatif de la CoCoF ;
- Actualités des secteurs d'activités représentés au CBCS ;

- Suivi du travail législatif quant aux politiques sociales ;
- Sujets de la conférence du CBCS dans le cadre de la réunion de l'Assemblée générale du 03 mai.

23. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 2 reprises.

L'Assemblée générale est composée d'un représentant par association membre, et de deux membres fondateurs.

La réunion de l'Assemblée générale du 03 mai 2000 a installé le nouveau Conseil d'administration et s'est clôturée par une conférence-débat sur le thème de la politique de la Ville, **avec le Ministre Charles Picqué**.

La réunion de l'Assemblée générale du 08 novembre 2000 a approuvé la note d'orientation « projet d'avenir pour le CBCS » et décidé la modification de la dénomination de l'asbl en « **Conseil bruxellois de coordination sociopolitique** ».

24. Le groupe de travail sur les « soins ambulatoires de 1^{ère} ligne »

Le projet d'organisation des soins de santé de 1^{ère} ligne de la Ministre fédérale de la Santé publique Magda Alvoet, tel que présenté dans la note « lignes de force en guise de soutien aux soins de 1^{ier} échelon » propose de quadriller le territoire belge en 85 « services intégrés pour les soins à domicile », asbl privées, dont 7 pour la Région de Bruxelles-Capitale, avec pour missions, entre autres, la coordination des pratiques et la concertation multidisciplinaire.

Suite à l'information donnée en Conseil d'administration par le conseiller en charge du projet auprès de la ministre fédérale Magda Aelvoet et après avoir entendu le conseiller du ministre bruxellois de la Santé Didier Gosuin, **un groupe de travail est mis en place, composé de représentants de la Fédération des maisons médicales, de la Fédération des centres de service social, de la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale, de l'Association des ergothérapeutes, de la Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes, de la Fondation contre les affections respiratoires et pour l'éducation et la santé, des mutuelles chrétienne et socialiste, et de l'asbl Promofor.**

La volonté du gouvernement fédéral de soutenir et financer les soins ambulatoires est sans conteste à prendre en considération. Il semble cependant qu'en l'état, le projet doit encore être adapté à la spécificité urbaine et bruxelloise : forte densité de population, mobilité de l'utilisateur qui n'hésite parfois pas à traverser la ville pour consulter, présence en grand nombre d'institutions hospitalières dont le rayon d'activités dépasse de loin la seule Région bruxelloise, bonne couverture, tant quantitative que qualitative, du territoire par le secteur associatif social et de santé...

Il est important de tenir compte de cette spécificité urbaine et bruxelloise, mais également de l'important arsenal législatif bruxellois qui régit aujourd'hui les secteurs de la Santé et de l'Aide aux personnes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, pour la mise en application d'un tel projet.

Les différents textes législatifs de la CoCoF, compétentes en ces matières, visant la prise en compte de la santé du patient/utilisateur de manière globale, et instituant pour ce faire une coordination interdisciplinaire des acteurs médicaux, paramédicaux et sociaux, semblent, à ce stade, ignorés.

Une large concertation avec les acteurs de terrain est jugée indispensable si l'on ne veut pas vider de sens les dispositifs en place.

25. le déménagement du siège d'activités

Une convention signée par les 2 asbl spécifie les modalités d'hébergement du siège d'activités du CBCS par le CDCS. Celui-ci ayant été amené à déménager dans des locaux plus exigus et peu adaptés, il en résulte une détérioration importante de l'environnement de travail du permanent, se traduisant entre autre par une perte totale de confidentialité et d'intimité dans la réalisation du travail, conséquence du passage d'un bureau privatif à un petit plateau non aménagé partagé avec 12 autres personnes aux responsabilités, tâches et fonctions fort disparates.

A titre d'exemple, la promiscuité avec l'ensemble –hors la direction- de l'équipe du CDCS, sans possibilité d'isolement, rend fort difficiles les contacts, politiques, administratifs et autres, demandant un minimum de discrétion. Or, ces contacts sont inhérents à la fonction du coordinateur.

Également, cette détérioration du bien-être au travail affecter la capacité de concentration nécessaire tant à l'élaboration des schémas stratégiques d'action, qu'aux tâches d'enquêtes, de réflexion et de rédaction d'articles pour le bis et aux travaux de comptabilité.

3. Les activités tournées vers le public, les collaborations et les représentations de l'asbl

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution des bis 146 et 147, des bis+ 3, 4 et 5, ainsi que la participation au Forum de lutte contre la pauvreté et au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

31. Le Bruxelles Informations Sociales et le bis+

Parution des bis n°146 et 147

Le Comité de rédaction s'est réuni à 2 reprises :

Le Comité de rédaction est composé d'administrateurs du CBCS, de travailleurs sociaux de terrain et de journalistes professionnels free lance. Il est utile de rappeler qu'à l'inverse de l'ensemble des revues périodiques, il n'y a, jusqu'ici, personne qui travaille à temps plein pour le *Bruxelles Informations Sociales*. Les tâches de la rédactrice en chef (assurées par la directrice du CDCS, association avec laquelle le CBCS a passé, en 1991, une convention d'utilisation de services pour la publication de la revue) et du secrétaire de rédaction (assurées par le permanent du CBCS) s'en trouvent complexifiées.

Le Comité de rédaction est chargé de l'élaboration du sommaire, du choix des contacts et de l'attribution des rédactions d'articles.

Le contenu des réunions du Comité de rédaction est rapporté en Conseil d'administration, à qui il revient de donner les impulsions générales.

Le Comité a élaboré les bis 146 et 147. Son mode de fonctionnement a été restructuré l'année dernière afin de réduire le nombre de réunions au profit d'une titularisation des rubriques.

Intermédiaires gratuits pour les abonnés, les bis+ 3,4 et 5 sont parus.

32. La conférence-débat

En clôture de l'Assemblée générale du 03 mai 2000, le CBCS a organisé une conférence-débat sur le thème des contrats de ville, **avec comme orateur le ministre fédéral chargé de cette matière M. Charles Picqué.**

33. Participations actives

331. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales asbl

La dissolution, par la loi organique des CPAS du 8 avril 1976, de l'**Office d'Identification**, organisme public qui depuis 1914 répertoriait l'ensemble des œuvres sociales du pays, amena la création, à Bruxelles, de deux asbl distinctes, mais qui collaborent toujours étroitement : le **Centre de documentation et de Coordination sociales** et le **Conseil bruxellois de Coordination sociale.**



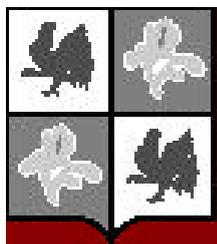


Créé à l'initiative de communes et d'associations privées bruxelloises, le *Centre de Documentation et de Coordination Sociales* (CDCS) est un organisme pluraliste et bicommunautaire qui collecte de l'information sur l'ensemble des matières relatives à l'aide aux personnes et à la santé en Région de Bruxelles-Capitale.

Le CBCS participe au développement du fonds documentaire du CDCS et contribue à sa diffusion vers les acteurs francophones de l'action sociale. Les deux asbl collaborent étroitement pour l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales*. Le CDCS assure en outre l'hébergement du permanent du CBCS.

332. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique est représenté dans chacune des quatre sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé, soit avec un mandat effectif (3 sections), soit en suppléance (1 section).



Cette présence, en tant qu'expert, au sein des quatre sections est importante. Si le CBCS n'a aucune fonction spécifique dans un secteur particulier, il est un lieu de la concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections, et par delà de la Commission communautaire française en général, notamment au travers du *Bruxelles Informations Sociales*.

Le CBCS y a apporté une expertise appréciée, notamment en ce qui concerne l'analyse du projet de la ministre Aelvoet « d'organisation des soins ambulatoires de 1^{ière} ligne », ainsi que celle des

propositions de la DRISU sur « le renforcement de l'accueil de 1^{ière} ligne et la coordination des acteurs ».

333. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté



Le CBCS participe aux travaux du Forum dont il est membre. Il s'agit d'une participation croisée dans la mesure où le Forum participe également aux travaux du CBCS. Échange d'information et capitalisation des expériences permettent aux deux asbl d'optimiser leur mission de coordination en Région de Bruxelles-Capitale.

334. Collaboration avec l'Association des revues scientifiques et culturelles

ARSC

Association des Revues Scientifiques et Culturelles, asbl

Le « *Bruxelles Informations Sociales* » est membre de l'ARSC, qui assure la promotion de la revue sur son site Internet et la présence à différentes manifestations professionnelles et grand public, dont la Foire du Livre de Bruxelles.

LE CBCS EST MEMBRE DE



action POUR QUE VIVE BRUXELLES

4. Perspectives pour 2001

L'année 2001 sera importante dans les choix stratégiques que posera le CBCS et difficile quant à sa gestion quotidienne.

41. Les choix stratégiques

411. Plate-forme de concertation transversale

Afin de capitaliser les effets positifs de l'action de visibilité et de (re)positionnement institutionnel du CBCS opérée depuis trois ans, la solution qui a été privilégiée est l'ouverture d'un second poste de travail, niveau universitaire.

Ce nouvel engagement permettra au CBCS de développer son action sociopolitique tout en ne sacrifiant pas la qualité de sa mission d'information à destination du secteur social.

La dimension d'action et de représentation sociopolitique du CBCS demande, le financement de celui-ci en tant que plate-forme de concertation et de coordination transversale, intervenant sur l'actualité sociale dès que celle-ci concerne plus d'un secteur représenté en son sein. Actuellement en effet, c'est l'outil (le bis), et non la mission (concertation et coordination) qui est soutenu par les pouvoirs publics.

412. « Maison de l'information sociale »

Toutes les pistes visant la **mise en place, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une politique**

coordonnée de diffusion de l'information à destination des intervenants sociaux doivent être suivies. A ce titre, le projet du Centre de documentation et de coordination sociales de « **maison de l'information sociale** » mérite que soit entreprise une étude de faisabilité quant aux objectifs poursuivis et

à sa viabilité économique. Le CBCS soutiendra le CDCS dans la **recherche de partenaires et la constitution d'un groupe de travail susceptible de traduire en objectifs opérationnels la volonté de renforcer la qualité de l'information tant des travailleurs de terrain que des usagers des infrastructures sociales bruxelloises.**

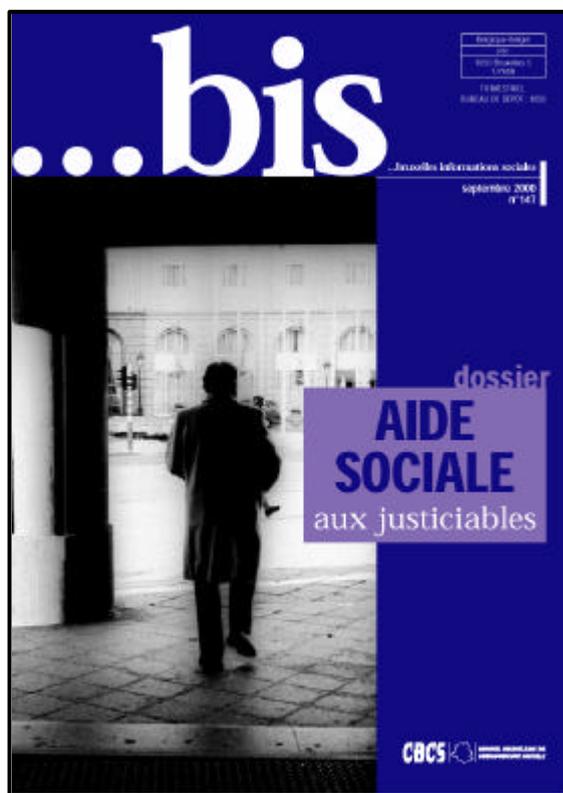
413. Optimiser l'utilisation des «nouveaux» moyens

de communication

Le développement des télécommunications ayant pour effet une expansion de nouveaux outils de communication entre les personnes est bien réel. Des outils tels le courrier électronique sont susceptibles d'améliorer la communication et le passage de l'information, et ceci, à moindre coût.

Également, l'avenir de la revue *Bruxelles Informations Sociales* réside probablement, à moyen terme, dans la réalisation d'une version électronique.

L'optimisation de ces outils reste néanmoins tributaire du taux de pénétration de l'informatique dans les différents secteurs de développement social et de la volonté des acteurs de l'utiliser.



414. Élargissement du CBCS aux représentants des « nouveaux métiers du social »

Des initiatives récentes tels les contrats de sécurité et de société, les contrats de villes, les quartiers d'initiative,... ont consacré l'émergence dans le champ de l'action sociale, de «nouveaux métiers du social», comme les médiateurs sociaux, les agents de prévention,...

Ces derniers sont liés à des projets initiés et mis en place par le monde politique, le maître d'œuvre étant, en Région bruxelloise, principalement communal.

Les caractéristiques de ces nouveaux acteurs, par rapport à ceux représentés au CBCS : ils sont plus jeunes, la population d'origine étrangère y est proportionnellement mieux représentée et leur formation est plus diversifiée (criminologie, formation complémentaire en médiation interculturelle, architecture, agronomie...).

Le CBCS marquera son ouverture à cette nouvelle dimension du travail social.

415. Fil rouge des prochains n° du Bruxelles Informations Sociales : « mieux vivre à Bruxelles »

Quels remèdes acteurs politiques et travailleurs de terrain appliquent-ils aux problèmes sociourbains actuels ?

Les prochains n° du bis envisageront les défis de la mise en place sur le territoire bruxellois des contrats de ville, contrats de quartier, quartiers d'initiatives,... dont l'objectif est la lutte contre l'exclusion sociale. Ce sera également l'occasion d'actualiser le dossier que le bis avait consacré en 1994 sur les contrats de sécurité et de société.

416. Renforcer les liens avec les membres

L'engagement d'un second permanent devrait dégager du temps pour qu'un contact personnalisé soit pris avec chaque association ou fédération d'associations membre afin de mesurer la pertinence des

activités entreprises par le CBCS à l'aune des attentes de ces derniers.

42. Difficulté dans la gestion quotidienne

Dans la mesure où le second permanent du CBCS sera engagé, courant du premier semestre 2001, sous statut ACS à prime majorée B à 95 %, des liquidités devront être dégagées en vue du paiement des 5% du salaire à charge de l'asbl. Le travail que réalisera ce dernier permettra, à terme, des économies en rapatriant en interne un certain nombre de tâches qui sont aujourd'hui sous-traitées. Ces économies seront cette année néanmoins encore marginales.

Également, le CBCS devra pourvoir à l'installation du nouveau travailleur, ce qui signifie l'achat d'un ordinateur et d'un bureau et l'ouverture d'une seconde ligne téléphonique. Les frais de fonctionnement quotidien seront eux aussi en augmentation.

Enfin, l'arrivée de deux nouveaux travailleurs (le CDCS procédera lui aussi à un nouvel engagement) dans les locaux actuels du CDCS, posera avec encore plus d'acuité le problème de la détérioration de l'environnement de travail (cfr. Point 25) dû à la cohabitation sur un plateau non aménagé de personnel au degré de responsabilité fort différent.

Cette situation devra être régulièrement évaluée et une solution structurelle devra intervenir à brève échéance pour qu'elle ne freine en rien le projet d'avenir du CBCS.

Illustration p.4 : Alain Dierick, bis n°145

Photos pp. 6 & 8: Bruno d'Alimonte, cover 1 bis n°146 & 147.

RAPPORT D'ACTIVITES 2001

1. Introduction : la concrétisation des choix stratégiques	
11. Les choix stratégiques	p.2
12. Évaluation de l'environnement de travail	p.5
2. Les activités internes et le rôle d'interface de l'asbl	
21. Le Bureau	p.6
22. Le Conseil d'administration	p.6
23. L'Assemblée générale	p.7
24. Le groupe de travail sur les « la politique du vieillissement »	p.7
25. Le groupe de travail sur l'organisation des soins de 1 ^{ière} ligne	p.8
3. Les activités tournées vers le public, les collaborations et les représentations de l'asbl	
31. La revue Bruxelles Informations Sociales et le bis+	p.8
32. Les participations actives	
321. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales	p.9
322. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé	p.9
323. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	p.9
324. Collaboration avec l'Association des revues scientifiques et culturelles	p.10
33. La conférence-débat	p.10
34. Le colloque « Les nouvelles solidarités entre les générations »	p.11
4. Perspectives pour 2002	p.11

1. INTRODUCTION : la concrétisation des choix stratégiques.

Depuis 1978, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique constitue une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale à Bruxelles. Cette plate-forme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur. L'enjeu central de la réflexion est le bien-être du citoyen bruxellois, ceci au-delà des différents clivages philosophiques ou politiques.

Les activités et les préoccupations du CBCS ont évolué au rythme de l'environnement politique, institutionnel et social.

Les 3 missions du CBCS sont :

- ❑ l'information et la concertation permanente des associations sur une base pluraliste et intersectorielle ;
- ❑ l'information et la promotion des initiatives sociales à destination d'un large public par l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales et du bis+* et l'organisation de conférences-débats, colloques et groupes de travail ;
- ❑ le rôle d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics.

Les pratiques professionnelles de nos secteurs visent aujourd'hui l'intersectorialité, la multidisciplinarité et la complémentarité des approches. C'est également l'option prise par le Pouvoir politique, comme le montre le récent Plan Régional de Développement.

Pour réussir, les acteurs de terrain doivent pouvoir bénéficier des meilleurs outils possibles de concertation et de coordination, ainsi que d'information et de connaissance.

Le CBCS soutient cette vue intersectorielle par la rencontre, le dialogue et la concertation des acteurs concernés.

11. Les choix stratégiques

Les principaux choix stratégiques énoncés en fin de rapport d'activités 2000 ont connu cette année une belle avancée dans leur concrétisation.

111. Plate-forme de concertation transversale

Afin de capitaliser les effets positifs de l'action de visibilité et de (re)positionnement institutionnel du CBCS opérée depuis 1998, la solution qui a été privilégiée est l'ouverture d'un second poste de travail, niveau universitaire.

L'ouverture d'un second poste de travail, ACS de niveau universitaire, au 18 juin 2001, a déjà permis au CBCS de développer son action sociopolitique tout en ne sacrifiant pas la qualité de sa mission d'information à destination du secteur social.

Jusqu'à cette année 2001, seul l'outil (le bis), et non la mission (information, concertation et coordination) est soutenu par les pouvoirs publics. La demande de reconnaître la dimension d'action et de représentation sociopolitique du CBCS, au côté de son rôle de diffuseur d'information, sera rencontrée par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale dès 2002.

112. « Maison de l'information sociale »

Toutes les pistes visant la **mise en place, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une politique coordonnée de diffusion de l'information à destination des intervenants sociaux** doivent être suivies. A ce titre, le CBCS fait partie du groupe porteur du projet du Centre de documentation et de coordination sociales de « **maison de l'information sociale** ».

Le CBCS a participé aux travaux du groupe porteur. Ces travaux ont débouché, en décembre 2001, sur le dépôt d'un projet auprès du gouvernement de la Région.

Une ville où il fait bon vivre, c'est une ville bénéficiant de services et d'équipements socio-collectifs variés pour tous ET qui le fait savoir. Plusieurs études confirment ainsi que Bruxelles bénéficie d'un tissu social riche mais trop peu visible.

Le projet consiste en l'aménagement dans le centre-ville, à un endroit bien desservi par les transports en commun, à haute visibilité (vitrine) et accessible aux personnes handicapées, d'une maison plurielle de l'information sociale regroupant en un même lieu différents acteurs de l'information tant régionaux que mono et bi-communautaires.

La «Maison de l'information sociale» regrouperait des institutions existantes, reconnues par les pouvoirs publics pour leurs missions d'information et/ou de coordination intersectorielle, actives sur le terrain et bénéficiant d'une notoriété importante dans leur domaine en Région bruxelloise. Ces partenaires ne fusionneraient pas, ils garderaient leur nom, leur logo, leur reconnaissance, leurs missions propres et leur indépendance institutionnelle. Toutefois ils s'engageraient à la réalisation des objectifs globaux de la «maison de l'information sociale» à travers des synergies ponctuelles définies dans une Charte de cohabitation.

Le projet vise à offrir une réponse concrète aux besoins et attentes des Bruxellois et doit permettre de :

1. Rendre mieux accessibles les différents dispositifs d'action et de développement social,
2. renforcer l'efficacité des dispositifs d'action sociale et stimuler l'échange de bonnes pratiques,
3. lutter contre le développement séparé des acteurs sociaux bruxellois,

4. renforcer la visibilité des politiques sociales (aide aux personnes, santé, développement urbain).

113. Optimiser l'utilisation des «nouveaux» moyens de communication

La note d'orientation « projets d'avenir pour le CBCS » approuvée par l'Assemblée générale en sa réunion de novembre 2000 préconisait d'optimiser l'utilisation des « nouveaux » moyens de communication pour renforcer l'action de l'association.

On constate en effet un développement des télécommunications ayant pour effet une expansion de « nouveaux » outils de communication entre les personnes. Un outil comme le courrier électronique est susceptible d'améliorer la communication et le passage de l'information, et ceci, à moindre coût.

Également, l'avenir du *Bruxelles Informations Sociales* réside dans la réalisation d'une version électronique, pour l'Internet, ou pour un intranet tel le jeune réseau à large bande de la Région bruxelloise, Irisnet. La problématique des droits d'auteur devra alors être analysée.

Il n'est pas moins vrai que l'optimisation de ces outils reste tributaire du taux de pénétration de l'informatique dans les différents secteurs de l'action sociale et de la volonté des acteurs de l'utiliser.

L'objectif à terme est la construction d'un site Internet pour le CBCS regroupant :

- ✓ Une présentation du CBCS, de ses missions, de ses réalisations et de ses membres ;
- ✓ La présence d'hyperliens vers les sites de ses partenaires privilégiés (CDCS, CoCoF, Agence Alter ...) et de sites portail intéressants (Arianet, Sine Qua Non ...) ;
- ✓ L'abonnement « on line » au bis ;
- ✓ La possibilité de consultation et téléchargement de n° du bis ou d'articles spécifiques, ce service pouvant être payant (Banxafe) ;
- ✓ La mise à disposition permanente pour les membres du CBCS de

documents tels les PV de réunion, les rapports des groupes de travail, les rapports d'activités, les statuts, le règlement d'ordre intérieur ..., voire même le compte d'exploitation en temps réel ;

- ✓ L'envoi par courrier électronique des invitations, notes de travail
- ✓ Le lancement de forums de discussion pouvant se concrétiser par la création de groupes de travail ou l'interpellation des secteurs ou des acteurs politiques sur une situation donnée ;
- ✓ ...

Si la conception, le lancement et la maintenance technique d'un tel site pourraient être réalisés d'un point de vue financier, et ce malgré l'étroitesse du budget du CBCS, la concrétisation de ce projet en l'état semble prématurée pour deux raisons, essentiellement.

La première est l'impossibilité de rendre ce service à chaque membre.

Actuellement, moins de la moitié des membres ont communiqué une adresse électronique. Il faut être conscient qu'une bonne utilisation des potentialités qu'offrirait ce site nécessite une connexion Internet permanente, via le câble ou l'adsl.

En matière de gestion quotidienne du CBCS et des liens avec les membres, le « passage à l'électronique » ne doit pas être un moyen de communication de plus, mais bien de remplacement. A quoi bon envoyer les invitations aux réunions par courriels et mettre les P.V. de ces réunions « en ligne », s'il faut continuer par ailleurs à les envoyer par la poste à la majorité des membres !

La seconde raison est la compétence technique nécessaire à la gestion du site et l'actualisation des informations qui s'y trouvent. Cette gestion demande des compétences en informatique que nous ne possédons pas en interne. Il demande également un temps de travail que nous ne pouvons pas nous permettre actuellement, dans la mesure où il serait consacré au bénéfice d'une minorité de membres, les mêmes informations devant

parvenir par des moyens plus traditionnels (poste, fax) aux autres.

A l'inverse, il serait dangereux de faire preuve de trop de frilosité. Ce type de communication existe, est de plus en plus répandue et représente à terme de substantielles économies en frais de fonctionnement et un gain de temps en manutention/petit secrétariat.

Le mode d'utilisation actuel de l'Internet par le CBCS a le mérite d'être peu onéreux et pratique pour ceux qui bénéficient d'une connexion, sans handicaper ceux qui n'en bénéficient pas. Le principe est d'utiliser des services gérés par d'autres. La conséquence en est la dispersion de notre présence sur différents sites, ce qui peut être considéré comme un inconvénient (le CBCS ne possède pas son site) ou un avantage (nous sommes présents à plusieurs endroits à la fois, donc statistiquement plus visibles).

1. Utilisation du courrier électronique et de la recherche documentaire sur le web. (service opérationnel depuis octobre 1997)

2. Les sommaires des n° du bis consultables sur l'Internet sur le site de l'Association des revues culturelles et scientifiques. (service disponible depuis janvier 2001)

3. La liste de diffusion. Des courriels d'information sont envoyés aux abonnés de la liste (gratuit). (service opérationnel depuis novembre 2001)

Actuellement, plusieurs projets de « mise en ligne » des revues et ouvrages culturels et scientifiques sont à l'étude, à des stades plus ou moins avancés. Ces sites proposeront l'achat « en ligne » par téléchargement et paiement via Banxafe. Il est cependant trop tôt pour se lancer dans une telle aventure, aucun de ces projets n'étant encore au stade de l'exploitation efficace.

114. Élargissement du CBCS aux représentants des « nouveaux métiers du social »

Des initiatives récentes tels les contrats de sécurité et de société, les contrats de villes, les quartiers d'initiative,... ont consacré l'émergence dans le champ de l'action sociale, de «nouveaux métiers du social», comme les médiateurs sociaux, les agents de prévention,...

Ces derniers sont liés à des projets initiés et mis en place par le monde politique, le maître d'œuvre étant, en Région bruxelloise, principalement communal.

Les caractéristiques de ces nouveaux acteurs, par rapport à ceux représentés au CBCS : ils sont plus jeunes, la population d'origine étrangère y est proportionnellement mieux représentée et leur formation est plus diversifiée (criminologie, formation complémentaire en médiation interculturelle, architecture, agronomie...).

Les bis 148 et 149 ont largement traité du travail de ces nouveaux acteurs du champ social.

12. Évaluation de l'environnement de travail

Le rapport moral de l'année 2000 décrivait le déménagement du siège d'activités du CBCS dans des locaux en totale inadéquation avec leur destination.

Il demandait que cette situation soit régulièrement évaluée et qu'une solution structurelle intervienne à brève échéance afin de ne pas freiner le projet d'avenir du CBCS.

Le siège d'activité de l'asbl est un petit plateau non aménagé partagé entre les 13 employés du Centre de documentation et de coordination sociales et les 2 permanents du CBCS, soit 15 personnes aux responsabilités, tâches et fonctions fort disparates (accueil et téléphoniste, secrétaire, aides documentalistes, assistants sociaux-documentalistes...), certaines fonctions ayant de par leur nature un impact sonore et de mouvement plus important que d'autres - seule la

fonction de direction du CDCS bénéficie d'un bureau privatif.

Signalons de plus l'absence d'isolation des outils de travail bruyants que sont la photocopieuse, le scanner et le serveur informatique, sans oublier la centrale téléphonique.

D'un point de vue physique, cette situation a été objectivée par un rapport ergonomique du Service externe de prévention et de protection au travail asbl, réalisé le 17/04/01, qui constate l'inadéquation entre la conformation des locaux et leur destination :

- ✓ Installations sanitaires non conformes au Règlement Général de Protection du Travail ;
- ✓ Constat d'inconfort des travailleurs (turbulences d'air, reflets et éblouissements perçus au niveau des écrans de visualisation...) causé par l'architecture des locaux;
- ✓ Présence d'une « kitchenette » dans un coin du plateau, sans séparation marquée, en contradiction avec les exigences du RGPT ;
- ✓ Hauteur des plafonds non conforme au RGPT.

En ce que qui concerne la pollution intérieure, il est constaté un taux de renouvellement de l'air insuffisant. En outre, « *les indices ergonomiques, calculés sur base des différents paramètres, tant liés à l'environnement (température, humidité, pression et vitesse de l'air) qu'à l'individu (métabolisme lié à l'activité de travail et isolement vestimentaire), démontrent une situation qui ne correspond pas aux critères de confort, même pour une situation temporaire.* »

D'un point de vue psychique, l'environnement de travail actuel engendre un accroissement de stress sans rapport avec la nature des activités réalisées, mais bien consécutif aux conditions dans lesquelles elles doivent l'être. L'impact négatif sur la bonne exécution du travail est perceptible et préoccupant.

Ce facteur psychique doit également être envisagé sous l'angle de la perte totale d'intimité.

La distance « proxémique » entre les individus n'est pas respectée. En d'autres termes, l'espace ne permet pas aux individus de se côtoyer sans provoquer un changement d'attitude.

La seule solution structurelle actuellement envisagée est le projet de « Maison de l'information sociale »

2. Les activités internes et le rôle d'interface de l'asbl

21. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 8 reprises.

Composé d'administrateurs du CBCS (Président, Secrétaire-général, Vices-Présidentes, Trésorier, responsable de la rédaction du bis et ancien Président) il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

Le Bureau a traité les affaires suivantes :

- Comptes d'exploitation et bilan 2000 ;
- Rapport d'activités 2000 ;
- Critères d'engagement et engagement du second permanent ;
- Analyse des conditions de travail suite au déménagement du siège d'activités du CBCS en décembre 2000 ;
- Restructuration de l'édition de la revue « Bruxelles Informations Sociales » et des synergies mises en place avec le Centre de documentation et de coordination sociales asbl, avec effet au 1^{er} janvier 2002 ;
- Organisation d'une séance d'information sur le volet psychosocial du Plan Catastrophe, à l'occasion d'une réunion du Conseil d'administration élargie aux membres de l'Assemblée générale ;

- Demande et négociation avec le Ministre Hutchinson concernant les subsides 2001 et 2002 ;
- Suites politiques de notre intervention dans le cadre du projet d'organisation des soins de 1^{ère} ligne de la ministre fédérale Magda Aelvoet ;
- Décision d'arrêter notre aide financière à la revue wallonne l'Observatoire dès 2002 ;
- Débat autour du projet de création d'une cellule sociopolitique de concertation avec les membres de l'Assemblée de la CoCoF ;
- Proposition au Conseil d'administration de la mise en place d'un groupe de travail sur la politique du vieillissement, afin de répondre favorablement à une demande du ministre fédéral des Affaires sociales Frank Vandenbroucke ;
- Adaptation du logo et du stationary du CBCS à la nouvelle dénomination de l'asbl ;
- Organisation du colloque « les nouvelles solidarités entre les générations » du 12/12/01 ;
- Décision de reporter en 2002 le projet de contact individualisé avec les membres de l'Assemblée générale.

Il s'est en outre penché sur le positionnement institutionnel du CBCS, dynamisant le volet concertation et analyse sociopolitique des activités.

Il a, enfin, pris la décision de ne pas organiser plus d'une conférence-débat en 2001 (hormis le colloque de 12 décembre), tenant compte des marges budgétaires.

22. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 5 reprises.

Le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative.

Le C.A. a traité les affaires suivantes :

- Approbation des comptes et bilan 2000 ;

- Approbation du rapport d'activités 2000 ;
- Projet de budget 2001 ;
- Participation au groupe de travail du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté sur l'accès des personnes les plus démunies aux soins de santé et à la journée organisée par le Forum sur ce thème ;
- Débat autour du Plan Drogue du gouvernement fédéral ;
- Proposition à l'Assemblée générale d'accepter les candidatures des asbl Arémis et STICS comme membres du CBCS ;
- Information sur le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Information sur le volet psychosocial du Plan Catastrophe ;
- Mise en place et suivi du projet « Maison de l'information sociale » ;
- Information sur le nouveau Plan régional de développement ;
- Suivi des travaux du groupe de travail sur le vieillissement ;
- Stratégie d'utilisation de l'Internet dans le cadre des activités du CBCS ;
- Activités du Conseil consultatif de la CoCoF ;
- Actualités des secteurs d'activités représentés au CBCS ;
- Suivi du travail législatif quant aux politiques sociales ;
- Sujet de la conférence du CBCS dans le cadre de la réunion de l'Assemblée générale du 25 mai 2001.

23. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 1 reprise.

L'Assemblée générale est composée d'un représentant par association membre, et de deux membres fondateurs.

En clôture, M. Luc Maufroy, directeur du Secrétariat régional au développement urbain, asbl para-régionale, présente les missions et objectifs de la nouvelle structure.

24. Le groupe de travail sur les « la politique du vieillissement »

Dans la perspective de la Conférence internationale sur la problématique du vieillissement de la population de Madrid (avril 2002), un groupe de travail a été mis en place au sein du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique. Composé de représentants de 17 organismes de terrain (ACSEH ; AFRaHM ; Alzheimer Belgique ; Antenne Andromède ; Association des Ergothérapeutes ; Association pour le Soutien du Vieillissement ; Bruxelles Assistance ; COSEDI ; Entour'Age ; Equipes d'Entraide ; Fédération des Centres de Service social ; Infor-Homes ; Les Trois Pommiers ; Mutualité Chrétienne Saint-Michel (service social) ; Proximité Santé ; Soins chez Soi ; Union chrétienne des Pensionnés), le projet était de mener une réflexion sur le thème du vieillissement, d'analyser les besoins ainsi que les atouts soulevés par celui-ci et d'apporter aux politiques de vieillissement mises en œuvre de nouvelles orientations axées sur sa spécificité.

L'objectif : faire entendre la voix des travailleurs de terrain, par l'intermédiaire d'un organisme représentatif qu'est le CBCS.

Dès le début des travaux, un état d'esprit s'est imposé : bâtir un scénario d'avenir et aborder le vieillissement d'une façon positive, soutenir un modèle de compétences plutôt que de déperdition, envisager le vieillissement comme une continuité et non comme une cassure.

Nous avons mis aussi en exergue la spécificité urbaine et bruxelloise.

Enfin, il est important de souligner que ce rapport concerne essentiellement les secteurs de la santé, des soins et du logement.

Le rapport final du groupe a été envoyé aux ministres fédéraux Vandembroucke et Aelvoet, ainsi qu'aux ministres régionaux Tomas, Gosuin et Hutchinson, ainsi qu'à toutes les associations qui ont collaboré à sa rédaction.

Il n'est pas exclu que le groupe poursuive ses travaux dans l'avenir, soit d'initiative, soit à la demande d'une autorité.

25. Le groupe de travail sur le projet de la Ministre fédérale Magda Aelvoet d'organisation des soins de 1^{ère} ligne

Ce groupe ne s'est plus réuni, ayant clôturé ses travaux en 2000. Néanmoins, le CBCS est encore intervenu dans ce dossier.

La Région bruxelloise est, en décembre 2001, la seule entité fédérée à ne pas avoir signé le protocole d'accord avec le fédéral. En cause, la spécificité de l'entité urbaine bruxelloise et des législations qui y sont en vigueur, qui ne sont pas prises en compte.

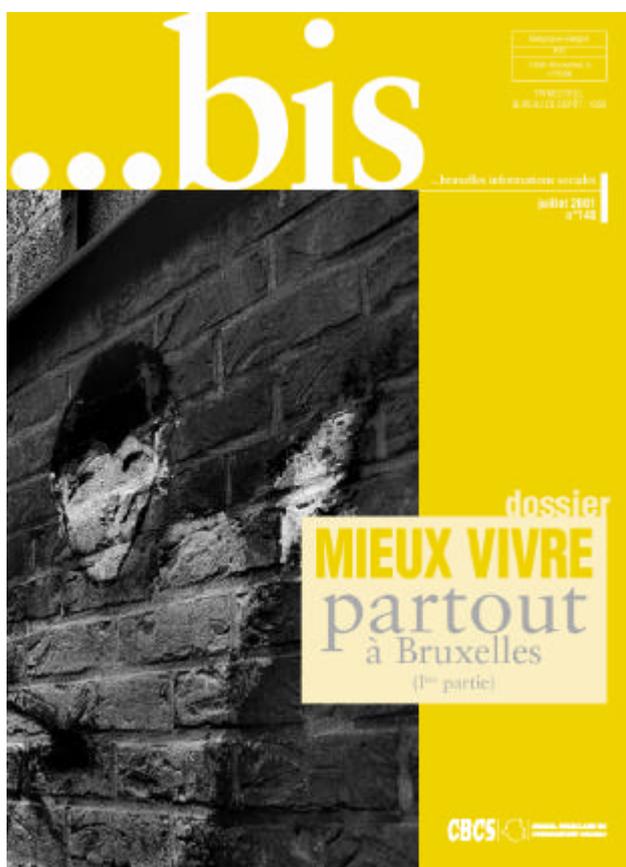
A la demande du Cabinet du Ministre Gosuin, le CBCS a participé à une concertation au Cabinet Aelvoet.

3. Les activités tournées vers le public, les collaborations et les représentations de l'asbl

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution des bis 148 et 149, du bis+ 6, de l'organisation du colloque européen sur le thème de l'intergénérationnel, ainsi que la participation au Forum de lutte contre la pauvreté et au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

31. Le Bruxelles Informations Sociales et le bis+

Parution des bis n°148 et 149



Le Comité de rédaction s'est réuni à 2 reprises :

Le Comité de rédaction est composé d'administrateurs du CBCS, de travailleurs sociaux de terrain et de journalistes professionnels free lance. Il est utile de rappeler qu'à l'inverse de l'ensemble des revues périodiques, il n'y a personne qui travaille à temps plein pour le *Bruxelles Informations Sociales*.

Le Comité de rédaction est chargé de l'élaboration du sommaire, du choix des contacts et de l'attribution des rédactions d'articles.

Le contenu des réunions du Comité de rédaction est rapporté en Conseil d'administration, à qui il revient de donner les impulsions générales.

Le Comité a élaboré les bis 148 et 149. Ceux-ci comportait un dossier unique scindé en deux parties « mieux vivre partout à Bruxelles », élaboré en étroite collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles, l'Agence Alter et les Cabinets du Ministre-Président de la Région bruxelloise François-Xavier de Donnée et du Ministre fédéral en charge de la Politique des grandes villes, Charles Picqué.

Intermédiaire gratuit pour les abonnés, le bis+ 6 est paru.

32. Participations actives

321. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales asbl

La dissolution, par la loi organique des CPAS du 8 avril 1976, de l'**Office d'Identification**, organisme public qui depuis 1914 répertoriait l'ensemble des œuvres sociales du pays, amena la création, à Bruxelles, de deux asbl distinctes, mais qui collaborent toujours étroitement : le **Centre de documentation et de Coordination sociales** et le **Conseil bruxellois de Coordination sociale**.

Créé à l'initiative de communes et d'associations privées bruxelloises, le *Centre de Documentation et de Coordination Sociales* (CDCS) est un organisme pluraliste et bicommunautaire qui collecte de l'information sur l'ensemble des matières relatives à l'aide aux personnes et à la santé en Région de Bruxelles-Capitale.

Le CBCS participe au développement du fonds documentaire du CDCS et contribue à sa diffusion vers les acteurs francophones de l'action sociale. Les deux asbl collaborent étroitement pour l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales*. Le CDCS assure en outre l'hébergement des 2 permanents du CBCS.

322. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé



Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique est représenté dans chacune des quatre sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide

aux personnes et de la santé, soit avec un mandat effectif (3 sections), soit en suppléance (1 section).

Cette présence, en tant qu'expert, au sein des quatre sections est importante. Le CBCS est un lieu de la concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections, et par delà de la Commission communautaire française en général, notamment au travers du *Bruxelles Informations Sociales*.

323. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Le CBCS participe aux travaux du Forum dont il est membre. Il s'agit d'une participation croisée dans la mesure où le Forum participe également aux travaux du CBCS. Échange d'information et capitalisation des expériences permettent aux deux asbl d'optimiser leur mission

de coordination en Région de Bruxelles-Capitale.

Entre autres, le CBCS a représenté le Forum à la réunion inaugurale de la table ronde initiée par les ministres fédéraux Onkelinx et Vandembrouke visant la rédaction d'un plan pluriannuel de revalorisation sociale, et a participé aux travaux du groupe de travail du Forum sur l'accès des plus démunis aux soins de santé.

324. Collaboration avec l'Association des revues scientifiques et culturelles

A.RSC

Association des Revues Scientifiques et Culturelles, asbl

Le « Bruxelles Informations Sociales » est membre de l'ARSC, qui assure la promotion de la revue sur son site Internet et la présence à différentes manifestations professionnelles et grand public..

LE CBCS EST MEMBRE DE



action POUR QUE VIVE BRUXELLES

33. La conférence-débat

En clôture de l'Assemblée générale du 25 mai 2001, le CBCS a organisé une conférence-débat. M. Luc Maufroy, directeur du Secrétariat régional au développement urbain, asbl para-régionale, présente les missions et objectifs de la nouvelle structure.

l'intergénérationnel au quotidien, échange des compétences et d'expériences

les nouvelles solidarités entre générations

COLLOQUE
12 décembre 2001
de 9H à 17H

Centre culturel
Le Botanique
Salle de l'Orangerie
Rue Royale 236
1210 Bruxelles

accès aisé via métro [ligne 2],
tram [92, 93, 94] et bus [61]

Participation aux frais : 400 Bef (€9,92)
Info et inscription au 02 511 89 59

CBCS |  **CONSEIL BRUXELLOIS
DE COORDINATION
SOCIO-POLITIQUE**

34. Colloque « Les nouvelles solidarités entre les générations »

Dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'initiative du Président du Collège de la Commission communautaire française, Éric Tomas et du membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'action sociale et de la famille, Alain Hutchinson et avec l'aide technique de la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale, le CBCS a organisé le 12 décembre, au Centre culturel Le Botanique, le colloque « Les nouvelles solidarités entre les générations ».

Le CBCS relevait ainsi le défi ardu d'un temps de préparation de moins de trois mois. Cette rencontre internationale, qui aura fait se rencontrer quelque 140 travailleurs sociaux et décideurs politiques, n'aurait pas été un succès sans la collaboration active de membres du CBCS (Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale, Infor Homes, Fédération des centres de service social, Haute Ecole Paul-Henri Spaak, Association francophone d'aide aux handicapés mentaux, Télé Accueil, ProxiSanté).

4. Perspectives pour 2002

Maison de l'information sociale

Comme précisé au point 112 (p.2), toutes les pistes visant la mise en place, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une politique coordonnée de diffusion de l'information à destination des intervenants sociaux doivent être suivies.

La visibilité des politiques sociales francophones menées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est une préoccupation majeure du CBCS.

Les démarches en vue de la mise en place d'une Maison plurielle de l'information sociale se poursuivront avec le Centre de documentation et de coordination sociales et toutes les instances associatives et politiques ayant un intérêt au dossier.

Dans cette perspective, la possibilité sera étudiée de proposer aux instances politique un financement pluriannuel ainsi qu'une extension de nos moyens tant humain que financier, par exemple sur base décrétable, dans le cadre de nos missions d'information et de coordination.

Bruxelles Informations Sociales et bis+

Les dossiers traités dans les numéros du *Bruxelles Informations Sociales* colleront plus directement aux préoccupations sociopolitiques du CBCS.

Ainsi, Il est prévu la sortie des numéros 150, dont le dossier sera consacré à l'impact sur la sécurité sociale du vieillissement de la population (suite à notre groupe de travail sur ce sujet), et 151, les actes du colloques sur les « nouvelles solidarités entre générations » que nous avons organisé.

Il est également prévu la parution du bis+7, qui fera le point sur les accords du non-marchand, et du bis+8.

La « convention d'utilisation de services » avec le Centre de documentation et de coordination sociales pour la réalisation des numéros de la revue est remplacée, au 01/01/2002, par une « convention réciproque de services », par laquelle :

- le CDCS réalise :
 - une lecture active préalable par un réseau de personnes ressources des articles à paraître dans la revue ;
 - l'écriture de un à deux articles par an, selon les disponibilités et les thématiques abordées dans la revue.

En outre, il propose d'initiative des thématiques qui lui semble pertinentes à aborder.

- Le CBCS étend sa mission d'information sur les secteurs de l'aide aux personnes et de la santé à l'équipe du CDCS, notamment par

- la participation active aux réunions internes (partage des savoirs et compétences) ;
- l'aide au dépouillement documentaire (enrichissement de la pressothèque du CDCS) ;
- l'aide à la maintenance de la banque de données du CDCS.

Renforcer les liens avec les membres

L'engagement d'un second permanent devrait dégager du temps pour qu'un contact personnalisé soit pris avec chaque association ou fédération d'associations membre afin de mesurer la pertinence des activités entreprises par le CBCS à l'aulne des attentes de ces derniers.

Inscrit au programme de l'année 2001, ce projet a été postposé en raison de l'organisation du colloque sur l'intergénérationnel.

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl

Muriel Maldague

Courriel :

mmaldague.cbcs@misc.irisnet.be

Tel. : +32 2 644.04.81 - fax : +32 2 511.89.59

Alain Willaert

Courriel :

awillaert.cbcs@misc.irisnet.be

Tel. et fax : +32 2 511.89.59

Revue périodique "Bruxelles Informations Sociales"

Web : <http://www.arsc.be>

Pour être informé de nos activités, envoyez un courriel à cbcs-bis-subscribe@clubs.voila.fr

RAPPORT D'ACTIVITES 2002

1. Introduction	
11. Concrétisation des choix stratégiques	p.2
12. Environnement de travail : solution provisoire	p.3
2. Les activités internes et le rôle d'interface du CBCS	
21. Le Bureau	p.4
22. Le Conseil d'administration	p.5
23. L'Assemblée générale	p.6
24. Le groupe de travail sur « la politique du vieillissement »	p.6
25. Renforcer les liens avec les membres	p.6
26. Les Assises de l'Ambulatoire en Santé.	p.6
3. Les activités tournées vers le public, les collaborations et les représentations du CBCS	
31. La revue Bruxelles Informations Sociales et le bis+	p.7
32. Les participations actives	
321. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales	p.10
322. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé	p.10
323. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	p.10
324. Collaboration avec l'Association des revues scientifiques et culturelles	p.10
33. La conférence-débat	p.11
4. Perspectives pour 2003	p.11

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl

Siège social :

Rue du Président 53
1050 Bruxelles

Siège d'activités et courrier :

Avenue Voltaire 135
1030 Schaerbeek

Tel. : 02.511.89.59 – 02.644.04.81

Fax : 02.245.23.02

Courriel : cbcs@euronet.be

1. INTRODUCTION : concrétisation des choix stratégiques

La concrétisation des choix stratégiques énoncés en fin de rapport d'activités 2000 se poursuivent, dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2001.

Depuis 1978, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl constitue une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale à Bruxelles. Cette plate-forme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur. L'enjeu central de la réflexion est le bien-être du citoyen bruxellois, ceci au-delà des différents clivages philosophiques et politiques.

Les activités et les préoccupations du CBCS ont évolué au rythme de l'environnement politique, institutionnel et social.

Les 3 missions du CBCS sont :

- ❑ l'information et la promotion des initiatives sociales à destination d'un large public par l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales et du bis+* ;
- ❑ l'information et la concertation permanente des associations sur une base pluraliste et intersectorielle via, notamment, l'organisation de conférences-débats, colloques et groupes de travail ;
- ❑ le rôle d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics.

11. Les choix stratégiques

111. Plate-forme de concertation transversale

Les pratiques professionnelles de nos secteurs visent aujourd'hui l'intersectorialité, la multidisciplinarité et la complémentarité des approches. C'est précisément l'option prise par le Pouvoir politique, comme le montre le Plan Régional de Développement.

Pour réussir, les acteurs de terrain doivent pouvoir bénéficier des meilleurs outils possibles de concertation et de coordination, ainsi que d'information et de connaissance.

Le CBCS soutient cette vue intersectorielle par la rencontre, le dialogue et la concertation des acteurs concernés.

C'est pourquoi le CBCS développe la concertation sociopolitique intersectorielle, notamment par la coordination de groupes de travail thématiques et la participation actives à des projets initiés par d'autres.

112. « Maison de l'information sociale »

Toutes les pistes visant la **mise en place, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une politique coordonnée de diffusion de l'information à destination des intervenants sociaux** doivent être suivies. A ce titre, le CBCS fait partie du groupe porteur du projet du Centre de documentation et de coordination sociales de « **Maison de l'information sociale** », régionale et bilingue.

La concrétisation du projet s'est heurtée à la volonté du pouvoir politique mono communautaire flamand de créer un projet propre, unilingue néerlandophone, volonté qui, d'une part, va dans le sens d'une marginalisation des travailleurs d'expression néerlandaise du bi communautaire et qui, d'autre part, renforce les inquiétude du CBCS quant au

manque de visibilité des politiques sociales francophones.

Lorsqu'il est apparu que le projet n'aboutirait donc pas, du moins à court et moyen termes, le CBCS a pris l'initiative d'ouvrir la concertation sur le terrain mono communautaire francophone. Bien que l'accueil politique soit positif, la concrétisation du projet prendra encore du temps.

Un objectif raisonnable pourrait être son inscription dans la déclaration gouvernementale du début de la prochaine législature.

113. Optimiser l'utilisation des «nouveaux» moyens de communication

La note d'orientation « projets d'avenir pour le CBCS » approuvée par l'Assemblée générale en sa réunion de novembre 2000 préconisait d'optimiser l'utilisation des « nouveaux » moyens de communication pour renforcer l'action de l'association.

Le mode d'utilisation actuel de l'Internet par le CBCS a le mérite d'être peu onéreux et pratique pour ceux qui bénéficient d'une connexion, sans handicaper ceux qui n'en bénéficient pas encore. Le principe est d'utiliser des services gérés par d'autres. La conséquence en est la dispersion de notre présence sur différents sites, ce qui peut être considéré comme un inconvénient (le CBCS ne possède pas son site) ou un avantage (nous sommes présents à plusieurs endroits à la fois, donc statistiquement plus visibles).

1. Utilisation du courrier électronique et de la recherche documentaire sur le web. (service opérationnel depuis octobre 1997)

2. Les sommaires des n° du bis consultables sur l'Internet sur le site de l'Association des revues culturelles et scientifiques. (service disponible depuis janvier 2001)

3. La liste de diffusion. Des courriels d'information sont envoyés aux abonnés de la liste (gratuit).

(service opérationnel depuis novembre 2001)

De plus, l'informatisation des associations allant croissante, les envois postaux seront à partir du courant de l'année 2003 remplacés beaucoup plus systématiquement par les courriels, ce qui engendrera une économie de timbres et de papier, ainsi qu'un gain de temps en « petit secrétariat ».

Les étapes suivantes devraient être la fourniture de contenu pour le nouveau site web du Centre de documentation et de coordination sociales asbl, et, enfin, la « mise en ligne » de la revue « Bruxelles Informations Sociales ».

12. Évaluation de l'environnement de travail

Les rapports moraux des années 2000 et 2001 décrivaient le déménagement du siège d'activités du CBCS dans des locaux en totale inadéquation avec leur destination.

Ils demandaient que cette situation soit régulièrement évaluée et qu'une solution structurelle intervienne à brève échéance afin de ne pas freiner le projet d'avenir du CBCS.

La solution structurelle privilégiée est le projet de « Maison de l'information sociale ».

Dans la mesure où la concrétisation de cet ambitieux projet risque de prendre encore quelque temps, il a été décidé d'adopter une mesure transitoire : le déplacement du siège d'activités du CBCS hors de l'enceinte du CDCS.

Le nouveau lieu devra répondre à quatre critères : adéquation des locaux à leur destination, faisabilité financière, neutralité des lieux et assurance quant au maintien des liens privilégiés avec le CDCS.

Fin de l'année 2002, des locaux répondant à l'ensemble des critères ont été trouvés. Le CBCS emménagera en février 2003 au Centre Voltaire (avenue Voltaire 135, 1030 Bruxelles).

2. Les activités internes et le rôle d'interface du CBCS

Le CBCS a connu en 2002 une Assemblée générale statutaire : un nouveau Conseil d'administration et, en son sein, un nouveau Bureau, ont été mis en place.

En outre, l'Assemblée générale a modifié l'article 9 du règlement d'ordre intérieur sur la composition du Bureau.

La recherche de possibilités concrètes de réaliser l'objectif de « Maison de l'information sociale », la participation aux conférences internationales de Madrid et Berlin sur le vieillissement de la population, ainsi que la participation à l'organisation des Assises de l'Ambulatoire en Santé, constituent l'essentiel des activités internes de l'association et de la concertation sociopolitique.

21. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 9 reprises.

Composé d'administrateurs du CBCS il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

Le Bureau a traité les affaires suivantes :

- Comptes d'exploitation et bilan 2001 ;
- Rapport d'activités 2001 ;
- Décision de fixer le montant de la cotisation annuelle à € 37, le passage à l'Euro ne devant pas servir de prétexte à une augmentation insidieuse ;
- Thème de la conférence-débat de clôture de l'Assemblée générale du 23 mai 2002 ;
- Organisation interne du CBCS en fonction du profil des deux permanents ;

- Analyse et suivi des activités (Groupe vieillissement, Assises de l'ambulatoire ...) ;
- Renouvellement des candidatures au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé ;
- Analyse des conditions de travail suite au déménagement du siège d'activités du CBCS en décembre 2000 ;
- Prises de contact quant à la recherche de solutions pour concrétiser l'objectif de création d'une « Maison de l'information sociale » ;
- Cet ambitieux projet ne pouvant se concrétiser dans des délais suffisamment courts, proposition au Conseil d'administration du déménagement à titre provisoire du siège d'activités du CBCS afin de régler le problème de l'inadéquation des locaux.
- Analyse de la faisabilité financière de ce déménagement et des besoins en équipements informatique et mobilier pour ce faire.

Il s'est en outre penché sur le positionnement institutionnel du CBCS, dynamisant le volet concertation et analyse sociopolitique des activités. Il a, enfin, pris la décision de ne pas organiser plus d'une conférence-débat en 2002.

Les membres du bureau élus pour deux ans ;
Willy Janssens, Président
Catherine Reynaerts et Jenny Rose, Vice-Présidentes
Jean-Charles Houzeau, Trésorier
Gustave Stoop, Secrétaire-général
Solveig Pahud et Michel Pettiaux, membres.

22. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises.

Le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative.

Le C.A. a traité les affaires suivantes :

- Approbation des comptes et bilan 2001 ;
- Approbation du rapport d'activités 2001 ;
- Projet de budget 2002 ;
- Analyse et suivi des activités (Groupe vieillissement, Assises de l'ambulatoire ...)
- Décision de demander que les travailleurs émargent à la Commission paritaire 329 plutôt qu'à la 200 ;
- Décision de rembourser à titre de frais de transport la différence entre le coût réel des abonnements STIB des travailleurs et le remboursement obligatoire compris dans les charges salariales ;
- Sujet de la conférence du CBCS dans le cadre de la réunion de l'Assemblée générale du 23 mai 2002
- Analyse des conditions de travail suite au déménagement du siège d'activités du CBCS en décembre 2000 ;
- Définition des conditions précises dans lesquelles un déménagement du siège d'activités peut être envisagé ;
- Activités du Conseil consultatif de la CoCoF ;
- Actualités des secteurs d'activités représentés au CBCS ;
- Suivi du travail législatif quant aux politiques sociales ;
- Information quant à la réforme fiscale, particulièrement en ce qui concerne la taxation des legs aux associations ;
- Information sur le « pacte associatif » lancé par le ministre Rudy Demotte ;
- Signature de la pétition en faveur de la création d'un fonds public pour la prévention et la lutte contre le tabagisme.

Les administrateurs élus pour deux ans

Elisabeth Andrien, Michel Baesens, Marie-France Bourton, Milou Depré, Marc Dumont, Carine Vandroogenbroeck, Catherine Reynaerts, Jean Grimaldi, Antoine Lebrun, Jean-Charles Houzeau, Jenny Rose, Carine Vanhoudenhoven, Fouad Mabrouk, Manuel Larsson de Castro, Solveig Pahud, Willy Janssens, Lydwine Verhaegen, Gustave Stoop, Michel Pettiaux, Nicole Grimberghs, Michel Hemmeryckx, Nathalie Hoffstadt, Eric Messens, Danielle Nootens, Liliane Pelosie, Marie-Françoise Van Lil

23. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 1 reprise.

L'Assemblée générale est composée d'un représentant par association membre, et de deux membres fondateurs.

L'Assemblée générale statutaire a élu un nouveau Conseil d'administration, modifié l'article 9 du règlement d'ordre intérieur afin de permettre aux membres du Bureau de coopter des membres et accueilli COSEDI et STICS comme nouvelles associations membres.

24. Le groupe de travail sur « la politique du vieillissement »

Un groupe de travail a été mis en place au sein du CBCS dès 2001 dans la perspective des conférences internationales sur la problématique du vieillissement de la population de Madrid (avril 2002) et Berlin (septembre 2002). Composé de représentants de 17 organismes de terrain, le projet était de mener une réflexion sur le thème du vieillissement, d'analyser les besoins ainsi que les atouts soulevés par celui-ci et d'apporter aux politiques de vieillissement mises en œuvre de nouvelles orientations axées sur sa spécificité.

L'objectif : faire entendre la voix des travailleurs de terrain, par l'intermédiaire d'un organisme représentatif qu'est le CBCS et mettre en exergue la spécificité urbaine et bruxelloise.

Le rapport final du groupe a été envoyé aux ministres fédéraux de la Santé et des Affaires sociales, aux ministres régionaux Tomas, Gosuin et Hutchinson, ainsi qu'à toutes les associations qui ont collaboré à sa rédaction.

Suite à ces deux conférences internationales, les associations de terrain ont marqué leur satisfaction d'avoir été entendues par le pouvoir politique quant à la teneur des recommandations élaborées, mais ont également fait écho de leur

crainte quant au manque de transparence dans l'évaluation de la mise en pratique de celles-ci.

D'où l'intérêt de « gérer » les suites de ces deux conférences.

Le CBCS se propose donc de réactiver et renforcer son groupe de travail.

L'objectif étant cette fois d'informer le pouvoir politique de la réalité du terrain et de pointer les acquis et les carences par rapport aux recommandations. Ce groupe renforcera le dialogue entre les associations et le politique à Bruxelles et, ainsi, devrait faciliter la décision politique.

Le groupe se réunira encore à plusieurs reprises en 2003.

Ce projet est mené en partenariat avec la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale asbl.

25. Renforcer les liens avec les membres

Un contact personnalisé avec chaque association ou fédération d'associations membre a été initié en 2002, afin de mesurer la pertinence des activités entreprises par le CBCS à l'aulne des attentes de ces derniers. Les rencontres se poursuivront en 2003.

26. Les Assises de l'Ambulatoire en Santé

A l'initiative du ministre Didier Gosuin, chargé des matières de Santé, les Assises de l'Ambulatoire en Santé se tiendront en septembre 2003. Le CBCS est associé à l'organisation de celles-ci.

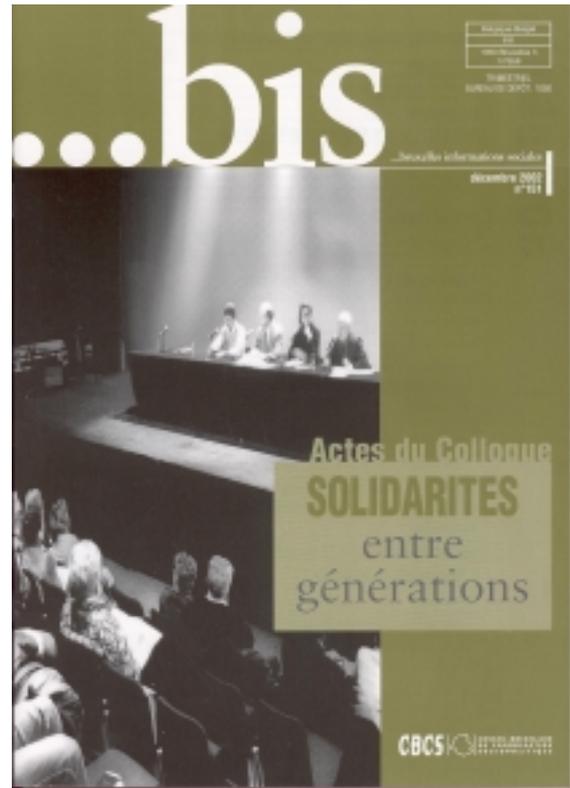
En 2000 et 2001, le CBCS avait mis sur pied un groupe de travail formé de représentants d'association de terrain afin d'analyser le projet fédéral d'organisation des soins de 1^{ière} ligne.

Dans son rapport, le CBCS avait mis en avant le fait que la spécificité de l'entité urbaine bruxelloise et des législations qui y sont en vigueur, n'étaient pas prises en compte par le pouvoir fédéral.

Il a ainsi soutenu les associations auprès du gouvernement bruxellois pour que celui-ci ne signe pas le protocole d'accord proposé, sans en négocier l'application.

Le groupe de travail mis en place par le CBCS en 2002 dans le cadre de la préparation des Assises et composé de représentants des 5 Centres de coordination de soins et services à domicile, de l'Association des ergothérapeutes et d'Arémis ASBL, vise à proposer de donner mission aux futurs « Services intégrés de soins à domicile » (SISD), initiés par le Fédéral, d'assurer la coordination entre les centres de coordination, les hôpitaux et les médecins traitants, afin de gérer au mieux le retour chez soi après hospitalisation. Il s'agira de confier aux SISD l'enregistrement, la coordination et l'évaluation de la prise en charge du patient à domicile. Le groupes de travail se penchera notamment sur les modalités pratiques de la délégation aux 5 centres de coordinations agréés.

Pour ce faire, ce groupe se réunira encore à plusieurs reprises en 2003 et initiera une concertation avec le ministre Gosuin.



3. Les activités tournées vers le public, les collaborations et les représentations du CBCS

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution des bis 150 et 151, des bis+ 7, 8, 9 et 10, ainsi que la participation au Forum de lutte contre la pauvreté et au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

31. Le Bruxelles Informations Sociales et le bis+

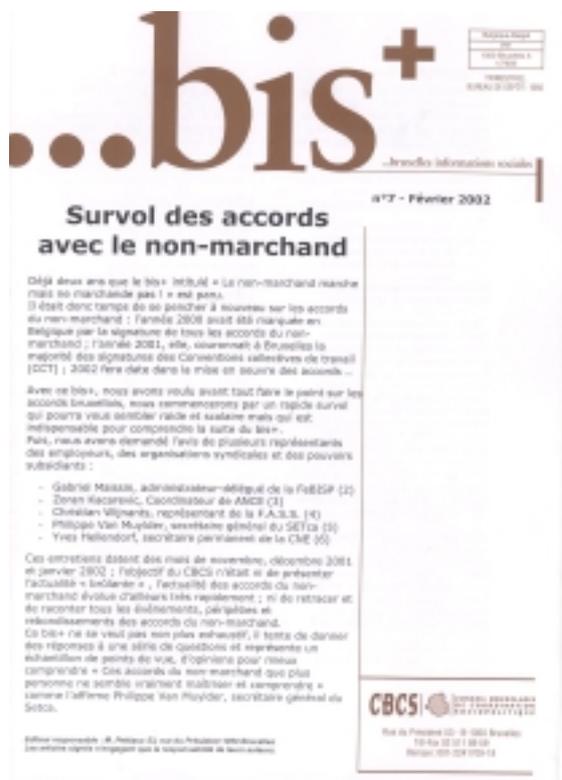
Les dossiers traités dans les numéros du *Bruxelles Informations Sociales* collent directement aux préoccupations de concertation sociopolitique du CBCS.

Ainsi, le n°150 (juillet 2002) est la suite logique de notre groupe de travail sur la politique du vieillissement et le n°151 (décembre 2002) constituent les actes du colloques sur les « nouvelles solidarités entre générations » que nous avons



organisé dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Intermédiaires gratuits pour les abonnés, sont parus les bis+ n°s 7 (Survol des accords avec le non marchand, février 2002), 8 (Le CBCS en 2001 et perspectives pour 2002, mai 2002), 9 (L'institutionnalisation du secteur social associatif et les nouveaux lieux de revendication, juillet 2002) et 10 (Harmonisation des pratiques des CPAS dans l'accessibilité des soins de santé, septembre 2002).



...bis⁺

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7958

TRIMESTRIEL
BUREAU DE DÉPÔT: 1050

...bruxelles informations sociales

n°10 - septembre 2002

Harmonisation des pratiques des CPAS dans l'accessibilité des soins de santé

Le 13 juin dernier une table ronde réunissant Centres publics d'aide sociale (CPAS) bruxellois et services de première ligne a été organisée dans les locaux du Parlement bruxellois. Participaient à cette matinée des représentants de CPAS (travailleurs sociaux, secrétaires et Présidents), des acteurs des services de première ligne, des médecins généralistes, des pharmaciens, des organismes sociaux, des associations travaillant dans la lutte contre la pauvreté, le logement, la santé...

La thématique, l'harmonisation des pratiques des CPAS en matière d'accessibilité aux soins de santé, est l'une des préoccupations du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, association active au sein du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique.

Nous vous proposons ci-après une petite synthèse des points significatifs.

Éditeur responsable : W. Janszaens, 53, rue du Président 1050 Bruxelles.
Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Cet article paraît également dans la revue « L'envers du décor » 09/2002.

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl

Muriel Maldague

Courriel :

mmaldague.cbcs@misc.irisnet.be

Tel. : +32 2 644.04.81

Fax : +32 2 511.89.59

Alain Willaert

Courriel :

awillaert.cbcs@misc.irisnet.be

Tel. et fax : +32 2 511.89.59

Revue périodique "Bruxelles Informations Sociales"

Web : <http://www.arsc.be>

Pour être informé de nos activités, envoyez un courriel à cbcs-bis-subscribe@clubs.volla.fr

CBCS  CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

Rue du Président 53 - B-1050 Bruxelles
Tél-Fax 02 511 89 59
Banque: 001-2241709-18

32. Participations actives

321. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales asbl

La dissolution, par la loi organique des CPAS du 8 avril 1976, de l'**Office d'Identification**, organisme public qui depuis 1914 répertoriait l'ensemble des œuvres sociales du pays, amena la création, à Bruxelles, de deux asbl distinctes, mais qui collaborent toujours étroitement : le **Centre de documentation et de Coordination sociales** et le **Conseil bruxellois de Coordination sociale**.



Créé à l'initiative de communes et d'associations privées bruxelloises, le *Centre de Documentation et de Coordination Sociales (CDCS)* est un organisme pluraliste et bicommunautaire qui collecte de l'information sur l'ensemble des matières relatives à

l'aide aux personnes et à la santé en Région de Bruxelles-Capitale.

Le CBCS participe au développement du fonds documentaire du CDCS et contribue à sa diffusion vers les acteurs francophones de l'action sociale. Les deux asbl collaborent étroitement pour l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales*. Le CDCS assure en outre l'hébergement des 2 permanents du CBCS.

Dans la mesure où il a été décidé le déménagement du siège d'activités du CBCS hors de l'enceinte du CDCS dès février 2003, le partenariat entre les deux asbl sera redéfini dans les premières semaines de 2003.

322. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé



Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique est représenté dans chacune des quatre sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de

la santé, par S.Pahud, G. Stoop, M. Pettiaux et A. Willaert.

Cette présence, en tant qu'expert, au sein des quatre sections est importante. Le CBCS est un lieu de la concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections, et par delà de la Commission communautaire française en général, notamment au travers du *Bruxelles Informations Sociales*.

323. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Le CBCS participe aux travaux du Forum dont il est membre. Il s'agit d'une participation croisée dans la mesure où le Forum participe également aux travaux du CBCS. Échange d'information et capitalisation des expériences permettent aux deux asbl d'optimiser leur mission de coordination en Région de Bruxelles-Capitale.

Un exemple de cette collaboration est la parution du bis+10 de septembre 2002.

324. Collaboration avec l'Association des revues scientifiques et culturelles

A.RSC

Association des Revues Scientifiques et Culturelles asbl

Le « Bruxelles Informations Sociales » est membre de l'ARSC, qui assure la promotion de la revue sur son site Internet et la présence à différentes manifestations professionnelles et grand public..

326. Représentation au sein du Conseil d'administration de la revue l'Observatoire

M. Pettiaux représente le CBCS au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale l'Observatoire.



33. La conférence-débat

En clôture de l'Assemblée générale de mai 2002, le CBCS a organisé une conférence sur le thème de «L'institutionnalisation du secteur social associatif et les nouveaux lieux de revendication».

Le secteur associatif social se professionnalise, se norme. Les dernières avancées tendent vers la stabilité et la pérennisation de l'emploi. N'assiste-t-on pas à un déplacement des lieux de revendication et de débats sur les choix de société vers ceux qui manifestent à Laeken et se réunissent à Porto Alegre, se déploient sur l'Internet et organisent des happenings dans l'ancienne gare Léopold, s'organisent en collectifs (contre les expulsions, contre l'exclusion, pour un rapport N/S équitable) ... ?

Orateurs : Pascal Henry, directeur de l'Institut Cardijn et Philippe Laurent, président du comité de gestion de l'AWIPH

Modérateur : Henri Goldman, codirecteur de la revue « Politique »

Participants : +/- 100 personnes.

4. Perspectives pour 2003

1. Déménagement du siège d'activités

A partir du 3 février 2003, le siège d'activités du CBCS sera situé au Centre Voltaire (135, avenue Voltaire – 1030 Schaerbeek).

Cette délocalisation provisoire en dehors de l'enceinte du CDCS a été décidée afin d'apporter une solution à l'inadéquation des locaux de l'avenue Louise, inadéquation qui porte atteinte à la qualité du travail effectué par l'ensemble des travailleurs qui les occupent.

Néanmoins, la concrétisation du projet de « Maison de l'information sociale » reste prioritaire et les liens privilégiés qui existent entre CBCS et CDCS seront maintenus. Dans ce cadre, la convention d'échange réciproque de services sera réécrite, précisée, affinée.

2. Concertation sociopolitique et poursuite des groupes de travail

Les groupes mis en place dans le cadre de la politique du vieillissement de la population et de la préparation des Assises de l'Ambulatoire poursuivront leurs travaux.

La concertation politique est par essence imprévisible : elle est fonction de l'actualité, des initiatives ministérielles et des demandes des membres. Le CBCS marque une disponibilité importante en ce sens.

3. Table ronde sur la politique du Logement

Code du logement, Conseil consultatif du logement, Agences immobilières sociales, accès au logement social, rapport sur l'état de la pauvreté en Région bruxelloise, action « deux mois pour un toit » ... Depuis quelques mois, la politique du logement est au centre des débats.

Le CBCS organisera courant du 1^{er} trimestre 2003 une table ronde réunissant les représentants des associations membres intéressées et le secrétaire d'Etat Alain Hutchinson afin de faire le point sur la question. Quels sont les acquis ? Quelles sont les propositions ? Quelles priorités pour les travailleurs sociaux sur le terrain ?

Un compte-rendu de la rencontre sera publié dans le cadre d'un numéro spécial du Bruxelles Informations Sociales consacré à la politique du Logement en Région bruxelloise.

4. Les publications

Il est prévu la publication des bis 152 (numéro spécial consacré à la politique du Logement) et 153 (dossier à définir), ainsi que de minimum 2 bis+ (n°s 11 et 12).

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination
sociopolitique asbl
Siège d'activités et adresse courrier
Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles
Fax : +32 2 245.23.02

Siège social

Rue du Président 53
1050 Bruxelles

Muriel Maldague

Courriel :

mmaldague.cbcs@misc.irisnet.be

Tel. : +32 2 644.04.81

Alain Willaert

Courriel :

awillaert.cbcs@misc.irisnet.be

Tel. : +32 2 511.89.59

Revue périodique "Bruxelles Informations Sociales"

Web : <http://www.arsc.be>

Pour être informé de nos activités,
envoyez un courriel à [cbcs-bis-
subscribe@clubs.voila.fr](mailto:cbcs-bis-subscribe@clubs.voila.fr)

RAPPORT D'ACTIVITES 2003

1. Introduction : appuyer la démarche intersectorielle	p.2
2. La structure interne du CBCS	
21. Le Bureau	p.3
22. Le Conseil d'administration	p.3
23. L'Assemblée générale	p.3
24. L'équipe	p.3
3. Les publications, les collaborations et les représentations du CBCS	
31. Le CBCS, outil d'information intersectorielle	p.4
32. La campagne de promotion	p.5
33. La revue Bruxelles Informations Sociales et le bis+	p.6
34. Les participations actives	p.6
341. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales	p.7
342. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé	p.7
343. Participation au Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	p.8
344. Représentation au sein du Conseil d'administration de l'Association des revues scientifiques et culturelles	p.8
345. Représentation au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale L'Observatoire	p.8
4. La concertation sociopolitique du CBCS	
41. Le groupe de travail sur « la politique du vieillissement »	p.9
42. Les Assises de l'Ambulatoire en social/santé.	p.10
43. La table ronde sur la politique du Logement à Bruxelles	p.11
44. La conférence-débat sur le défi de la solidarité à Bruxelles	p.11
5. Perspectives pour 2004	p.12

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl

Siège social :

**Rue du Président 53
1050 Bruxelles**

Siège d'activités et courrier :

**Avenue Voltaire 135
1030 Schaerbeek**

Tel. : 02.511.89.59 – 02.644.04.81

Fax : 02.245.23.02

Courriel : cbcsmisc@irisnet.be

1. INTRODUCTION : appuyer la démarche intersectorielle

Le concept de transversalité est inscrit dans les statuts du CBCS depuis sa création, il y a 25 ans. Aujourd'hui, il est devenu l'une des priorités des secteurs de l'action socio-sanitaire. Le CBCS entend être au côté de ses fédérations membres dans cette démarche.

Depuis 1978, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl constitue une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale à Bruxelles. Cette plate-forme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur. L'enjeu central de la réflexion est le bien-être du citoyen bruxellois, ceci au-delà des différents clivages philosophiques et politiques.

Les activités et les préoccupations du CBCS ont évolué au rythme de l'environnement politique, institutionnel et social.

Les 3 activités investies par le CBCS sont :

- ❑ **l'information et la promotion des initiatives sociales à destination d'un large public par l'édition de la revue *Bruxelles Informations Sociales et du bis+* ;**
- ❑ **l'information et la concertation permanente des associations sur une base pluraliste et intersectorielle via, notamment, l'organisation de conférences-débats, colloques et groupes de travail ;**
- ❑ **le rôle d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics, sur des dossiers touchant à l'intersectoriel.**

Les pratiques professionnelles de nos secteurs visent aujourd'hui l'intersectorialité, la multidisciplinarité et la complémentarité des approches.

Pour réussir, les acteurs de terrain doivent pouvoir bénéficier des meilleurs outils possibles de concertation et de coordination, ainsi que d'information et de connaissance.

Le CBCS soutient cette vue intersectorielle :

- Les thématiques abordées dans la revue *Bruxelles Informations Sociales et le bis+* sont traitées de manière décloisonnées.
- Le CBCS développe la concertation sociopolitique intersectorielle, notamment par la coordination de groupes de travail thématiques, tel le groupe « vieillissement », en partenariat avec Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale, et la participation actives à des projets initiés par d'autres, comme les Assises de l'ambulatoire social/santé.
- Toutes les pistes visant la mise en place, sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, d'une politique coordonnée de diffusion de l'information à destination des intervenants sociaux doivent être suivies. A ce titre, le CBCS fait partie du groupe porteur du projet du Centre de documentation et de coordination sociales de « Maison de l'information sociale », régionale et bilingue.

2. La structure interne du CBCS

21. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 8 reprises.

Une réunion informelle de membres s'est également tenue.

Composé d'administrateurs du CBCS, il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

22. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises.

Une réunion informelle de membres s'est également tenue.

Le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative.

En 2003, il était composé de : Elizabeth Andrien, Michel Baesens, Marie-France Bourton, Milou Depré, Marc Dumont, Carine Vandroogenbroeck, Catherine Reynaerts, Jean Grimaldi, Antoine Lebrun, Jean-Charles Houzeau, Jenny Rose, Carine Vanhoudenhoven, Fouad Mabrouk, Manuel Larsson de Castro, Solveig Pahud, Willy Janssens, Lydwine Verhaegen, Gustave Stoop, Michel Pettiaux, Nicole Grimberghs, Michel Hemmeryckx, Nathalie Hoffstadt, Eric Messens, Danièle Nootens, Liliane Pelosie, Marie-Françoise Van Lil.

23. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 1 reprise.

L'Assemblée générale est composée d'un représentant par association membre, et de deux membres fondateurs.

24. L'équipe

L'équipe est composée de deux permanents engagés à temps plein sous contrat d'Agent Contractuel Subventionné à 95%, Muriel Maldague (licenciée en sciences politiques) et Alain Willaert (licencié en travail social).

Mme Maldague a été remplacée par Isabelle Fokan (licenciée en journalisme) du 20 octobre au 31 décembre 2003 pour congé de maternité.

Les rapports moraux des années 2000, 2001 et 2002 décrivaient le siège d'activités du CBCS dans des locaux en totale inadéquation avec leur destination. **Ils demandaient que cette situation soit régulièrement évaluée et qu'une solution structurelle intervienne à brève échéance** afin de ne pas freiner le projet d'avenir du CBCS.

Depuis le 2 février 2003, le CBCS occupe 3 petits bureaux au 1^{er} étage du bâtiment sis au 135, avenue Voltaire à 1030 Schaerbeek, siège de l'asbl « Associatif financier », avec laquelle une convention de services et de concession d'espace a été signée.

Ce nouveau lieu répond aux quatre critères préalablement définis par le Conseil d'administration : adéquation des locaux à leur destination, faisabilité financière, neutralité des lieux et assurance quant au maintien des liens privilégiés avec le Centre de documentation et de coordination sociales asbl.

Le changement du siège d'activités n'est pas la seule amélioration de l'environnement de travail des deux permanents : un budget a pu être dégagé pour renouveler le parc informatique.

3. Les publications, les collaborations et les représentations du CBCS

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution du bis 152 et la préparation du bis 153, la parution des bis+ 11, 12,13 et 14, la campagne de promotion du bis, ainsi que la participation au Forum de lutte contre la pauvreté et au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

31. LE CBCS : outil d'information intersectorielle

Comment le CBCS tient-il actuellement son rôle de diffuseur d'infos au service de la concertation sociopolitique ?

Des collaborations récurrentes sont en place avec deux partenaires actifs dans le domaine de l'information multisectorielle :

- le CDCS : le CBCS est fournisseur de contenu de son site web et participe à l'alimentation de sa pressothèque ;
- l'Agence Alter : l'agence de presse collabore à la plupart des événements organisés par le CBCS : table-rondes (avec le Ministre-Président FX de Donnée en 2001 et le Ministre A Hutchinson en 2003), conférences (Assemblée générale 2003) ...

Egalement, le CBCS a développé la diffusion d'infos par courrier électronique, en initiant sa propre liste de diffusion (cbcs-bis) et en partenariat avec une autre (Belsoc Infos).

Le CBCS possède depuis longtemps son organe de presse : la revue « Bruxelles Informations Sociales », qui se décline en deux formats : le Bruxelles Informations Sociales et le bis+.

L'action du CBCS consiste à révéler et analyser les besoins de la population bruxelloise et d'attirer l'attention du monde politique sur leur évolution, principalement via ses publications.

Il avait en conséquence été décidé que les dossiers traités dans le Bruxelles Informations Sociales colleraient aux thématiques développées par le Conseil d'administration du CBCS dans le cadre de ses réflexions d'ordre sociopolitique.

Ce fut le cas pour les bis 148 et 149, dont le dossier sur les politiques urbaines répondait à une interrogation sur les « nouveaux métiers du social » et les nouvelles pratiques qui en découlent. Ce fut également le cas pour les 150 et 151, émanations directes du « groupe vieillissement » et du colloque sur l'intergénérationnel organisé par le CBCS. Ce fut toujours le cas en 2003 avec le N°152, sur la politique du logement, qui fait suite à une table ronde organisée par le CBCS en janvier sur ce thème.

La spécificité de la revue est d'être spécialisée dans le secteur social bruxellois, mais d'être généraliste dans les thématiques, abordées de préférence de manière intersectorielle. Le bis est la seule revue sur ce créneau, ce qui fait sa force.

Chaque numéro du Bruxelles Informations Sociales aborde une thématique de manière multisectorielle, c'est à-dire en convoquant les points de vue et expériences des principaux secteurs de l'action sociale : centres et services sociaux, politique de la ville, insertion socioprofessionnelle, écoles sociales Chaque numéro comprend également une rencontre avec le ou les autorités politiques compétentes.

Les bis+ quant à eux, abritent les nouvelles du CBCS et des articles abordant des sujets non traités sous la forme de dossier.

En résumé, voici comment le CBCS a tenu en 2003 son rôle de diffuseur d'infos au service de la concertation sociopolitique :

Type d'infos	Média	En 2003
Brèves sur l'actualité sociale, annonces d'événements transmises par les membres, infos sur de nouveaux sites web ou publications intéressantes ...	Listes de diffusion belsocinfos@yahoogroupes.fr cbbc-bis@clubs.voila.fr	79 messages électroniques
Brèves sur l'actualité sociale bruxelloise	Site web du CDCS http://www.cdcs.irisnet.be	22 brèves
Articles (4 à 32 pages) sur l'actualité sociopolitique bruxelloise et nouvelles du CBCS	Bulletin d' Information « bis+ »	4 numéros papier (n°11,12, 13 et 14)
Articles et dossiers de fond	Revue « Bruxelles Informations Sociales »	1 numéro papier (n°152)

32. La campagne de promotion

La conception d'une exposition de photographies itinérante est apparue comme un moyen festif et participatif de célébrer les 25 ans du CBCS et faire la promotion de sa revue, le « Bruxelles Informations Sociales ». Ceci d'autant plus que la matière photographique, issue des éditions du ...bis depuis 1994, ne manquait pas. Bien au contraire...

Composée de 10 grands formats noir et blanc du photographe Bruno D'Alimonte, l'exposition présente un parcours subjectif à travers quelques questions sociales ou simplement humaines à Bruxelles. Elle rappelle également que les photographies qui paraissent dans le ...bis sont bien plus que de simples illustrations des thématiques sociales abordées : elles donnent un supplément de sens.

Le principe itinérant de l'exposition était donc en phase avec les missions du Conseil : les fédérations ou associations,

qu'elles soient membres ou pas du CBCS, accrochent les photographies à leurs cimaises pour une durée d'environ un mois. Le concept a ainsi permis de présenter ces instantanés au cœur même de la vie sociale et associative bruxelloise, de les mettre en contact avec les travailleurs de terrain et les usagers de leurs services. Bref, de rendre ces photographies accessibles à un public diversifié.

Après son vernissage à l'Espace du Marais à Bruxelles, suite à l'Assemblée Générale du CBCS du 21 mai 2003, l'exposition a rejoint la bibliothèque du département social de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak. Elle a ensuite fait une escale au Centre de Planning Familial de Watermael-Boitsfort avant de rejoindre la Mutualité Saint-Michel au centre de Bruxelles.

33. Le Bruxelles Informations Sociales et le bis+

Réalisé grâce à la collaboration de chercheurs, de travailleurs de terrain et de journalistes professionnels, le Bruxelles Informations Sociales informe sur les sujets qui font l'actualité des secteurs de l'aide aux personnes et de la santé à Bruxelles. Le choix rédactionnel est la recherche de la plus grande précision possible, ainsi que la plus grande rigueur, dans la manière dont chaque sujet est abordé.

En juin 2003, paraissait le bis n°153 sur la politique du logement à Bruxelles. Depuis la sortie du 8ième rapport sur l'état de la pauvreté en Région bruxelloise, en juin 2002, on ne parle plus que de cela : oui, il y a une crise du logement à Bruxelles et il est temps de faire quelque chose. Oui, le logement est devenu une priorité politique.

Faire quelque chose, donc. Mais quoi ? A l'initiative du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, une table-ronde avec Alain Hutchinson s'est tenue afin de faire le point sur la politique du logement à Bruxelles, d'en discerner les acquis et de mesurer l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir. La synthèse de cette rencontre forme le cœur du n°152 du bis.

Ce numéro doit être lu comme un arrêt sur image, un coup d'œil rétrospectif d'abord, prospectif ensuite, sur ces 12 mois (juin 2002 – mai 2003) qui ont vu la problématique du logement tenir la une de l'actualité sociopolitique bruxelloise.

Bien que sorti en janvier 2004, le bis 153 sur l'intégration dans la société de la personne handicapée a été réalisé en 2003.

La Commission communautaire française définit le handicap comme : « (...) le désavantage social résultant d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou empêche la réalisation d'un rôle habituel par rapport à l'âge, au sexe, aux facteurs sociaux et culturels. »

Cette définition, plus large qu'ailleurs, n'en questionne pas moins la norme. Notre société et ses structures sont normées

pour être « habituellement » utilisées par le citoyen « moyen » (« normal »). Pendant longtemps, le problème du handicap, la déficience mentale, mais aussi le handicap physique, a été ignoré puis placé sous silence. Les familles vivaient isolées, écrasées sous le poids de la honte et de la culpabilité injustifiées. Puis, des dispositifs se sont mis en place visant à faciliter l'utilisation des structures et infrastructures par la personne handicapée. Des dispositifs visant essentiellement à faire en sorte que le handicap soit moins handicapant, pour tendre vers un fonctionnement «normal» de la personne dans la société. Ce numéro du bis réfléchit à l'élargissement de la norme.

Ce numéro 153 est aussi le premier pensé par un Comité de rédaction renouvelé afin d'être en phase avec la ligne éditoriale multisectorielle.

Le nombre de réunions est limité (en moyenne trois par an). Le Comité de rédaction est chargé de tracer les grandes lignes des sommaires. Les membres apportent leurs connaissances et expériences, mais il n'est pas obligatoire que chacun d'eux prenne la plume. La lecture avant parution de certains articles peut aussi entrer dans l'attribution du Comité de rédaction ;

La coordination d'un numéro est assurée par les 2 permanents du CBCS, qui tiennent conjointement les rôles de responsable de la rédaction et secrétaire de rédaction.

Si elles n'ont pas toutes participé activement au bis n°153, les personnes suivantes ont accepté de s'investir dans la réalisation de la revue : Catherine Angelini, Pierre Blaise, Nathalie Cobbaut, Pierre De Proost, Axel Hoffman, Nathalie Hoffstadt, Corinne Huygens, Willy Janssens, Sophie Lefèvre, Thomas Lemaigre, Muriel Maldague, Luc Maufroy, Catherine Morenville, Pascale Nossin, Solveig Pahud, Catherine Reynaerts, Jenny Rose, Luc Uytendbroeck et Alain Willaert.

Sont également parus en 2003, les bis+ 11 « Le CBCS en 2002 et perspectives pour 2003 » (mars), 12 « Le Comité de vigilance en travail social » (mai), 13 « Le défi de la solidarité à Bruxelles » (octobre) et 14 « Santé et environnement à Bruxelles : le cas des affections respiratoires » (décembre).

34. Participations actives

341. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales asbl

La dissolution, par la loi organique des CPAS du 8 avril 1976, de l'**Office d'Identification**, organisme public qui depuis 1914 répertoriait l'ensemble des œuvres sociales du pays, amena la création, à Bruxelles, de deux asbl distinctes, mais qui collaborent toujours étroitement : le **Centre de documentation et de Coordination sociales** et le **Conseil bruxellois de Coordination sociale**.



Créé à l'initiative de communes et d'associations privées bruxelloises, le *Centre de Documentation et de Coordination Sociales* (CDCS) est un organisme pluraliste et bicommunautaire qui collecte de l'information sur l'ensemble des matières relatives à

l'aide aux personnes et à la santé en Région de Bruxelles-Capitale.

Le CDCS a assuré l'hébergement des 2 permanents du CBCS jusqu'au 30 janvier 2003. Suite au changement de siège d'activités du CBCS, une nouvelle convention « Convention de partenariat dans le domaine du traitement et de la diffusion de l'information sociale » a été signée par les deux partenaires.

Cette convention a pour objet d'initier un partenariat aux fins de renforcer le traitement, le partage et la diffusion de l'information sociale, comme outils de connaissance de l'environnement professionnel et de concertation des acteurs.

Le CBCS étend sa mission d'information sur les secteurs de l'aide aux personnes et de la santé à l'équipe du CDCS, notamment par

- la participation active aux réunions internes (partage des savoirs et compétences) ;
- l'aide au dépouillement documentaire (enrichissement de la pressothèque du CDCS) ;
- l'aide à la maintenance de la banque de données du CDCS.

Le CDCS soutient le CBCS dans le cadre de ses activités d'information et de promotion des initiatives sociales, via l'ensemble de ses services, notamment sa base de données et de sa pressothèque.

Dans le cadre de la réalisation de la revue *Bruxelles Informations Sociales*, le CDCS réalise une lecture active préalable par un réseau de personnes ressources des articles à paraître dans la revue. En outre, il propose d'initiative des thématiques et des articles pertinents.

Le CBCS est fournisseur de contenu pour le site Internet du CDCS. Il alimente régulièrement le site dans le domaine de l'actualité des secteurs de l'action sociale, rédigée sous la forme de « brèves ». De son côté, le CDCS assure la visibilité du CBCS sur son site.

342. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3ième âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...)

subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.



La spécificité de ce Conseil consultatif est, d'une part, qu'il est composé de représentants des organisations syndicales et patronales, des usagers et d'experts, et que, d'autre part, bien qu'il soit divisé en quatre sections (services ambulatoires, hébergement, aide à domicile et personnes handicapées), il conserve son unité, de part la constitution d'une coupole regroupant des membres des diverses sections. L'objectif affiché est ainsi d'assurer une cohérence des politiques menées dans ces secteurs.

En juillet 2003, les membres du Conseil consultatif ont été renouvelés. La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par delà de la Commission communautaire française en général, notamment au travers du *Bruxelles Informations Sociales*.

343. Participation aux travaux du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Le CBCS participe aux travaux du Forum dont il est membre. Il s'agit d'une participation croisée dans la mesure où le Forum participe également aux travaux du CBCS. Échange d'information et capitalisation des expériences permettent aux deux asbl d'optimiser leur mission de concertation en Région de Bruxelles-Capitale.

344. Participation au Conseil d'administration de l'Association des revues scientifiques et culturelles

A.R.S.C.

Association des Revues Scientifiques et Culturelles, a.s.b.l.

Le « Bruxelles Informations Sociales » est membre de l'ARSC, qui assure la promotion de la revue sur son site Internet et la présence à différentes manifestations professionnelles et grand public. Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration.

345. Représentation au sein du Conseil d'administration de la revue l'Observatoire

Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale *l'Observatoire*. Cette dernière poursuit les mêmes objectifs que le *Bruxelles Informations Sociales*, mais est centrée sur la Wallonie.

Le CBCS adhère au

COMITÉ
de
Vigilance
en travail social

LE CBCS EST MEMBRE DE

EXTREME DROITE.
NON, MERCI!

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

4. La concertation sociopolitique du CBCS

L'échange d'informations entre les membres lors des réunions du Bureau et du Conseil d'administration, la poursuite des travaux du groupe « vieillissement », l'organisation d'une table ronde sur la politique du logement et d'une conférence-débat sur le défi de la solidarité à Bruxelles, ainsi que la participation à l'organisation des Assises de l'Ambulatoire en SocialSanté, constituent l'essentiel des activités de concertation sociopolitique.

41. Le groupe de travail sur « la politique du vieillissement »

Au cours de l'année 2003, le groupe de travail sur « la politique du vieillissement » a approfondi ses réflexions, avec pour objectif majeur de pointer les acquis et les carences du secteur, notamment en rapport avec les 10 recommandations émises en 2002 lors de la Conférence européenne de Berlin :

1. Intégrer la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'action afin d'adapter les sociétés et les économies au changement démographique et de bâtir une société ouverte à tous les âges ;
2. Assurer l'intégration pleine et entière des personnes âgées dans la société ;
3. Ajuster les systèmes de protection sociale à l'évolution démographique et à ses conséquences sur les plans économique et social ;
4. Aider les marchés du travail à s'adapter aux conséquences économiques et sociales du vieillissement de la population ;
5. Promouvoir l'éducation permanente et adapter le système éducatif de manière à répondre à l'évolution de la situation économique, sociale et démographique ;
6. S'efforcer d'assurer la qualité de la vie à tout âge et le maintien d'une vie indépendante, y compris la santé et le bien-être ;

7. Intégrer une stratégie tenant compte des besoins et des spécificités de chaque sexe dans une société vieillissante ;
8. Aider les familles qui prennent soin des personnes âgées et promouvoir la solidarité entre les générations et entre les membres d'une même génération ;
9. Favoriser l'application et le suivi de la stratégie grâce à la coopération régionale ;
10. Promouvoir une croissance économique équitable et durable pour faire face au vieillissement de la population.

Le groupe de travail avait été mis en place au sein du CBCS dès 2001, suite à la sollicitation du Ministre fédéral des Affaires sociales Franck Vandenbroucke, dans la perspective des conférences internationales (Madrid en septembre et Berlin en avril 2002) sur la problématique du vieillissement de la population. La synthèse des réflexions du groupe faisait d'ailleurs l'objet d'un dossier « Vieillesse et diversité culturelle » du bis n°150 en 2002. Début 2003, le CBCS a reconduit ce groupe en partenariat avec la Ligue bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale avec le même objectif : faire entendre la voix des travailleurs de terrain, par l'intermédiaire du CBCS et de la LBFMS, et mettre en exergue la spécificité urbaine et bruxelloise de la thématique.

Composé de représentants de 17 organismes de terrain (ACSEH ; AFRaHM ; Alzheimer Belgique ; Antenne Andromède ; Association des Ergothérapeutes ; Association pour le Soutien du Vieillesse ; Bruxelles Assistance ; COSEDI ; Entour'Age ; Equipes d'Entraide ; Fédération des Centres de Service social ; Infor-Homes ; Les Trois Pommiers ; Mutualité Chrétienne Saint-Michel (service social) ; Proximité Santé ; Soins chez Soi ; Union chrétienne des Pensionnés), le projet était d'intensifier les travaux entamés antérieurement et d'apporter de nouvelles orientations aux politiques de vieillissement mises en œuvre. La présence régulière, lors des réunions du

groupe, de représentants des cabinets Gosuin et Hutchinson a quant à elle permis aux associations de relayer la réalité du terrain, de pointer des carences ou de faire écho de leurs craintes quant au manque de transparence dans l'évaluation de la mise en pratique des recommandations. Les thèmes de réflexions du groupe ont, entre autres, été les suivants :

- Les solidarités intergénérationnelles ;
- La personne âgée « objet » et la personne âgée « sujet » ;
- L'autonomie de la personne âgée et le maintien à domicile ;
- La qualité de vie et la possibilité d'un choix réel pour le senior ;
- Les logements alternatifs ;
- La précarité et la pauvreté de certains seniors, l'accessibilité financière des structures d'accueil ;
- L'accueil de la personne âgée dément ;
- La vie après une hospitalisation : la continuité entre l'hôpital et le retour au domicile ;
- Les remboursements de soins d'ergothérapie ;
- L'accompagnement de l'aidant principal d'un senior à domicile ;
- La nécessité d'une vue globale et de coordinations entre intervenants de différents niveaux (para et médicaux, hospitaliers, sociaux...), la création de réseaux entre communes, asbl et centres privés ;
- Le rôle du coordinateur dans le secteur des soins à domicile ;

Un bilan global reste à faire au niveau des secteurs de la Santé, de l'Aide aux personnes et du Socioculturel bruxellois afin de souligner les points lacunaires dans la politique du vieillissement.

42. Les Assises de l'Ambulatoire en Santé

A l'initiative du ministre Didier Gosuin, chargé des matières de Santé à la CoCoF, les premières Assises des secteurs de l'ambulatoire de la santé et du social bruxellois francophones se sont déroulées les 5 et 6 novembre 2003 à l'Albert Hall

Complex en présence de nombreux professionnels du secteur, rassemblés au-delà des clivages institutionnels entre social et santé.

L'initiative a déjà du mérite à ce titre car les spécificités du contexte bruxellois et les mutations vécues dans le champ socio-sanitaire demandent, en effet, une réflexion conjointe.

Les Assises sont aussi le résultat d'un long processus de préparation et de concertation entre les Associations et Fédérations des secteurs santé-social CoCoF (dont le CBCS), les membres du Collège compétents pour la santé, pour l'Action sociale et la Famille et l'administration de la CoCoF.

En 2001 déjà, le CBCS avait émis un rapport sur le projet fédéral d'organisation des soins de première ligne. En 2002, il mettait en place un groupe de travail composé de représentants des Centres de coordination de soins et services à domicile dans le cadre de la préparation des Assises.

Une première journée de rencontres a été organisée, sous la Présidence du CBCS, en mars 2003.

Un processus s'est donc amorcé et a été pérennisé dès la fin des deux journées d'Assises de novembre 2003 par la constitution d'un comité de Coordination et d'un groupe de pilotage dans lesquels le CBCS est partie prenante.

Un mot d'ordre : décloisonner

Le concept même de « service ambulatoire » n'a pas la même signification selon l'on soit issu du secteur du social ou de la santé, il s'agissait avant tout de s'entendre sur une définition commune et partagée. Par «ambulatoire», les organisateurs désignent : « la volonté de maintenir, par des dispositifs adéquats, les citoyens dans leur milieu de vie en s'appuyant notamment sur leurs ressources propres. »

Les centres d'action sociale globale ; les centres de planning familial ; les services d'aide et les coordinations de soins et de services à domicile ; les services de soins palliatifs et continués ; les services de santé mentale et les initiatives d'habitations protégées ; les services actifs en toxicomanie, les maisons médicales, les services d'accueil téléphonique, etc. participent à cette démarche.

Les Assises 2003 ont offert aux participants l'occasion de se rencontrer autour de trois thèmes principaux : l'accueil, l'évaluation et la transversalité. Les exposés et ateliers ont permis d'évaluer la demande socio-sanitaire, d'échanger des expériences et d'en retirer des pistes d'action. Les pauses ont bien souvent permis la simple rencontre autour d'un café.

Les objectifs des Assises de l'ambulatoire s'inscrivent dans le long terme et visent à tisser un dialogue structuré entre les acteurs concernés par les politiques ambulatoires. Ce dialogue devrait permettre d'améliorer les potentialités et de redessiner, si nécessaire, les enjeux et les perspectives du terrain bruxellois. Didier Gosuin le rappelait lors des Assises : « *Maintenir un haut degré de qualité des prestations et d'accueil des usagers implique que l'univers de la santé ambulatoire opère un double mouvement : un recentrage sur les missions de base, d'une part ; et une dynamique de partenariat ou de réseau plus affirmée avec l'ensemble des structures qui offrent aux Bruxellois des services sociaux ou sanitaires, de l'autre* ».

Cette jonction opérée entre les champs du social et de la santé devrait permettre de développer, à terme, un décret-cadre sur les missions de l'ambulatoire, en vue de redéployer l'offre de services en regard d'objectifs partagés et fondés sur une analyse de la situation sociale et sanitaire.

43. La table ronde sur la politique du Logement à Bruxelles

La rencontre qui s'est tenue le 29 janvier 2003, en collaboration avec l'Agence Alter, poursuivait l'objectif de faire l'état des lieux de la politique bruxelloise en matière de logement, principalement sur les acquis de la législature et sur les propositions en cours.

Cette table ronde réunissait le Secrétaire d'État bruxellois au Logement, Alain Hutchinson et plus d'une dizaine d'associations de terrain, membres du CBCS. Willy Janssens, Président du CBCS, présidait, Pierre Verbeerren (Agence Alter) s'était glissé dans la peau du modérateur et notre photographe habituel, Bruno d'Alimonte, avait fait le déplacement.

Une synthèse de cette rencontre constitue l'élément principal du dossier publié dans le bis 152 entièrement consacré à la politique du logement à Bruxelles.

44. La conférence-débat sur le défi de la solidarité à Bruxelles.

Le 21 mai 2003, le Conseil bruxellois de Coordination sociopolitique organisait une conférence dont le thème était « Quelle solidarité pour Bruxelles ? Quelle solidarité dans Bruxelles ? CPAS et associatif : le défi de la solidarité à Bruxelles ».

L'objectif était de se pencher sur le champ de compétences et les limites des acteurs publics et associatifs, le fonctionnement respectif des uns et des autres et leur champ d'action, les synergies et les collaborations possibles, les modèles de concertation, ...

Les orateurs attendus étaient Anne-Sylvie Mouzon, Présidente du CPAS de Saint-Josse-Ten-Noode, Denis Grimberghs, Député de la Région bruxelloise et de la Communauté française et André Cocle, Coordinateur social du réseau Iris.

Le modérateur était Alain Dubois, directeur de l'Agence Alter.

Nous avons regretté l'absence d'Anne-Sylvie Mouzon, retenue pour des raisons professionnelles impérieuses.

5. Perspectives pour 2004

La concertation sociopolitique est par essence imprévisible : elle est fonction de l'actualité et des demandes des membres. Le CBCS marque une disponibilité importante en ce sens.

1. Groupe vieillissement

Le groupe mis en place dans le cadre de la politique du vieillissement de la population poursuivra ses travaux. Son fonctionnement fera l'objet d'une évaluation en 2004 afin de mesurer la pertinence de ses méthodes et définir les pistes d'action à privilégier pour l'avenir.

2. Table ronde sur le financement de l'action sociale à Bruxelles

A l'image de celle sur la politique du logement de janvier 2003, une table ronde sur le financement de l'action sociale à Bruxelles sera initiée.

3. Rencontre avec la mouvance « altermondialiste »

Alors qu'en 2002, le CBCS avait organisé une conférence autour du thème de « L'institutionnalisation du secteur social associatif et les nouveaux lieux de revendication », deux ans plus tard, la volonté de rencontre et de débat du CBCS est toujours présente, avec un souhait plus précis concernant les nouveaux lieux de revendication : celui de rencontrer quelques représentants bruxellois du mouvement altermondialiste. Des représentants d'associations locales ou internationales et actives sur le territoire de la Région pourraient ainsi être contactés.

En 2004, le CBCS souhaite donc initier la rencontre sous forme d'un débat, dans un premier temps, entre les différents types d'associatifs actifs dans l'action sociale dans la Région bruxelloise : l'associatif "traditionnel", l'associatif né avec la crise économique et l'associatif "altermondialiste".

4. Pacte associatif

Le CBCS s'impliquera dans les groupes de réflexion relatifs au « Pacte associatif », à propos duquel se déroulait un colloque en décembre 2003. Le futur « Pacte Associatif », initié par la Plate-forme francophone du Volontariat, propose un changement profond du mode de collaboration, d'avantage sur le mode du partenariat, entre société civile et Etat.

5. Les publications

Il est prévu la publication des bis 153 (numéro consacré à l'intégration de la personne handicapée dans la société, dès fin janvier 2004) et 154 (dossier à définir), ainsi que de minimum 2 bis+ (n°s 15 et 16).

6. La campagne de promotion

2004 verra l'exposition itinérante de promotion de la revue Bruxelles Informations Sociales faire de nouvelles haltes, dont la première sera dans les locaux du service d'aide à l'emploi de "Bruxelles Laïque". S.O.S Jeunes suivra.

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination
sociopolitique asbl
Siège d'activités et adresse courrier
Avenue Voltaire 135
1030 Bruxelles
Fax : +32 2 245.23.02

Muriel Maldague

Courriel :
mmaldague.cbcs@misc.irisnet.be
Tel. : +32 2 644.04.81

Alain Willaert

Courriel :
awillaert.cbcs@misc.irisnet.be
Tel. : +32 2 511.89.59

**Revue périodique "Bruxelles
Informations Sociales"**

Web : <http://www.arsc.be>
Pour être informé de nos activités,
envoyez un courriel à [cbcs-bis-
subscribe@clubs.voila.fr](mailto:cbcs-bis-subscribe@clubs.voila.fr)

RAPPORT D'ACTIVITES 2004

- 1. Introduction : Une note stratégique pour les années 2004, 2005 et 2006**

- 2. La structure interne du CBCS**

- 3. Les publications, les collaborations et les représentations du CBCS**

- 4. La concertation sociopolitique du CBCS**

- 5. Perspectives pour 2005**

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl
Avenue Voltaire 135
1030 Bruxelles
Tel. : 02.511.89.59 – 02.644.04.81
Fax : 02.245.23.02
Courriel : cbcs@misc.irisnet.be
<http://www.cbcs.be>

1. INTRODUCTION : Une note stratégique pour les années 2004, 2005 et 2006

Plus que jamais l'intention initiale qui a prévalu à l'établissement du Conseil Bruxellois de Coordination Sociopolitique s'avère actuelle. Au moment où les sociétés contemporaines cherchent un nouveau souffle entre capitalisme et Etat providence, et prennent de plus en plus conscience qu'elles ne pourront poursuivre leur développement démocratique sans une participation citoyenne active au bien être social, le monde associatif se trouve investi et est au cœur d'enjeux sociétaux importants.

INTRODUCTION

Depuis 1978, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl (CBCS) constitue une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale, au sens large, à Bruxelles. Cette plate-forme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur.

Actuellement, 72 fédérations sectorielles, plate-formes associatives et associations sont membres du CBCS.

Les deux principales sources de financement du CBCS sont l'ORBE, qui finance à 95% le salaire des 2 permanents engagés sous contrat ACS, et la CoCoF qui octroie, sur base d'une subvention annuelle en programme d'initiatives, un intervention financière dans les frais de fonctionnement et la publication de la revue Bruxelles Informations Sociales.

Les 3 activités investies par le CBCS :

- 1 l'information et la promotion des initiatives sociales à destination d'un large public ;
- 2 l'information et la concertation permanente des associations sur une base pluraliste et intersectorielle ;

3 le rôle d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics, sur des dossiers touchant à l'intersectoriel. Le CBCS rassemble et représente les associations pour ce qui concerne les questions d'intérêt général se rapportant à l'associatif ; il s'abstient d'intervenir dans les compétences particulières de ses membres.

Ces trois missions essentielles du CBCS : informer, rassembler afin de susciter la concertation et représenter en appellent une autre, implicite au vu de la filiation et de la collaboration avec le Centre de documentation et de coordination sociales : participer à l'établissement d'une mémoire, qui valorise l'action de l'associatif bruxellois.

Ces éléments se conjuguent en un objectif général : forger l'identité de l'associatif social bruxellois.

OBJECTIF GENERAL DE LA PROGRAMMATION

Le monde associatif a déployé ses activités de manière telle qu'il représente aujourd'hui près du quart de l'emploi en Région bruxelloise et fournit les 2/3 des emplois nouveaux.

Cette émergence économique revêt une signification particulière au moment où les sociétés contemporaines cherchent un nouveau souffle entre capitalisme et Etat providence, et prennent de plus en plus conscience qu'elles ne pourront poursuivre leur développement démocratique sans une participation citoyenne active au bien être social. Ainsi, reconnaît-on à nouveau à l'associatif sa qualité de vecteur de démocratie.

Le monde associatif se trouve au cœur d'enjeux importants. Ce n'est pas un hasard si les partis politiques francophones s'accordent aujourd'hui sur cette nécessité, dans les derniers accords de gouvernement : « *Dans l'optique de la mobilisation des forces vives de la société..., il semble également souhaitable de conclure un pacte entre les*

acteurs du monde associatif et les autorités publiques ».

Pour faire face à ces responsabilités accrues, il nous apparaît aujourd'hui important de faire l'effort de structurer notre action autour d'une programmation stratégique.

LES 3 PÔLES DE LA PROGRAMMATION

L'objectif général se décline en trois objectifs particuliers :

1. Rassembler et assurer la concertation
2. représenter
3. informer

Rassembler

- Mieux connaître et comprendre les attentes des membres.
- Favoriser un climat de confiance et de convivialité parmi les membres.
- Renforcer les passerelles et la transversalité entre les membres.
- Mettre en place des outils de communication.

Représenter

- Mieux dégager les mandats et les lignes de forces consensuelles.
- Mieux assurer la « concertation permanente » entre les membres.
- Nourrir des relations régulières avec les acteurs politiques (autres regroupements associatifs, organisations syndicales, partis ...)
- Anticiper et préparer les agendas.
- Etre acteur du « Pacte associatif » pour la région bruxelloise.

Informer

- Développer des réseaux de connexion et d'information entre les membres, faciliter la

diffusion d'informations pertinentes entre les secteurs. Et apporter son soutien à la mise en œuvre sur Bruxelles d'une politique globale d'information sociale.

- Promouvoir l'action des membres auprès des professionnels, des futurs professionnels et du grand public.
- Mieux cerner les différents types d'information utiles et les traiter de manière appropriée.
- Etablir des synergies entre modes de communication.

OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA PROGRAMMATION (2004 – 2006)

Afin de combiner les 3 pôles de l'action du CBCS, informer, se concerter et représenter, il est proposé les activités suivantes :

- Le Conseil d'administration du 27 avril 2004 a pris la décision d'impliquer le CBCS dans le processus de mise en place d'un Pacte associatif, à conclure avec les autorités publiques. Il est proposé de représenter l'associatif pour ce qu'il est, et non pas pour ce qu'il fait (ce qui est du ressort des fédérations sectorielles).

- Le Conseil d'administration du 25 mai 2004 a pris la décision de constituer un groupe de travail qui aura pour tâche :

1. d'adapter les statuts actuels du CBCS à la nouvelle loi sur les asbl
2. d'affiner la définition de la qualité de membre du CBCS, y compris dans son aspect institutionnel communautaire
3. d'affiner et de préciser l'objet social du CBCS dans son versant « concertation transversale »

- Le CBCS soutient ses membres dans leurs initiatives touchant la transversalité, notamment par la coordination de groupes de travail thématiques et la participation active à des projets initiés par d'autres. Il est proposé de mener une enquête auprès des membres, portant essentiellement sur 3 questions :

1. Dans le cadre de la mise en place d'un « agenda global », quelles activités prévoyez-vous dans les prochains mois qui pourraient bénéficier du concours du CBCS ou d'autres de ses membres ?
2. Quelles sont parmi vos actuelles préoccupations, celles pour lesquelles vous pourriez saisir le CBCS ?
3. De quels types d'information verriez-vous se composer les courriels d'information du CBCS ? (voir point suivant)

- Les thématiques abordées dans les publications du CBCS sont traitées de manière décloisonnée, transversale. Organes d'information, ils sont également outils de promotion du savoir-faire et savoir-être de l'associatif. Il est proposé de renforcer ces publications en s'appuyant sur les « nouvelles » techniques d'information et de communication, via la construction d'un site Internet fonctionnel et la gestion de courriels d'information ciblés, les « brèves du bis ».

- En partenariat avec les fédérations sectorielles, Il est proposé l'organisation d'un cycle de rencontres et débats qui, sur base d'une périodicité trimestrielle et soutenu par les publications papier et électronique, abordera des thématiques citoyennes, sociales et sociopolitiques de manière transversale.

- En partenariat avec le Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS), il est proposé l'édition d'un vademecum des organismes membres.

- Le CBCS collabore, dans la mesure de ses moyens, à l'enrichissement documentaire et de la rubrique « Bruxelles Echos Divers » du site Internet du CDCS, et est fournisseur de contenu pour la liste de diffusion Belsoc-Infos. Il est proposé d'initier d'autres collaborations pouvant apporter une valeur ajoutée à la diffusion de l'information sociale et son utilisation.

2. La structure interne du CBCS

21. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises.

Composé d'administrateurs du CBCS, il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

Composition :

Président : M. Philippe Laurent

Vices-Présidentes : Mmes Jenny Rose et Catherine Reynaerts

Secrétaire général : M. Gustave Stoop

Trésorier : M. Jean-Charles Houzeau

Administrateurs : Mme Solveig Pahud et M. Michel Pettiaux

22. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises.

Le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative.

Composition :

-Mme Caroline Coppee, représentant l'association Mutualité Saint-Michel, Boulevard Anspach 111-115 1000 Bruxelles

-Mme Catherine Reynaerts, représentant l'association Haute Ecole Paul-Henri Spaak - département social, Rue de l'Abbaye 66 1050 Bruxelles

-Mme Christine Collard, représentant l'association Arémis - Cité Sérine, Chaussée de Boondael 390 1050 Bruxelles

-M. Eric Messens, représentant l'association Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale, Rue du Président 53 1050 Bruxelles

-M. Gustave Stoop, représentant l'association Fédération des initiatives et actions sociales, 6, chaussée de Boondael, bte 14 1050 Bruxelles

-M. Jean-Charles Houzeau, représentant l'association Forum bruxellois de lutte contre la Pauvreté, Rue F. Bernier 40 1060 Bruxelles

-Mme Jenny Rose, représentant l'association Association francophone d'aide aux handicapés mentaux, Rue Keyenveld 99 1050 Bruxelles

-Mme Lydwine Verhaegen, représentant l'association Fédération des institutions médico-sociales, Rue Belliard 23A/3 1040 Bruxelles

-M. Marc Dumont, représentant l'association Fédération des mutualités socialistes du Brabant - service santé et bien-être, Rue du Midi 111 1000 Bruxelles

-Mme Martine Dédal, représentant l'association Coordination laïque de l'action sociale et de la santé, Avenue de Stalingrad 18-20 1000 Bruxelles

-M. Michel Hemmeryckx, représentant l'association Fédération des centres de service social, Rue d'Alost 7/11 (bloc B - 2ième ét.) 1000 Bruxelles

-M. Michel Pettiaux, représentant l'association Fonds contre les affections respiratoires, Rue de la Concorde 56 1050 Bruxelles

-Mme Milou Depré, représentant l'association Bruxelles Laïque, Avenue de Stalingrad 18-20 1000 Bruxelles

-Mme Nathalie Hoffstadt, représentant l'association Fédération bruxelloise francophone des organismes d'insertion socioprofessionnelle, Rue des Alliés 307 1190 Bruxelles

-Mme Nicole Grimberghs, représentant l'association Soins chez soi, Rue de Stalle 65 bte 41 180 Bruxelles

-M. Philippe Laurent, à titre personnel

-Mme Solveig Pahud, représentant l'association Centre de documentation et de coordination sociales, Avenue Louise 183 1050 Bruxelles

23. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 2 reprises.

L'Assemblée générale s'est réunie en mars 2004 afin d'approuver les comptes et le rapport moral 2003, ainsi que de nommer un nouveau Conseil

d'administration et en décembre 2004 afin d'approuver des nouveaux Statuts et règlement d'ordre intérieur.

Elle a aussi décidé de la modification du siège social de l'association, afin de le faire coïncider avec le siège d'activités.

24. L'équipe

L'équipe est composée de deux permanents engagés à temps plein sous contrat d'Agent Contractuel Subventionné à 95%, Muriel Maldague (licenciée en sciences politiques) et Alain Willaert (licencié en travail social).

Mme Maldague a été remplacée par Isabelle Fokan (licenciée en journalisme) du 1^{er} au 31 janvier 2004 pour fin de congé de maternité. En outre, Mme Maldague a pris un crédit-temps (4/5^{ième}) durant 6 mois.

L'équipe a accueilli au 4^{ième} trimestre une stagiaire, Laetitia André, étudiante en dernière année de Maîtrise en sciences économique (Ulg), dans le cadre de son travail de fin d'étude centré sur l'emploi dans les secteurs de l'action sociale à Bruxelles.

3. Les publications, les collaborations et les représentations du CBCS

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution du bis 153 et la préparation du bis 154, la parution des bis+ 15, 16,17 et 18, le lancement des Brèves du bis et du site Internet, ainsi que la participation aux travaux du Forum de lutte contre la pauvreté et du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

31. Bruxelles Informations Sociales et bis+

Entièrement préparé en 2003, le **Bruxelles Informations Sociale n°153 "Bruxelles, handicaps admis", est sorti en janvier 2004.**

Le Bruxelles Informations Sociales n°154 a été préparé tout le long de l'année 2004 et devrait sortir au 1^{er} trimestre 2005.

Il traitera des "réponses à l'isolement social".

Quatre bis+ sont parus :

1. N°15 – avril 2004 : le CBCS en 2003;
2. N°16 – mai 2004 : financer l'action sociale;
3. N° 17 – juin 2004 : Assises de l'Ambulatoire social-santé bruxellois, le cahier des charges 2004;
4. N°18 – juillet 2004 : en chemin vers un Pacte associatif.

Le bis+16 a eu un prolongement sur l'Internet :

<http://users.skynet.be/cbcs/>

Il reprend la synthèse de la **conférence-débat organisée le 22 mars 2004 par le CBCS en collaboration avec l'Agence Alter, sur le financement de l'action sociale**, avec le ministre de l'action sociale et du budget Alain Hutchinson.

32. Les brèves du bis

Le 1^{er} septembre 2004 ont été lancés conjointement le site Internet du CBCS et le courriel d'informations sociales "Les brèves du bis"

Le site Internet permet au CBCS d'avoir une visibilité sur le Net et aux internautes de se tenir au courant en temps réels des activités de ce dernier. Il permet également le téléchargement des n° épuisés de la revue Bruxelles Informations Sociales et des bis+.

Il permet enfin de mettre à disposition des membres des documents de travail, PV de réunion grâce à une zone "membre" protégée par un nom d'utilisateur et un mot de passe.

<http://www.cbcs.be>

Le CBCS renforce son offre de diffusion de l'information sociale bruxelloise par le courriel d'information "Les brèves du bis". L'objectif est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large. La volonté du CBCS n'est pas de concurrencer les diverses initiatives qui existent déjà en matière de "newsletter", mais bien d'être complémentaire et ce, toujours, de manière intersectorielle et transversale.

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2004, 17 "brèves du bis" ont été envoyées. Au 31 décembre 2004, "Les brèves du bis" comptait 560 abonnés directs. Le courriel d'informations sociales est également relayé par la liste de diffusion "Belsoc Infos" dans la Communauté française.

33. Les Rencontres irisées

Dans la note programmatique 2004-2006, Il est proposé, en partenariat avec les fédérations sectorielles, l'organisation d'un cycle de rencontres qui aborde des thématiques citoyennes, sociales et sociopolitiques de manière transversale.

Six rencontres irisées sont déjà prévues entre décembre 2004 et avril 2005 avec les ministres francophones de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française :

- M. Benoit Cerexhe, politique de santé à la CoCoF et à la CoCoM, politique de l'Emploi à la Région
- Mme Françoise Dupuis, Formation professionnelle à la CoCoF et politique du logement à la Région
- Mme Catherine Fonck, promotion de la santé, aide à la jeunesse et enfance à la Communauté française
- Mme Evelyne Huytebroeck, politique des personnes handicapées et budget à la CoCoF, aide aux personnes à la CoCoM
- M. Emir Kir : action sociale et famille à la CoCoF
- M. Charles Picqué, Cohésion sociale à la CoCoF et revitalisation des quartiers à la Région.

En décembre 2004, la 1^{ière} des Rencontres irisées s'est tenue, avec le Cabinet de la ministre Evelyne Huytebroeck.

Les élections de juin dernier ont mis en place en Région bruxelloise une tripartite inédite, avec l'arrivée de nouvelles personnalités politiques et des accents nouveaux, des projets novateurs. Le projet ici développé vise à permettre aux ministres du Collège francophone de la Région bruxelloise et de la Communauté française d'explicitier les accords de majorité dans le cadre de leurs compétences et de pointer leurs priorités, et ainsi favoriser une plus grande visibilité, une meilleure lisibilité des politiques menées et une (re)connaissance mutuelle. Nos partenaires pour ces six premières rencontres irisées sont la CLASS (Coordination laïque de l'action sociale et de la santé), la FCSS (Fédération des centres de service social), la FCSSB (Fédération des centres de service social bicommunautaire) et la Maison du livre.

34. Participations actives

341. Collaboration avec le Centre de Documentation et de Coordination sociales asbl

La dissolution, par la loi organique des CPAS du 8 avril 1976, de l'Office d'Identification, organisme public qui depuis 1914 répertoriait l'ensemble des œuvres sociales du pays, amena la création, à Bruxelles, de deux asbl distinctes, mais qui collaborent toujours étroitement : le Centre de documentation et de Coordination sociales et le Conseil bruxellois de Coordination sociale.



Créé à l'initiative de communes et d'associations privées bruxelloises, le *Centre de Documentation et de Coordination Sociales (CDCS)* est un organisme pluraliste et bicommunautaire qui collecte de l'information sur l'ensemble des matières relatives à

l'aide aux personnes et à la santé en Région de Bruxelles-Capitale.

Le CBCS étend sa mission d'information sur les secteurs de l'aide aux personnes et de la santé à l'équipe du CDCS, notamment par

- la participation active aux réunions internes (partage des savoirs et compétences) ;
- l'aide au dépouillement documentaire (enrichissement de la pressothèque du CDCS) ;
- l'aide à la maintenance de la banque de données du CDCS.

Le CDCS soutient le CBCS dans le cadre de ses activités d'information et de promotion des initiatives sociales, via l'ensemble de ses services, notamment sa base de données et de sa pressothèque.

Dans le cadre de la réalisation de la revue *Bruxelles Informations Sociales*, le CDCS réalise une lecture active préalable par un réseau de personnes ressources des articles à paraître dans la revue. En outre, il propose d'initiative des thématiques et des articles pertinents.

Le CBCS est fournisseur de contenu pour le site Internet du CDCS. Il alimente régulièrement le site dans le domaine de l'actualité des secteurs de l'action sociale, rédigée sous la forme de « brèves ». De son côté, le CDCS assure la visibilité du CBCS sur son site.

342. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3ième âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.



La spécificité de ce Conseil consultatif est, d'une part, qu'il est composé de représentants des organisations syndicales et patronales, des usagers et d'experts,

et que, d'autre part, bien qu'il soit divisé en quatre sections (services ambulatoires, hébergement, aide à domicile et personnes handicapées), il conserve son unité, de part la constitution d'une coupole regroupant des membres des diverses

sections. L'objectif affiché est ainsi d'assurer une cohérence des politiques menées dans ces secteurs.

La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par delà de la Commission communautaire française en général.

343. Participation aux travaux du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté

Le CBCS participe aux travaux du Forum dont il est membre. Il s'agit d'une participation croisée dans la mesure où le Forum participe également aux travaux du CBCS. Échange d'information et capitalisation des expériences permettent aux deux asbl d'optimiser leur mission de concertation en Région de Bruxelles-Capitale.

344. Participation au Conseil d'administration de l'Association des revues scientifiques et culturelles

ARSC

Association des Revues Scientifiques et Culturelles asbl

Le « Bruxelles Informations Sociales » est membre de l'ARSC, qui assure la promotion de la revue sur son site Internet et la présence à différentes manifestations professionnelles et grand public. Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration.

LE CBCS EST MEMBRE DU

**Comité
de
Vigilance**
en travail social

345. Représentation au sein du Conseil d'administration de la revue l'Observatoire

Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale *l'Observatoire*. Cette dernière poursuit les mêmes objectifs que le *Bruxelles Informations Sociales*, mais est centrée sur la Wallonie.

35. La campagne de promotion

La conception d'une exposition de photographies itinérante est apparue comme un moyen festif et participatif de célébrer les 25 ans du CBCS et faire la promotion de sa revue, le « Bruxelles Informations Sociales ». Ceci d'autant plus que la matière photographique, issue des éditions du ...bis depuis 1994, ne manquait pas. Bien au contraire...

Composée de 10 grands formats noir et blanc du photographe Bruno D'Alimonte, l'exposition présente un parcours subjectif à travers quelques questions sociales ou simplement humaines à Bruxelles. Elle rappelle également que les photographies qui paraissent dans le ...bis sont bien plus que de simples illustrations des thématiques sociales abordées : elles donnent un supplément de sens.

Le principe itinérant de l'exposition était donc en phase avec les missions du Conseil : les fédérations ou associations, qu'elles soient membres ou pas du CBCS, accrochent les photographies à leurs cimaises pour une durée d'environ un mois. Le concept a ainsi permis de présenter ces instantanés au cœur même de la vie sociale et associative bruxelloise, de les mettre en contact avec les travailleurs de terrain et les usagers de leurs services. Bref, de rendre ces photographies accessibles à un public diversifié.

En 2004, les photographies ont été exposées dans les locaux de Bruxelles Laïque et ceux de l'administration de la CoCoF. En octobre, elles rentraient "chez elles", dans les bureaux du CBCS où elles accueillent désormais les visiteurs.

36. Le Guide des membres du CBCS

Dans l'objectif de forger et d'affirmer une identité plus forte de l'associatif bruxellois, mais aussi dans un souci d'une meilleure information et d'une valorisation du monde associatif, **nous avons entamé en 2004 les travaux en vue de l'édition d'un guide des membres du CBCS.**

Il s'agit en quelque sorte d'une photographie collective de l'ensemble des membres.

Ce travail a été commandé en partie au Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS).

La collaboration des membres est primordiale et essentielle à la réalisation et la qualité de ce guide ; à chaque membre, il a été demandé de compléter la fiche de leur asbl reprenant leurs coordonnées et objets sociaux, ainsi que de répondre à la question : Qu'aimeriez-vous voir se concrétiser dans le champ de vos activités durant cette législature ?

Sa publication sous la forme d'un bis est prévue en 2005 et comprendra : un article historique sur les 25 ans d'activités du CBCS, l'ensemble des fiches actualisées présentant chaque membre du CBCS et des réponses exploratoires à la question identique pour tous.



4. La concertation sociopolitique du CBCS

L'échange d'informations entre les membres lors des réunions du Bureau et du Conseil d'administration, la mise en place d'un groupe de travail "Pacte associatif bruxellois", la poursuite des travaux du groupe « vieillissement », ainsi que la participation à l'organisation des Assises de l'Ambulatoire en Santé, constituent l'essentiel des activités de concertation sociopolitique.

41. Le groupe de travail sur « la politique du vieillissement »

Ce groupe de travail avait été mis en place au sein du CBCS dès 2001, suite à la sollicitation du Ministre fédéral des Affaires sociales Franck Vandebroucke, dans la perspective des conférences internationales (Madrid en septembre 2001 et Berlin en avril 2002) sur la problématique du vieillissement de la population. La synthèse des réflexions du groupe faisait d'ailleurs l'objet d'un dossier « Vieillesse et diversité culturelle » du bis n°150 en 2002. Début 2003, le CBCS avait reconduit ce groupe en partenariat avec la Ligue bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale avec le même objectif : faire entendre la voix des travailleurs de terrain, par l'intermédiaire du CBCS et de la LBFSM, et mettre en exergue la spécificité urbaine et bruxelloise de la thématique.

Composé de représentants de 17 organismes de terrain (ACSEH ; AFRAHM ; Alzheimer Belgique ; Antenne Andromède ; Association des Ergothérapeutes ; Association pour le Soutien du Vieillesse ; Bruxelles Assistance ; COSEDI ; Entour'Age ; Equipes d'Entraide ; Fédération des Centres de Service social ; Infor-Homes ; Les Trois Pommiers ; Mutualité Chrétienne Saint-Michel (service social) ; Proximité Santé ; Soins chez Soi ; Union chrétienne des Pensionnés), le projet était d'intensifier les travaux entamés antérieurement et d'apporter de

nouvelles orientations aux politiques de vieillissement mises en œuvre. La présence régulière, lors des réunions du groupe, de représentants des cabinets ministériels a quant à elle permis aux associations de relayer la réalité du terrain, de pointer des carences ou de faire écho de leurs craintes quant au manque de transparence dans l'évaluation de la mise en pratique des recommandations.

En 2004, le groupe s'est réuni deux fois en février et octobre. Cette seconde réunion, à l'occasion de la visite en Belgique de trois étudiantes québécoises poursuivant des études de maîtrise en service social.

De façon générale, le projet qu'elles désiraient réaliser avaient pour objectifs de se familiariser avec la gérontologie telle que vécue en Belgique et d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension des problématiques, des pratiques, des politiques et des enjeux associés au vieillissement.

Les perspectives du groupe vieillissement en 2005 seront doubles : reformuler ses objectifs et définir son cadre de travail.

42. Les Assises de l'Ambulatoire en Santé

Le CBCS fait partie du comité de coordination et du groupe de pilotage des Assises.

Les Assises sont un long processus de concertation entre les Associations et Fédérations des secteurs santé-social CoCoF, les membres du Collège compétents pour la santé, pour l'Action sociale et la Famille et l'administration de la CoCoF.

Le concept même de « service ambulatoire » n'a pas la même signification selon l'on soit issu du secteur du social ou de la santé, il s'agissait avant tout de s'entendre sur une définition commune et partagée. Par « ambulatoire », les organisateurs désignent : « la volonté de maintenir, par des dispositifs adéquats, les citoyens dans

leur milieu de vie en s'appuyant notamment sur leurs ressources propres. »

Les centres d'action sociale globale ; les centres de planning familial ; les services d'aide et les coordinations de soins et de services à domicile ; les services de soins palliatifs et continués ; les services de santé mentale et les initiatives d'habitations protégées ; les services actifs en toxicomanie, les maisons médicales, les services d'accueil téléphonique, etc. participent à cette démarche.

Les objectifs des Assises de l'ambulatoire s'inscrivent dans le long terme et visent à tisser un dialogue structuré entre les acteurs concernés par les politiques ambulatoires. Ce dialogue devrait permettre d'améliorer les potentialités et de redessiner, si nécessaire, les enjeux et les perspectives du terrain bruxellois. Le groupe de pilotage a décidé de centrer ses travaux sur la thématique de l'évaluation.

Le Comité de coordination se réunit une à deux fois par mois.

43. Le groupe de travail "Pacte associatif bruxellois"

L'idée d'un " pacte " ou d'un " contrat ", visant à mieux articuler autorités publiques et associations, s'est développée ces dernières années au sein du monde politique. Elle semble avoir atteint le seuil de mise en œuvre.

Mais un tel " pacte ", entre Etat et société civile, vaudra surtout par la qualité du dialogue qui l'aura enfanté; or celui-ci s'annonce complexe tant par son contenu que par sa forme.

La préparation est fondamentale. Pour cette raison, la Plate-forme Francophone du Volontariat, rejoint ensuite par le CBCS, ont entamé un processus de réflexion et mis en place des outils qui puissent stimuler celle-ci.

Une réunion d'information s'est tenue en mai 2004 pour les membres de l'assemblée générale du CBCS.

Le CBCS abrite le groupe de travail chargé de défendre la spécificité bruxelloise à l'entame des négociations.

En 2004, ce groupe était composé de représentants de la FeBISP, de la CLASS, d'Inter-Environnement, de l'ARAU, de la Concertation des centres culturels bruxellois, du CDCS, de la Haute Ecole PH Spaak, de la FCSS, de la Fédération des maisons médicales et de la FARES. **Il s'est réuni à 4 reprises entre septembre et décembre 2004.**

44. Le stage d'une étudiante en maîtrise en sciences économiques à l'ULg.

Jacques Defourny, professeur à l'Université de Liège (Ulg), a présenté en 2004 une étude réalisée par l'équipe du Centre d'économie sociale sur le poids économique du secteur non-marchand en Belgique entre 1998 et 2002.

Dans le cadre d'un partenariat entre le département des sciences économiques de l'Ulg et le CBCS, **une étudiante de troisième maîtrise en sciences économiques, Laetitia André, a réalisé son stage du 20 septembre au 10 décembre 2004 au sein du CBCS.**

L'objectif de son stage était d'une part, de participer aux différentes activités de l'asbl et d'autre part, de réaliser une analyse économique de l'emploi salarié dans le non-marchand de la région de Bruxelles-Capitale, plus spécifiquement dans le secteur de l'Action sociale.

En quelques mots, il s'agissait d'interpréter les résultats statistiques de l'étude du professeur Defourny sur le terrain (secteur de l'aide aux personnes, à la jeunesse, à la petite enfance, ...), d'étudier quelles politiques d'emploi avaient été menées entre 1998 et 2002 par les différents niveaux de pouvoir, dans le secteur de l'Action sociale.

Le résultat de ce travail de stage devrait faire l'objet d'une publication du CBCS en 2005.

5. Perspectives pour 2005

La mise en œuvre de la note stratégique 2004-2006 se poursuivra, avec une attention particulière sur les modalités de diffusion de l'information sociale.

Le CBCS poursuivra son cycle de "rencontres irisées" en partenariat avec ses membres.

Les publications :

- Bruxelles Informations Sociales n°154 sur les réponses à l'isolement social;
- Guide des membres;
- Etude relative à l'emploi dans le secteur de l'Action sociale (en partenariat avec l'ULG);
- Synthèses des différentes rencontres irisées;
- Dossier sur le volontariat en partenariat avec Solidarité des alternatives bruxelloises et wallonnes, Yaqua.org et l'Agence Alter;
- Les brèves du bis hebdomadaires, en collaboration avec le CDCS.

Les travaux des groupes de travail "Vieillesse" et "Pacte associatif bruxellois" se poursuivront.

Le CBCS continuera à apporter son soutien au processus des Assises de l'ambulatoire en social/santé.

La concertation sociopolitique est par essence imprévisible : elle est fonction de l'actualité et des demandes des membres. Le CBCS marque une disponibilité importante en ce sens.

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

Fax : +32 2 245.23.02

<http://www.cbcs.be>

Muriel Maldague

Courriel : mmaldague@cbcs.be

Tel. : +32 2 644.04.81

Alain Willaert

Courriel : awillaert@cbcs.be

Tel. : +32 2 511.89.59

RAPPORT D'ACTIVITES 2005

- 1. Introduction : le développement des canaux de diffusion de l'information sociale mis en place par le CBCS**
- 2. La structure interne**
- 3. La diffusion de l'information sociale**
- 4. La concertation sociopolitique**
- 5. Perspectives pour 2006**

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl
Avenue Voltaire 135
1030 Bruxelles
Tel. : 02.511.89.59 – 02.644.04.81
Fax : 02.245.23.02
Courriel : info@cbcs.irisnet.be
<http://www.cbcs.be>

1. INTRODUCTION : le développement des canaux de diffusion de l'information sociale mis en place par le CBCS

La note programmatique 2004-2006 mettait l'accent, entre autre, sur le métier de "diffuseur d'information sociale" du CBCS. Le cadre et les outils sont repensés.

INTRODUCTION

Depuis 1978, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl (CBCS) constitue une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale, au sens large, à Bruxelles. Cette plate-forme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur.

Actuellement, 73 fédérations sectorielles, plate-formes associatives et associations sont membres du CBCS.

Les deux principales sources de financement du CBCS sont l'ORBEm, qui finance à 95% le salaire des 2 permanents engagés sous contrat ACS, et la CoCoF qui octroie, sur base d'une subvention annuelle en programme d'initiatives, un intervention financière dans les frais de fonctionnement et la publication de la revue Bruxelles Informations Sociales.

Les 3 activités investies par le CBCS :

- 1 l'information et la promotion des initiatives sociales à destination d'un large public ;
- 2 l'information et la concertation permanente des associations sur une base pluraliste et intersectorielle ;
- 3 le rôle d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics, sur des dossiers touchant à l'intersectoriel. Le CBCS rassemble et représente les associations pour ce qui

concerne les questions d'intérêt général se rapportant à l'associatif ; il s'abstient d'intervenir dans les compétences particulières de ses membres.

Ces trois missions essentielles du CBCS : informer, rassembler afin de susciter la concertation et représenter en appellent une autre, implicite au vu de la filiation et de la collaboration avec le Centre de documentation et de coordination sociales asbl : participer à l'établissement d'une mémoire, qui valorise l'action de l'associatif bruxellois.

Ces éléments se conjuguent en un objectif général : **forger l'identité de l'associatif social bruxellois.**

LA NOTE PROGRAMMATIQUE 2004-2006, en ce qui concerne l'information

Dans son chapitre concernant la diffusion de l'information sociale, la note programmatique 2004-2006 projette de :

- Développer des réseaux de connexion et d'information entre les membres, faciliter la diffusion d'informations pertinentes entre les secteurs. Et apporter son soutien à la mise en œuvre sur Bruxelles d'une politique globale d'information sociale.
- Promouvoir l'action des membres auprès des professionnels, des futurs professionnels et du grand public.
- Mieux cerner les différents types d'information utiles et les traiter de manière appropriée.
- Etablir des synergies entre modes de communication.

MISE EN PLACE DU COMITE DE REDACTION

Le CBCS exerce son métier de diffuseur de l'information sociale via 5 canaux :

1. les Brèves du bis (courriel électronique hebdomadaire)

2. le bis+ (bulletin d'information électronique de 6 à 10 pages au format PDF)
3. le bis (Bruxelles Informations Sociales au format papier)
4. les rencontres irisées (conférences-débats)
5. les pages "news" du site Web du CBCS, canal encore très peu développé.

- ❑ Maldague Muriel (CBCS – co-coordinatrice du Comité)
- ❑ Morenvilte Catherine (Agence Alter)
- ❑ Pettiaux Michel (FARES/CBCS)
- ❑ Reynaerts Catherine (département social de la HE PH Spaak/CBCS)
- ❑ Willaert Alain (CBCS – co-coordonateur du Comité)

Ce déploiement de l'offre d'informations sociales nécessite la mise en place d'un Comité de rédaction qui s'occupe de la cohérence de l'ensemble des média développés par le CBCS.

Ce Comité est l'héritier direct du Comité de rédaction propre à la revue Bruxelles Informations Sociales.

Il est composé de membres du CBCS, de représentants de la presse associative, de représentants des fédérations sectorielles, d'acteurs de terrain et de journalistes freelance versés dans les matières sociales et d'aide aux personnes :

- ❑ Angelini Catherine (à titre personnel)
- ❑ Blaise Pierre (CRISP)
- ❑ Bodson Xavier (Agence Alter)
- ❑ Cerisier Bettina (Question Santé)
- ❑ Clinet Marie-Rose (Réseau Flora)
- ❑ De Proost Pierre (à titre personnel)
- ❑ Dervenis Christina (Fondation Julie Renson)
- ❑ Depré Milou (Bruxelles Laïque)
- ❑ François Catherine (Viaduc asbl)
- ❑ Grandjean Carole (Fédération laïque des centres de planning familial)
- ❑ Hoffman Axel (revue Santé Conjuguée/Association des médecins généralistes)
- ❑ Houzeau Jean-Charles (CLASS/CBCS)
- ❑ Huygens Corinne (FCSS/Inter-centres CASG)
- ❑ Kulakowski Christine (CBAI)
- ❑ Laurent Philippe (CBCS)
- ❑ Lefèvre Sophie (CDCS)

La volonté du CBCS est en effet de développer ses outils de communication en partenariat avec d'autres (CDCS, Agence Alter, fédérations sectorielles ...) afin de mettre en place, par petites touches successives, un réseau bruxellois de l'information sociale.

La notoriété acquise par le bis, régulièrement cité en référence, et le succès rencontré par le courriel hebdomadaire "les Brèves du bis", depuis son lancement en septembre 2004, nous incitent à croire que notre ténacité à rendre compte de l'action sociale dans sa globalité, et non pas de manière sectorielle et cloisonnée, rencontre l'adhésion des secteurs, tous représentés au sein de l'Assemblée générale du CBCS.

FINALITE

Le CBCS communique à destination tant des responsables et travailleurs sociaux que de l'autorité politique et son administration. Son objectif est de favoriser les lieux où peuvent germer les prises de conscience et leur élaboration politique.

Les informations que nous relayons doivent susciter les rencontres, les échanges, les débats, comme outils au service de la prise de décision.

OBJECTIF

L'objectif est de diffuser en permanence une information sociale et sociopolitique de manière transversale et intersectorielle.

A ce niveau, le réel succès des "Brèves du bis" est exemplatif : on y trouve rarement une info qu'on ne pourrait pas trouver ailleurs, mais elles sont digérées, triées et agencées de telle manière qu'elles prennent sens pour l'ensemble des secteurs.

Par l'organisation régulière de "rencontres irisées", il s'agira de (re)mettre ensemble des gens, de (re)créer un lieu d'échanges, de débats, de circulation d'idées et d'infos.

MODALITES

Le Comité de rédaction se réunira tous les deux mois en moyenne (5 réunions par an).

Il est important d'insister sur le fait que ce Comité sera plus qu'une simple chambre de réflexion. Qu'ils y soient à titre personnel ou mandatés par l'association qui les emploient, les membres du Comité accompagnent les projets et acceptent d'être sollicités dans leurs domaines de compétences, que ce soit la rédaction d'articles, la relecture d'autres, l'animation ou la co-animation de débats, l'activation des réseaux de connaissance ...

L'activité "diffusion de l'information" du CBCS s'articulera autour de 3, voire 4, rencontres irisées par an. Chacune d'elles s'organisera idéalement avec un organisme partenaire.

Elles seront annoncées par les Brèves du bis, des documents ayant trait au thème couvert seront préalablement déposés sur le site Web du CBCS et un bis+ électronique en publiera une synthèse dans les jours qui suivent. Un "gros" bis version papier viendra compléter la programmation annuelle.

Afin d'être le moins chronophage possible pour les membres de ce comité, il est proposé de travailler sur le mode du réseau. Chaque membre transmet aux

coordinateurs du CBCS toute information potentiellement intéressante dans le cadre de la ligne éditoriale. Cette info peut être brute (organisation d'un événement, une décision politique, une prise de position, ...) ou directement exploitable (un billet, un article ...). Elle peut aussi être de l'ordre de la réflexion (un point à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion, ...). L'outil privilégié ici est le courrier électronique.

Idéalement, les thématiques traitées lors des rencontres irisées sont décidées pour l'année. Il en va de même pour le partenaire de chacune d'elles. Après un brainstorming général, il est constitué un groupe de travail, au sein du Comité de rédaction, auquel pourront s'ajouter des experts extérieurs, pour l'organisation de l'événement. Ainsi, s'il est planifié 3 rencontres irisées pour l'année, 3 groupes de travail seront mis en place pour s'occuper de l'organisation.

Le Comité de rédaction du CBCS a été réuni pour la première fois en décembre 2005.

2. La structure interne du CBCS

21. L'enquête auprès des membres

Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique est né il y a plus de 25 ans. Ses activités et ses préoccupations évoluent au rythme de l'environnement politique, institutionnel et social. Mis en place en juin 2004, un plan stratégique (2004-2006) a permis la mise en place de nouveaux outils de travail et de communication (voir le chapitre 1 du présent rapport d'activités). Afin d'élaborer une note d'orientation pour les années 2006 – 2009, il a été demandé aux membres de répondre à un questionnaire, dont le but est d'affiner les objectifs et les "métiers" du CBCS afin de mieux les faire correspondre à leurs attentes.

38 membres ont renvoyé le questionnaire complété, soit 52% du total. 25 sont des associations et 13 sont des regroupements d'associations ; 29 sont unilingues francophones et 9 sont bilingues ; 18 sont actifs sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, 17 travaillent sur la Communauté française et 3 englobent l'ensemble du territoire belge.

Ils sont principalement en relation (subsidés, législations ...) avec la Commission communautaire française (25), mais aussi avec la Communauté française (21), la Région bruxelloise (17), la Région wallonne (16), le Fédéral (14) et la Commission communautaire commune (9)

18 d'entre eux se qualifient plutôt de dispensateur de services contre 3 plutôt comme défenseur de droits sociaux. Ils sont cependant 14 à se considérer comme les deux, de manière combinée.

L'adhésion à l'objectif général du CBCS est unanime : **le renforcement de l'identité de l'associatif social bruxellois et la promotion de ses actions**, sans intervenir dans les compétences particulières des membres.

Parmi les outils développés par le CBCS, le courriel "Les Brèves du bis" est le plus apprécié (97%), talonné de près par la revue Bruxelles Informations Sociales (92%) et le bis+ (84%). Le relatif insuccès du site Internet (68%) et des rencontres irisées (50%) doit être mis sur le compte de la non-fréquentation (29 et 47% de sans avis) plutôt que sur l'insatisfaction (2,5% - soit un seul membre – pour ces deux outils).

Il existe par contre une minorité de membres (13%) pour considérer illégitime que le CBCS puisse, au sein de ses instances ou par la constitution d'un groupe de travail, aider à la formation d'une position commune sur une problématique transversale et intersectorielle et la défendre auprès de tiers.

Ce pourcentage tombe à 5 lorsqu'on envisage la possibilité pour le CBCS de soutenir et participer à des initiatives transversales et intersectorielles initiées par d'autres.

Le questionnaire proposait une liste de thématique qui pourraient être potentiellement abordées par le CBCS. Parmi celles-ci, 5 ont obtenu une forte adhésion :

(par ordre d'importance :)

- ❑ Mener un débat sur la cohérence du découpage politique des compétences en social/santé : 25
- ❑ Promouvoir le champ d'action associatif auprès du grand public : 24
- ❑ Mener un débat sur l'avenir institutionnel de la Région de Bruxelles-Capitale et le financement des commissions communautaires, en portant une attention particulière aux incidences sur les secteurs sociaux et de santé : 24

- ❑ Défendre l'autonomie associative, comme élément indispensable d'une société démocratique : 23
- ❑ Défendre et promouvoir la spécificité bruxelloise de l'organisation des services au public : 20

D'une manière générale et toutes choses restant égales par ailleurs, les réponses au questionnaire indiquent que le degré d'implication des membres dans les activités du CBCS restera identique à celui que l'on connaît actuellement.

Le questionnaire laissait la place pour d'éventuels commentaires afin sortir des questions fermées. De ceux-ci, nous retenons :

- ❑ **Le souci de voir le CBCS faire des choix stratégiques parce qu'il n'a pas les moyens humains et financiers d'embrasser trop de projets** ("Impossibilité pour le CBCS d'acquérir les compétences spécialisées de chaque secteur d'activités", "Le problème me semble la difficulté de mener l'ensemble des missions de front. Il faudrait faire des choix, fixer des priorités pointues pour rester clairement identifié et visible.", "Il faut se limiter et se centrer là où on peut être le meilleur. Compte tenu de la composition du CBCS, il vaut mieux éviter les dossiers trop techniques.");
- ❑ **Le souci de ne pas voir le CBCS vouloir se substituer à d'autres instances** ("Le CBCS se doit d'être particulièrement attentif à ne pas se substituer à la FASS, qui a pour missions de représenter l'aide sociale et la santé ambulatoire en CP 305.2. Par ailleurs, il doit être particulièrement attentif à associer ses membres aux processus de décision.");
- ❑ **Le souci de renforcer le CBCS dans son rôle de "passeur" d'informations à dimension transversale et intersectorielle** ("Relayer en temps opportuns les interpellations des membres,

notamment via les outils d'information du CBCS", "Mener un débat sur le travail intersectoriel : lequel et comment ?" ; "Excellent travail de communication mené par votre équipe. Merci").

22. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 4 reprises.

Composé d'administrateurs du CBCS, il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

Composition :

Président : M. Philippe Laurent

Vices-Présidentes : Mmes Jenny Rose et Catherine Reynaerts

Secrétaire général : M. Gustave Stoop

Trésorier : M. Jean-Charles Houzeau

Administrateurs : Mme Solveig Pahud et M. Michel Pettiaux

23. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises.

Le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative.

Composition :

-Mme Caroline Coppee, représentant l'association Mutualité Saint-Michel, Boulevard Anspach 111-115 1000 Bruxelles

-Mme Catherine Reynaerts, représentant l'association Haute Ecole Paul-Henri Spaak - département social, Rue de l'Abbaye 66 1050 Bruxelles

-Mme Christine Collard, représentant l'association Arémis - Cité Sérine, Chaussée de Boondael 390 1050 Bruxelles

-M. Eric Messens, représentant l'association Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale, Rue du Président 53 1050 Bruxelles

-M. Gustave Stoop, représentant l'association Fédération des initiatives et actions sociales, 6, chaussée de Boondael, bte 14 1050 Bruxelles

-M. Jean-Charles Houzeau, représentant l'association Forum bruxellois de lutte contre la Pauvreté, Rue F. Bernier 40 1060 Bruxelles

-Mme Jenny Rose, représentant l'association Association francophone d'aide aux handicapés mentaux, Rue Keyenveld 99 1050 Bruxelles

-Mme Lydwine Verhaegen, représentant l'association Fédération des institutions médico-sociales, Rue Belliard 23A/3 1040 Bruxelles

-M. Marc Dumont, représentant l'association Fédération des mutualités socialistes du Brabant - service santé et bien-être, Rue du Midi 111 1000 Bruxelles

-Mme Martine Dedal, représentant l'association Coordination laïque de l'action sociale et de la santé, Avenue de Stalingrad 18-20 1000 Bruxelles

-M. Michel Hemmeryckx, représentant l'association Fédération des centres de service social, Rue d'Alost 7/11 (bloc B - 2ième ét.) 1000 Bruxelles

-M. Michel Pettiaux, représentant l'association Fonds contre les affections respiratoires, Rue de la Concorde 56 1050 Bruxelles

-Mme Milou Depré, représentant l'association Bruxelles Laïque, Avenue de Stalingrad 18-20 1000 Bruxelles

-Mme Nathalie Hoffstadt, représentant l'association Fédération bruxelloise francophone des organismes d'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion, Rue des Alliés 307 1190 Bruxelles

-Mme Nicole Grimberghs, représentant l'association Soins chez soi, Rue de Stalle 65 bte 41 180 Bruxelles

-M. Philippe Laurent, à titre personnel

-Mme Solveig Pahud, représentant l'association Centre de documentation et de coordination sociales, Avenue Louise 183 1050 Bruxelles

M. Michel Hemmeryckx a démissionné en cours de mandat ; Mme Coppee a quitté son emploi et a été remplacé par M. Eric

Colle et Mme Hoffstadt a quitté son emploi mais n'a pas été remplacée.

24. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 1 reprise.

L'Assemblée générale s'est réunie en mars 2005.

25. L'équipe

L'équipe est composée de deux permanents engagés à temps plein sous contrat d'Agent Contractuel Subventionné à 95%, Muriel Maldague (licenciée en sciences politiques) et Alain Willaert (licencié en travail social).

Mme Maldague a pris un crédit-temps (4/5^{ième}) durant 6 mois.

3. La diffusion de l'information sociale

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution des bis 154 et 155 ; la parution des bis+ 19 et 20, la diffusion de 56 n° des Brèves du bis et l'organisation de 4 rencontres irisées.

31. Les Rencontres irisées

4 rencontres irisées ont été organisées en 2005. Le CBCS a reçu :

- **M. Benoit Cerexhe**, Ministre, Président de la CoCoF chargé de la politique de santé à la CoCoF et à la CoCoM, et de l'économie et l'emploi à la Région, le 16 février 2005 ;

<http://www.cbcs.be/db/gallerie/gallery.asp?categoryid=23>

- **Mme Catherine Fonck**, Ministre de la Communauté française chargée de la promotion de la santé, l'aide à la jeunesse et l'enfance, le 19 janvier 2005 ;

<http://www.cbcs.be/db/gallerie/gallery.asp?categoryid=21>

- **M. Emir Kir**, Secrétaire d'Etat chargé de l'action sociale, de la famille et des sports à la CoCoF, le 11 février 2005 ;

<http://www.cbcs.be/db/gallerie/gallery.asp?categoryid=22>

- **MM. Manu Deloel** collaborateur à l'Agence Alter, et **Dominique Nalpas**, coordinateur du projet Yaqua.org, dans le cadre de la parution d'un dossier sur le volontariat, édité par la revue Traverses, en collaboration avec l'Agence Alter et le CBCS, le 15 mars 2005.

<http://www.cbcs.be/db/gallerie/gallery.asp?categoryid=20>

32. Bruxelles Informations Sociales et bis+

Entièrement préparé en 2004, le **Bruxelles Informations Sociale n°154 "réponses à l'isolement social"**, est sorti en février 2005.

<http://www.cbcs.be/db/gallerie/gallery.asp?action=viewimage&categoryid=9&text=&imageid=125&box=&shownew=>

En juillet 2005, sortait le **"Guide des membres"**, sous la forme du **Bruxelles Informations Sociales n°155**.

Edité dans un souci d'une meilleure information et d'une valorisation du monde associatif, la majorité des membres y ont participé.

Cette publication contient, outre un édito sur l'importance socio-économique du secteur non marchand et un article historique sur les 25 ans d'activités du CBCS, une fiche actualisée reprenant les coordonnées et objets sociaux des organismes, ainsi que la réponse exploratoire à la question " Qu'aimeriez-vous voir se concrétiser dans le champ de vos activités durant cette législature ?"

<http://www.cbcs.be/db/gallerie/gallery.asp?action=viewimage&categoryid=9&text=&imageid=229&box=&shownew=>

Deux bis+ sont parus :

- N°19, synthèse de la rencontre irisée avec M. Emir Kir ;
- N°20, synthèse de la rencontre irisée avec M. Benoît Cerexhe.

Ces deux bis+ sont parus, à titre expérimental, uniquement en version PDF, attaché à un courrier électronique adressé à l'ensemble des abonnés à la lettre d'information sociale "Les Brèves du bis".

33. Les brèves du bis

Le 1^{er} septembre 2004 ont été lancés conjointement le site Internet du CBCS et le courriel d'informations sociales "Les brèves du bis".

Le site Internet permet au CBCS d'avoir une visibilité sur le Net et aux internautes de se tenir au courant en temps réels des activités de ce dernier. Il permet également le téléchargement des n° épuisés de la revue Bruxelles Informations Sociales et des bis+.

Il permet enfin de mettre à disposition des membres des documents de travail, PV de réunion, grâce à une zone "membre" protégée par un nom d'utilisateur et un mot de passe.

<http://www.cbcs.be>

L'objectif des "Brèves du bis" est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large. La volonté du CBCS n'est pas de concurrencer les diverses initiatives qui existent déjà en matière de "newsletter", mais bien d'être complémentaire et ce, toujours, de manière intersectorielle et transversale.

Durant l'année 2005, 56 "brèves du bis" ont été envoyées.

Au 31 décembre 2005, "Les brèves du bis" comptait 889 abonnés directs.

Edité avec la collaboration du Centre de documentation et de coordination sociales asbl et l'Agence Alter, le courriel d'informations sociales est également relayé par la liste de diffusion "Belsoc Infos" dans la Communauté française.

<http://www.cbcs.be/db/geobase/Arrow/arArchivesWeb.asp?uid=0>

34. Collaboration à l'édition du n°185 de la revue Traverses

En mars 2005 paraît le n°185 de la revue Traverses, contenant un dossier sur le volontariat, coordonné par Solidarité des alternatives bruxelloises et wallonnes, en collaboration avec le CBCS, Yaqua.org et l'Agence Alter.

Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale *l'Observatoire*. Cette dernière poursuit les mêmes objectifs que le *Bruxelles Informations Sociales*, mais est centrée sur la Wallonie.

Mandat : Michel Pettiaux

<http://www.revueobservatoire.be>

Le « Bruxelles Informations Sociales » est membre de l'Association des revues scientifiques et culturelles (ARSC), qui assure la promotion de la revue sur son site Internet et la présence à différentes manifestations professionnelles et grand public. Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration.

Mandat : Alain Willaert

<http://www.arsc.be/>

4. La concertation sociopolitique

L'échange d'informations entre les membres lors des réunions du Conseil d'administration, la rédaction et l'appel à signatures d'un "Manifeste pour un Pacte associatif bruxellois", la poursuite des travaux du groupe « vieillissement », ainsi que la participation aux travaux du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé et des Assises de l'Ambulatoire en SocialSanté, constituent l'essentiel des activités de concertation sociopolitique.

41. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3ième âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

La spécificité de ce Conseil consultatif est, d'une part, qu'il est composé de représentants des organisations syndicales et patronales, des usagers et d'experts, et que, d'autre part, bien qu'il soit divisé en cinq sections (services ambulatoires, hébergement, aide à domicile, personnes handicapées et Cohésion sociale), il conserve son unité, de part la constitution d'une coupole regroupant des membres des diverses sections. L'objectif affiché est ainsi d'assurer une cohérence des politiques menées dans ces secteurs.

La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par delà de la Commission communautaire française en général.

De part sa présence au sein de la nouvelle section "Cohésion sociale", le CBCS participera activement à la reconnaissance et la visibilité de ce nouveau secteur de l'action sociale.

Les mandats du CBCS ;

- Michel Pettiaux (section Hébergement et Bureau) ;
- Alain Willaert (section Services ambulatoires, section Cohésion sociale et Bureau).

42 Le groupe de travail "Pacte associatif bruxellois"

L'idée d'un "pacte" ou d'un "contrat", visant à mieux articuler autorités publiques et associations, s'est développée ces dernières années au sein du monde politique. Elle semble avoir atteint le seuil de mise en œuvre.

Mais un tel "pacte", entre Etat et société civile, vaudra surtout par la qualité du dialogue qui l'aura enfanté; or celui-ci s'annonce complexe tant par son contenu que par sa forme.

La préparation est fondamentale.

Pour ce faire, faisant suite aux travaux initiés par la Plate-forme francophone du Volontariat, le CBCS a mis en place, en 2004, un groupe de réflexion.

Cette initiative a débouché sur l'appel à signature d'un manifeste pour un Pacte associatif bruxellois.

<http://www.cbcs.be/db/gallerie/gallery.asp?categoryid=12>

Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique est reconnu comme interlocuteur par les pouvoirs publics dans le cadre de la consultation pour l'élaboration d'un Pacte associatif qui se déroulera au cours du 1ier semestre 2006.

43. Le groupe de travail sur « la politique du vieillissement »

Ce groupe de travail avait été mis en place au sein du CBCS dès 2001, suite à la sollicitation du Ministre fédéral des Affaires sociales d'alors, Franck Vandembroucke, dans la perspective des conférences internationales (Madrid en septembre 2001 et Berlin en avril 2002) sur la problématique du vieillissement de la population. La synthèse des réflexions du groupe faisait d'ailleurs l'objet d'un dossier «Vieillesse et diversité culturelle» du bis n°150 en 2002. Début 2003, le CBCS avait reconduit ce groupe, d'abord en partenariat avec la Ligue bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale puis en solo, avec le même objectif : faire entendre la voix des travailleurs de terrain et mettre en exergue la spécificité urbaine et bruxelloise de la thématique.

Suite à la rencontre irisée avec Emir Kir de février 2005 soulignant le peu de place accordée aux personnes âgées dans les politiques actuelles, il a été décidé de mettre à jour la synthèse des réflexions du groupe sollicitée en 2001 par Franck Vandembroucke.

Au cours d'autres réunions, des projets ou des associations innovantes ont été présentées comme le plan canicule-isolement (CPAS de Bruxelles-ville) ou l'asbl Atoll.

44. Les Assises de l'Ambulatoire en Santé

Les Assises sont un long processus de concertation entre les Fédérations des secteurs santé-social CoCoF, auquel ont participé, jusqu'à fin novembre 2005, les membres du Collège compétents pour la santé, pour l'Action sociale et la Famille et l'administration de la CoCoF.

Le CBCS fait partie du comité de coordination et du groupe de pilotage des Assises depuis leur mise en place en 2002. Au départ exclusivement destinées au secteur de la santé, il a été l'un des promoteurs de leur extension au secteur social, puis, ceci acquis, a accompagné les fédérations sectorielles dans leur réflexion.

En décembre 2005, l'exécutif de la CoCoF a décidé de ne plus soutenir financièrement le processus et de se retirer de la recherche-action sur l'évaluation qui était en cours (seule la phase exploratoire – la mise à plat de la problématique - a pu être menée à terme).

Les fédérations sectorielles ont néanmoins décidé de continuer à collaborer, au minimum pour rendre public et mettre en débat le rapport de recherche concernant l'évaluation, et plus si affinités ...

LE CBCS EST MEMBRE DE

- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Extrême-droite, non merci !
- Comité de vigilance en travail social

5. Perspectives pour 2006

Le CBCS adoptera une note d'orientation qui cadrera ses travaux jusqu'en 2009.

Une Assemblée générale nommera un nouveau Conseil d'administration. Selon les Statuts adoptés en 2004, la durée des mandats est portée à 3 ans.

51. Dans le cadre de la concertation sociopolitique

Via le groupe de travail à l'initiative du "manifeste pour un Pacte associatif bruxellois", le CBCS participera à la consultation organisée par les pouvoirs publics en vue de la conclusion d'un tel pacte.

Le CBCS poursuivra sa participation aux travaux du Conseil consultatif bruxellois francophone de la santé et de l'aide aux personnes.

Les travaux du groupe "vieillesse" se poursuivront.

Le CBCS continuera à apporter son soutien aux fédérations sectorielles dans le cadre des suites du processus des Assises de l'ambulatoire en social/santé.

La concertation sociopolitique est par essence imprévisible : elle est fonction de l'actualité et des demandes des membres. Le CBCS marque une disponibilité importante en ce sens.

52. Dans le cadre de la diffusion de l'information sociale

Le CBCS publiera la recherche "L'évaluation dans les secteurs de l'ambulatoire social-santé bruxellois (COCOF) aux yeux de leurs représentants", le rapport final des Assises de l'ambulatoire social/santé, courant du 1^{er} semestre 2006.

Le CBCS, en collaboration avec Abraham Franssen, sociologue aux FUSL a recueilli les témoignages, réflexions et questionnement de 12 membres du CBCS, tous responsables de fédérations ou d'associations représentatives de la diversité des secteurs social/santé/ISP bruxellois.

Les matières abordées étaient :

- Le terrain social, le public des associations, les attentes et besoins
- Le travail des associations, les moyens et modes d'organisation
- Le contexte institutionnel, les relations avec les pouvoirs publics, les modes d'évaluation et de financement, ...

Cette réflexion fera l'objet d'une publication et d'une Rencontre irisée courant du 1^{er} semestre 2006.

En savoir plus sur le projet "Regard prospectif sur l'associatif social/santé bruxellois":

<http://www.cbcs.be/db/gallerie/gallery.asp?categoryid=29>

Deux rencontres irisées seront consacrées à une vue prospective des politiques urbaines et leurs conséquences sur la population bruxelloise et le travail des associations en social/santé.

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

Fax : +32 2 245.23.02

<http://www.cbcs.be>

Muriel Maldague

Courriel : mmaldague@cbcs.be

Tel. : +32 2 644.04.81

Alain Willaert

Courriel : awillaert@cbcs.be

Tel. : +32 2 511.89.59

RAPPORT D'ACTIVITES 2006

- 1. Introduction : la note d'orientation 2006 - 2009**
- 2. La structure interne**
- 3. La diffusion de l'information sociale**
- 4. La concertation sociopolitique**
- 5. Perspectives pour 2007**

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl
Avenue Voltaire 135
1030 Bruxelles
Tel. : 02.511.89.59 – 02.644.04.81
Fax : 02.245.23.02
Courriel : info@cbcs.irisnet.be
<http://www.cbcs.be>

Avec le soutien de la Commission communautaire française

1. INTRODUCTION : la note d'orientation 2006 - 2009

En 2004, le Conseil d'administration approuvait une "note programmatique" engageant le CBCS pour la durée de son mandat, soit jusqu'en mars 2006. A titre principal, cette programmation aura permis :

- l'actualisation de nos techniques de diffusion d'informations, avec la création du courriel d'informations sociales "Les Brèves du bis" et du site Internet ;
- de cerner les attentes des membres par l'envoi d'un questionnaire sur nos objectifs et activités et l'analyse des réponses fournies ;
- de participer à la mise en débat du Pacte associatif, tant au niveau du fond que de la forme ;
- d'une manière générale, d'augmenter notre visibilité auprès du secteur associatif et des pouvoirs publics.

Fort de cela, la présente note d'orientation propose d'affiner la manière dont le CBCS entend mettre en œuvre son but social.

Depuis 1978, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl (CBCS) constitue une plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale, au sens large, à Bruxelles. Cette plate-forme est volontairement pluraliste afin d'avoir une vision la plus complète possible sur l'évolution du secteur.

Actuellement, 74 fédérations sectorielles, plateformes associatives et associations sont membres du CBCS.

Les deux principales sources de financement du CBCS sont l'ORBEm, qui finance à 95% le salaire des 2 permanents engagés sous contrat ACS, et la CoCoF qui octroie, sur base d'une subvention annuelle en programme d'initiatives, une intervention financière dans les frais de fonctionnement et de publication.

Les 3 activités investies par le CBCS :

- l'information et la promotion des initiatives sociales à destination d'un large public ;
- l'information et la concertation permanente des associations sur une base pluraliste et intersectorielle ;
- le rôle d'interface indépendante entre le secteur associatif et les pouvoirs publics, sur des dossiers touchant à l'intersectoriel. Le CBCS rassemble et représente les associations pour ce qui concerne les questions d'intérêt général se rapportant à l'associatif ; il s'abstient d'intervenir dans les compétences particulières de ses membres.

Ces trois missions essentielles du CBCS : informer, rassembler afin de susciter la concertation et représenter en appellent une autre, implicite au vu de la filiation et de la collaboration avec le Centre de documentation et de coordination sociales asbl : participer à l'établissement d'une mémoire, qui valorise l'action de l'associatif bruxellois.

Ces éléments se conjuguent en un objectif général : forger l'identité de l'associatif social bruxellois.

Pour rappel, l'article 3 des Statuts prévoit : *L'association a pour but de réunir en un organe de coordination, concertation et information, les délégués des institutions sociales francophones et bilingues de droit privé actives sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a également pour but de représenter les associations francophones et bilingues de droit privé et de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.."*

L'analyse des réponses au questionnaire envoyé aux membres

Afin de déterminer l'orientation des travaux du CBCS, un questionnaire a été envoyé aux membres.

De l'analyse des réponses à ce dernier, il apparaît que l'adhésion à l'objectif général

du CBCS est unanime : le renforcement de l'identité de l'associatif social bruxellois et la promotion de ses actions, sans intervenir dans les compétences particulières des membres.

Il existe par contre une minorité de membres (13%) pour considérer illégitime que le CBCS puisse, au sein de ses instances ou par la constitution d'un groupe de travail, aider à la formation d'une position commune sur une problématique transversale et intersectorielle et la défendre auprès de tiers.

Ce pourcentage tombe à 5 lorsqu'on envisage la possibilité pour le CBCS de soutenir et participer à des initiatives transversales et intersectorielles initiées par d'autres.

Le questionnaire laissait la place pour d'éventuels commentaires afin de sortir des questions fermées. De ceux-ci, nous retenons :

- Le souci de voir le CBCS faire des choix stratégiques parce qu'il n'a pas les moyens humains et financiers d'embrasser trop de projets ;
- Le souci de ne pas voir le CBCS vouloir se substituer à d'autres instances ;
- Le souci de renforcer le CBCS dans son rôle de "porteur" d'informations à dimension transversale et intersectorielle.

Orientation 2006 – 2009

Il est proposé de déployer les activités du CBCS sur les 2 axes suivants :

1. Le recentrage du CBCS sur la diffusion de d'informations sociales à dimension transversale et intersectorielle à destination des professionnels de l'action sociale, au sens large, et du grand public ;
2. La participation à des initiatives, des groupes de réflexion et des organes institués visant la transversalité et l'intersectorialité.

L'information sociale comme priorité

Le CBCS exerce son métier de diffuseur de l'information sociale via 5 canaux :

1. les Brèves du bis (courriel électronique hebdomadaire)
2. le bis+ (bulletin d'information électronique de 6 à 10 pages au format PDF)
3. le bis (Bruxelles Informations Sociales au format papier)
4. les rencontres irisées (conférences-débats)
5. les pages "news" du site Web du CBCS (canal encore très peu développé).

Par ces canaux, le but poursuivi est de

- Développer des réseaux de connexion et d'information entre les membres, faciliter la diffusion d'informations pertinentes entre les secteurs. Et apporter son soutien à la mise en œuvre sur Bruxelles d'une politique globale d'information sociale.
- Promouvoir l'action des membres auprès des professionnels, des futurs professionnels et du grand public.
- Mieux cerner les différents types d'information utiles et les traiter de manière appropriée.

Le CBCS communique à destination tant des responsables et travailleurs sociaux que de l'autorité politique et son administration. Son objectif est de favoriser les lieux où peuvent germer les prises de conscience et leur élaboration politique.

Les informations que nous relayons doivent susciter les rencontres, les échanges, les débats, comme outils au service de la prise de décision.

Il s'agit de diffuser en permanence une information sociale et sociopolitique de manière transversale et intersectorielle.

A ce niveau, le réel succès des "Brèves du bis" est exemplatif : on n'y trouve aucune info qu'on ne pourrait pas trouver ailleurs, mais elles sont triées et agencées de telle

manière qu'elles prennent sens pour l'ensemble des secteurs.

Par l'organisation régulière de "Rencontres irisées", il s'agira de (re)mettre ensemble des gens, de (re)créer un lieu d'échanges, de débats, de circulation d'idées et d'infos.

A ce niveau, le CBCS peut réunir de son propre chef des acteurs de l'action sociale, sur base d'une thématique définie. Le "groupe vieillissement" et l'enquête "Regard prospectif sur l'associatif social/santé bruxellois" sont deux exemples.

Ce déploiement de l'offre d'informations sociales nécessite le fonctionnement d'un Comité de rédaction qui s'occupe de la cohérence de l'ensemble des média développés par le CBCS.

Il s'agit de développer ces outils de communication en partenariat avec d'autres (CDCS, Agence Alter, fédérations sectorielles ...) afin de mettre en place, par petites touches successives, un réseau bruxellois de l'information sociale.

La présence du CBCS là où l'intersectorialité se travaille

Afin de renforcer le CBCS dans son rôle de caisse de résonance, il est intéressant que ses représentants puissent participer aux travaux d'initiatives, de groupes de réflexion ou d'organes institués dans le champ de son expertise. Les Assises de l'ambulatoire et le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé sont deux exemples.

2. La structure interne du CBCS

21. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 1 reprise.

Elle a élu un nouveau Conseil d'administration, en place pour 3 ans. L'Assemblée générale s'est réunie en mars 2006.

L'asbl Création et Handicap mental (Bruxelles) en est devenue membre.

22. Le Bureau

Le Bureau s'est réuni à 1 reprise.

Composé d'administrateurs du CBCS, il est chargé de l'application des décisions prises en C.A. et de la préparation des réunions de celui-ci.

Composition depuis mars 2006:

Président : M. Michel Pettiaux

Vices-Présidentes : Mmes Jenny Rose et Catherine Reynaerts

Secrétaire général : M. Gustave Stoop

Trésorier : M. Jean-Charles Houzeau

Administrateur : M. Philippe Laurent

23. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises.

Le Conseil d'administration analyse et amende les propositions du Bureau et prend des décisions d'initiative.

Composition :

1-M. Eric Colle, représentant l'association Mutualité Saint-Michel, Boulevard Anspach 111-115 1000 Bruxelles

2-Mme Catherine Reynaerts, représentant l'association Haute Ecole Paul-Henri Spaak - département social, Rue de l'Abbaye 66 1050 Bruxelles

3-Mme Christine Collard, représentant l'association Cité Sérine, Chaussée de Boondael 390 1050 Bruxelles

4-M. Fouad Mabrouk, représentant Arémis, Chaussée de Boondael 390 1050 Bruxelles

5-M. Gustave Stoop, représentant l'association Fédération des initiatives et actions sociales, 6, chaussée de Boondael, bte 14 1050 Bruxelles

6-M. Jean-Charles Houzeau, représentant la Coordination laïque de l'action sociale et de santé, Avenue de Stalingrad 18-20 1000 Bruxelles

7-Mme Jenny Rose, représentant l'Association francophone d'aide aux handicapés mentaux, Rue Keyenveld 99 1050 Bruxelles

8-Mme Lydwine Verhaegen, représentant l'association Fédération des institutions médico-sociales, Rue Belliard 23A/3 1040 Bruxelles

9-M. Marc Dumont, représentant la Fédération des mutualités socialistes du Brabant - service santé et bien-être, Rue du Midi 111 1000 Bruxelles

10-Mme Martine Dedal, à titre personnel

11-M. Charles Lejeune, représentant l'association Fédération des centres de service social, Rue Gheude 49 à 1070 Bruxelles

12-M. Michel Pettiaux, représentant l'association Fonds des affections respiratoires, Rue de la Concorde 56 1050 Bruxelles

13-Mme Milou Depré, représentant l'association Bruxelles Laïque, Avenue de Stalingrad 18-20 1000 Bruxelles

14-Mme Tatiana Vial Grösser, représentant la Fédération bruxelloise francophone des organismes d'insertion socioprofessionnelle et de l'économie sociale d'insertion, Cantersteen Galerie Ravenstein 3 bte 4 1000 Bruxelles

15-Mme Nicole Grimberghs, représentant l'association Soins chez soi, Rue de Stalle 65 bte 41 180 Bruxelles

16-M. Philippe Laurent, à titre personnel

17-Mme Solveig Pahud, représentant l'association Centre de documentation et de coordination sociales, Avenue Louise 183 1050 Bruxelles

18-M. Bernard Antoine, représentant Partenamut, Boulevard Anspach 1 à 1000 Bruxelles

19-Mme Carine Vandroogenbroeck, représentant l'association Centre de services et soins à domicile, rue Saint-Bernard 40 à 1060 Bruxelles

25. L'équipe

L'équipe est composée de deux permanents engagés à temps plein sous contrat d'Agent Contractuel Subventionné, Muriel Maldague (licenciée en sciences politiques) et Alain Willaert (licencié en travail social).

3. La diffusion de l'information sociale

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution des bis 156 et 157 ; la parution des bis+ 21 et 22, la diffusion de 52 n° des Brèves du bis et l'organisation de 5 rencontres irisées.

L'ensemble des publications peuvent être téléchargées sur notre site Internet :

www.cbcs.be

Le déploiement de l'offre d'informations sociales nécessite la mise en place d'un Comité de rédaction qui s'occupe de la cohérence de l'ensemble des média développés par le CBCS.

Il est composé de membres du CBCS, de représentants de la presse associative, de représentants des fédérations sectorielles, d'acteurs de terrain et de journalistes freelance versés dans les matières sociales et d'aide aux personnes :

- ❑ Blaise Pierre (CRISP)
- ❑ Cerisier Bettina (Question Santé)
- ❑ Clinet Marie-Rose (Réseau Flora)
- ❑ Depré Milou (Bruxelles Laïque)
- ❑ François Catherine (Viaduc asbl)
- ❑ Grandjean Carole (Fédération laïque des centres de planning familial)
- ❑ Hoffman Axel (revue Santé Conjuguée/Association des médecins généralistes)
- ❑ Houzeau Jean-Charles (CLASS/CBCS)
- ❑ Huygens Corinne (FCSS/Inter-centres CASG)
- ❑ Kulakowski Christine (CBAI)
- ❑ Laurent Philippe (CBCS)
- ❑ Lefèvre Sophie (CDCS)
- ❑ Maldague Muriel (CBCS – **coordinatrice du Comité**)
- ❑ Morenville Catherine (Agence Alter)
- ❑ Pettiaux Michel (FARES/CBCS)

- ❑ Reynaerts Catherine (département social de la HE PH Spaak/CBCS)
- ❑ Vial Grösser Tatiana (FéBISP)
- ❑ Willaert Alain (CBCS)

La notoriété acquise par le bis, régulièrement cité en référence, et le succès rencontré par le courriel hebdomadaire "les Brèves du bis", nous incitent à croire que notre ténacité à rendre compte de l'action sociale dans sa globalité, et non pas de manière sectorielle et cloisonnée, rencontre l'adhésion des secteurs, tous représentés au sein de l'Assemblée générale du CBCS.

31. Les Rencontres irisées

5 rencontres irisées ont été organisées en 2006. Suivant le thème abordé, elles ont rassemblé de 30 (min.) à 80 (max.) personnes.

24 avril 2006

Les Politiques urbaines : quelles perspectives pour les Bruxellois? (1^{ière} partie)

A quoi ressemblera Bruxelles socialement dans 10 ans ?

Quel est l'impact des politiques urbaines (politique des grandes villes, revitalisation et contrats de quartiers, politique du logement) sur la précarisation socioéconomique des Bruxellois ?

Cette première des deux rencontres organisées sur ce thème est tournée vers la réflexion, l'action et les interrogations du terrain associatif.

Les thématiques abordées : le logement, la cohésion sociale et l'exode urbain.

Animateur : Baudouin Massart, journaliste à l'Agence Alter

Orateurs :

- Julie Charles, chercheuse à l'Igeat (Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire) - ULB
- Isabelle Pauthier, directrice de l'ARAU (Atelier de Recherche et d'Action urbaines)

- Pol Zimmer, directeur de la cellule d'études de la SLRB (Société du Logement de la Région Bruxelloise)

09 juin 2006

'Regards prospectifs sur l'associatif bruxellois' La rencontre.

Les objectifs de la rencontre irisée du 09 juin 2006 étaient d'une part, de partager les nombreuses réflexions du travail réalisé dans le cadre de la recherche « Regards prospectifs » menée par le CBCS, et d'autre part, d'en amplifier les débats.

Animatrice : Catherine Reynaerts, vice-présidente du CBCS, professeure au département social de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak

Orateur : Abraham Franssen du Centre d'études sociologiques des FUSL.

23 octobre 2006

Quel avenir institutionnel pour la Région de Bruxelles-Capitale après 2007 et quelle place pour le monde associatif, les politiques et les problématiques sociales ?

L'objectif de cette rencontre a été d'explicitier et de confronter les différents scénarii possibles pour Bruxelles après les élections fédérales de 2007.

Animateur : Edgar Szoc (Agence Alter)

Orateurs :

- Caroline Van Wynsberghe (UCL, unité de science politique et de relations internationales)
- Gabriel Maissin (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion)

27 novembre 2006

Les Politiques urbaines : quelles perspectives pour les Bruxellois? (2^{ième} partie)

A quoi ressemblera Bruxelles socialement dans 10 ans ?

Quel est l'impact des politiques urbaines (politique des grandes villes, revitalisation et contrats de quartiers, politique du logement) sur la précarisation socioéconomique des Bruxellois ?

Cette seconde rencontre porte sur des réponses, des réactions de l'autorité politique aux questions du secteur associatif.

Animateur : Baudouin Massart, journaliste à l'Agence Alter

Orateurs :

- Isabelle Fontaine, conseillère, responsable de la cellule "Cohésion sociale" du Cabinet du Ministre-Président Charles Picqué ;
- Pascal Smet, ministre bruxellois de la Mobilité.

05 décembre 2006

Un nouveau guide pour les nouveaux visages de l'accueil à Bruxelles

Cette rencontre irisée s'est tenue à l'occasion de la sortie d'un numéro exceptionnel de la revue Grandir à Bruxelles, édité par l'Observatoire de l'enfant (CoCoF).

Ce guide a été conçu comme un outil à l'attention des parents en recherche d'un accueil pour leur(s) enfant(s), mais aussi – et, peut-être, surtout – à l'attention des médiateurs sociaux, travailleurs du secteur social, au sens large, et de la santé, agissant comme relais auprès des parents.

Cette rencontre a été l'occasion de les informer, de répondre aux questions et de tenir un débat sur l'accueil de l'enfant à Bruxelles.

Animateur : Alain Willaert (CBCS)

Orateurs :

- Patricia Vincart (Observatoire de la Petite enfance de la CoCoF) ;
- Alain Dubois (Centre de ressources et d'expertise pour l'enfance asbl)

32. Bruxelles Informations Sociales et bis+

Le bis n°156 (mars 2006) traite de l'évaluation dans les secteurs de l'action sociale et de la santé ambulatoires bruxellois.

Initiées en 2002, les "Assises de l'ambulatoire" sont un long processus de concertation entre les Fédérations des secteurs santé-social CoCoF, auquel ont participé, jusqu'à fin novembre 2005, les membres du Collège francophone compétents pour la santé, pour l'Action sociale et la Famille et l'administration de la CoCoF. Le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique est rapidement associé au processus.

Ce travail en commun aboutit, en juin 2004, à la rédaction d'un "cahier des charges", énonçant une série de perspectives sur 3 thématiques : l'accueil, la transversalité et l'évaluation. Cette dernière est alors choisie comme thématique de travail, avec l'aide d'une coordinatrice de projet et d'un chercheur.

Ce rapport de recherche et d'activités constitue le fruit d'un labeur intensif d'une année (décembre 2004 – novembre 2005) durant laquelle la manière dont les secteurs de la santé et de l'action sociale envisagent l'évaluation a été analysée à l'aide d'une méthodologie scientifique reconnue.

Dans le chapitre 5 du rapport, il est fait référence au sociologue Habermas. Ce dernier plaide pour une société civile vivace qui maintient la portée communicationnelle de l'espace public. Il conçoit cet espace public comme un système d'alerte doté d'antennes hautement sensibles aux débats de société, puisque alimenté par tout un conglomérat disséminé d'acteurs sociaux, qui ont la capacité de *"formuler les problématiques de façon convaincante et influente, les appuyer par des contributions et les dramatiser de façon qu'ils puissent être repris et traités par l'ensemble des organismes parlementaire"*. C'est l'ensemble des

associations non étatiques et non économiques qui accueille et répercute dans l'espace public politique les problématiques sociales propres aux sphères de la vie privée.

Le CBCS communique à destination tant des responsables et travailleurs sociaux que de l'autorité politique et son administration. Son objectif est de favoriser les lieux où peuvent germer les prises de conscience et leur élaboration politique.

Les informations que nous relayons doivent susciter les rencontres, les échanges, les débats, comme outils au service de la prise de décision.

C'est bien dans cette optique que la publication du présent rapport s'inscrit.

Le bis n°157 (juin 2006) publie la synthèse de l'enquête « Regards prospectifs sur l'associatif bruxellois », menée par le CBCS

Ce n° comprend le compte-rendu des deux rencontres qui se sont tenues dans le cadre de l'enquête « Regards prospectifs sur l'associatif bruxellois ».

Deux bis+ sont parus :

- N°21, septembre 2006, synthèse de la Rencontre irisée du 24 avril 2006
- N°22, octobre 2006, synthèse de la Rencontre irisée du 09 juin 2006

Ces deux bis+ sont parus uniquement en version PDF, attaché à un courrier électronique adressé à l'ensemble des abonnés à la lettre d'information sociale "Les Brèves du bis".

33. Les brèves du bis

L'objectif des "Brèves du bis" est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large. La volonté du CBCS n'est pas de concurrencer les diverses initiatives qui existent déjà en matière de "newsletter", mais bien d'être complémentaire et ce, toujours, de manière intersectorielle et transversale.

Durant l'année 2006, 52 "brèves du bis" ont été envoyées.

Au 31 décembre 2006, "Les brèves du bis" comptait 1 165 abonnés directs.

Le courriel d'informations sociales est également relayé par la liste de diffusion "Belsoc Infos" dans la Communauté française.

<http://www.cbcs.be/db/geobase/Arrow/ar/ArchivesWeb.asp?uid=0>

Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale *l'Observatoire*. Cette dernière poursuit les mêmes objectifs que le *Bruxelles Informations Sociales*, mais est centrée sur la Wallonie.

Mandat : Michel Pettiaux

<http://www.revueobservatoire.be>

Le « Bruxelles Informations Sociales » est membre de l'Association des revues scientifiques et culturelles (ARSC), qui assure la promotion de la revue sur son site Internet et la présence à différentes manifestations professionnelles et grand public. Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration.

Mandat : Alain Willaert

<http://www.arsc.be/>

4. La concertation sociopolitique

La mise en place du Forum bruxellois pour un Pacte associatif et la participation aux travaux du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé constituent l'essentiel des activités de concertation sociopolitique.

41. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3ième âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

La spécificité de ce Conseil consultatif est, d'une part, qu'il est composé de représentants des organisations syndicales et patronales, des usagers et d'experts, et que, d'autre part, bien qu'il soit divisé en cinq sections (services ambulatoires, hébergement, aide à domicile, personnes handicapées et Cohésion sociale), il conserve son unité, de part la constitution d'une coupole regroupant des membres des diverses sections, le Bureau. L'objectif affiché est ainsi d'assurer une cohérence des politiques menées dans ces secteurs.

La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de concertation intersectorielle et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par delà de la Commission communautaire française en général.

Les mandats du CBCS ;

- Michel Pettiaux (section Hébergement et Bureau) ;
- Alain Willaert (section Services ambulatoires, section Cohésion sociale et Bureau).

42 L'enquête « Regards prospectifs sur l'associatif bruxellois »

Dans le prolongement du guide des associations membres du CBCS (bis 155, juillet 2005) dans lequel la plupart des fédérations et associations membres du CBCS avaient fait part des priorités qu'ils souhaitent voir se concrétiser au cours de la législature régionale bruxelloise 2004-2009, le CBCS a pris l'initiative de mener une réflexion prospective, de et sur, les associations bruxelloises, et en particulier celles qui sont actives sur les terrains du social, de la santé et de l'ISP.

Dans un premier temps, 12 interlocuteurs significatifs de l'associatif bruxellois, pour la plupart représentants de fédération et responsables d'association, ont été individuellement interviewés, entre août et octobre 2005.

Dans un second temps, ces 12 interlocuteurs ont été conviés à deux tables-rondes, en novembre 2005 et en janvier 2006, afin de favoriser une démarche collective de réflexion prospective à propos des enjeux de l'action des associations à Bruxelles. Tout au long du projet, le CBCS a demandé l'appui d'Abraham Franssen, du Centre d'études sociologiques des FUSL.

En se rencontrant, douze personnes responsables d'asbl ont pointé des enjeux communs, ébauchent des pistes d'interpellation communes par rapport à la relation au public, aux usagers, aux pouvoirs publics, à leur dynamique propre.

L'ensemble des débats a été synthétisé dans un numéro de notre revue (bis 157, juin 2006) et médiatisé par l'organisation d'une Rencontre irisée (09 juin 2006).

43 Mise en place du Forum bruxellois pour un Pacte associatif

L'idée d'un " pacte " ou d'un " contrat ", visant à mieux articuler autorités publiques et associations, s'est développée ces dernières années au sein du monde politique. Elle semble avoir atteint le seuil de mise en œuvre.

Mais un tel " pacte ", entre Etat et société civile, vaudra surtout par la qualité du dialogue qui l'aura enfanté; or celui-ci s'annonce complexe tant par son contenu que par sa forme.

La préparation est fondamentale.

Pour ce faire, faisant suite aux travaux initiés par la Plate-forme francophone du Volontariat, le CBCS a mis en place, en 2004, un groupe de réflexion, et cela a débouché sur l'appel à signature d'un manifeste pour un Pacte associatif bruxellois.

Cette incitative a permis au Conseil bruxellois de coordination sociopolitique d'être reconnu comme interlocuteur par les pouvoirs publics dans le cadre de la consultation pour l'élaboration d'un Pacte associatif qui se déroule actuellement.

Afin de remplir au mieux cet objectif, il est décidé la mise en place du Forum bruxellois pour un Pacte associatif, qui prend le statut de groupe de travail du CBCS.

Ce Forum est composé de représentants des associations membres du CBCS et des signataires du Manifeste pour un Pacte associatif bruxellois qui désirent s'y investir. L'objectif est de réunir une fraction significative de l'associatif et de revendiquer qu'il puisse être associé à l'élaboration de la méthodologie et de l'agenda des travaux qui doivent aboutir à l'écriture du Pacte associatif.

Son rôle est d'initier le débat collectif sur les positions des partenaires associatifs, définir un socle commun et le promouvoir dans le dialogue avec le politique.

Egalement, le CBCS doit être un lieu de conscientisation des enjeux d'un Pacte associatif à destination du plus grand nombre.

Egalement, le CBCS a initié et coordonné le débat au sein des différentes sections et du Bureau du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

LE CBCS EST MEMBRE DE

- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Extrême-droite, non merci !
- Comité de vigilance en travail social

5. Perspectives pour 2007

51. Dans le cadre de la concertation sociopolitique

Via son groupe de travail « Forum bruxellois pour un pacte associatif », le CBCS poursuivra le dialogue avec les pouvoirs publics en vue de la conclusion d'un tel pacte.

Le CBCS poursuivra sa participation aux travaux du Conseil consultatif bruxellois francophone de la santé et de l'aide aux personnes.

Le CBCS apportera son soutien aux fédérations sectorielles de l'Action sociale et de la Famille dans le cadre de l'application de l'article 10 (rédaction d'un rapport d'activités intersectoriel) du nouveau décret de la CoCoF relatif à l'agrément et l'octroi de subventions aux organismes représentatifs de l'Action sociale et de la Famille.

Une demi-journée de réflexion sur le thème « Peut-on transcender la polarisation » sera organisée en partenariat avec la CLASS, courant du second semestre 2007.

La concertation sociopolitique est par essence imprévisible : elle est fonction de l'actualité et des demandes des membres. Le CBCS marque une disponibilité importante en ce sens.

52. Dans le cadre de la diffusion de l'information sociale

Une publication, soutenue par une Rencontre irisée, le 05 mars 2007, sera consacrée au thème « Citoyenneté : quel rôle pour les associations ? », en partenariat avec Pour la Solidarité. Ce projet sera partiellement mené par un stagiaire Assistant social.

Deux autres rencontres irisées sont prévues le 23 avril et le 14 mai 2007.

Celles-ci sont directement liées à la rencontre irisée du 23 octobre 2006 sur le thème "Quel avenir institutionnel pour la Région de Bruxelles-Capitale après 2007 et quelle place pour le monde associatif, les politiques et les problématiques sociales ?"

La parole sera donnée au monde associatif, aux différentes fédérations. L'objet de la rencontre est " Quel avenir souhaitez-vous à votre secteur ?" Les deux rencontres et les synthèses qui paraîtront, sous forme de bis+, seront l'occasion pour les différents secteurs d'informer sur leurs positions et prendre connaissance des positions des autres secteurs.

Le CBCS publiera le bis n°158 consacré aux politiques urbaines, courant du 1^{ier} semestre 2007.

Il est également prévu de revoir la charte graphique du bis, et de décliner la nouvelle charte à toutes les autres publications (bis+, Brèves du bis et site Internet).

Enfin, les Brèves du bis continueront à paraître chaque mercredi.

Pour toute information :

**Conseil bruxellois de coordination
sociopolitique asbl**

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

Fax : +32 2 245.23.02

<http://www.cbcs.be>

Muriel Maldague

Courriel : mmaldague@cbcs.be

Tel. : +32 2 644.04.81

Alain Willaert

Courriel : awillaert@cbcs.be

Tel. : +32 2 511.89.59



RAPPORT D'ACTIVITES 2007

- 1. Introduction : Le CBCS au sein de l'institutionnel bruxellois**
- 2. La structure interne**
- 3. La diffusion de l'information sociale et de santé**
- 4. Le dialogue intersectoriel**
- 5. Perspectives pour 2008**

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl

RPM 418.480.071

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

Tel. : 02.511.89.59 – 02.644.04.81

Fax : 02.245.23.02

Courriel : info@cbcs.irisnet.be

<http://www.cbcs.be>

Avec le soutien de la Commission communautaire française

1. Introduction : le CBCS au sein de l'institutionnel bruxellois

L'article 27 de la Constitution consacre la liberté d'association. La loi de 1921, toilée en profondeur par celle de 2002, en définit le cadre juridique.

Une société civile, composée de mouvements associatifs divers et variés, s'est progressivement constituée sur ces fondements, à côté et en dehors de l'Etat et du marché. Elle regroupe des centaines de milliers de citoyens volontaires et fournit de l'emploi à un nombre toujours croissant de personnes (22,1% de l'emploi salarié bruxellois en 2002, avec une croissance annuelle moyenne de 6%). Elle est présente dans des domaines d'activités dont le point commun est de mettre l'humain au centre des préoccupations : le socio-sanitaire, l'enseignement, l'éducation permanente, la création de lien social ...

Certains services d'intérêts collectifs prestés par les associations sont rémunérés par les pouvoirs publics, sous la forme de subsides.

C'est ainsi que les activités du CBCS, entreprise sociale, sont soutenues par Actiris (primes ACS) et la CoCoF (frais de fonctionnement pour les publications).

Actuellement, 76 fédérations sectorielles, plateformes associatives et associations sont membres du CBCS. Elles sont actives, majoritairement, dans le social (au sens large) et la santé ambulatoire, mais également dans l'ISP et l'éducation permanente.

Liste des membres : www.cbcs.be, onglet « nos membres ».

Afin de déterminer l'orientation des travaux du CBCS, un questionnaire avait été envoyé aux membres en 2005.

De l'analyse des réponses à ce dernier, il apparaît que l'adhésion à l'objectif général du CBCS est unanime : le renforcement de l'identité de l'associatif social bruxellois et la promotion de ses actions, sans intervenir dans les compétences particulières des membres.

Le questionnaire laissait la place pour d'éventuels commentaires afin de sortir des questions fermées. De ceux-ci, nous retenons :

- Le souci de voir le CBCS faire des choix stratégiques parce qu'il n'a pas les moyens humains et financiers d'embrasser trop de projets ;
- Le souci de ne pas voir le CBCS vouloir se substituer à d'autres instances ;
- Le souci de renforcer le CBCS dans son rôle de "passeur" d'informations à dimension transversale et intersectorielle.

La note d'orientation 2006-2009 propose dès lors de déployer les activités du CBCS sur les 2 axes suivants :

1. Le recentrage du CBCS sur la diffusion d'informations sociales à dimension transversale et intersectorielle à destination des professionnels de l'action sociale, au sens large, et du grand public ;
2. La participation à des initiatives, des groupes de réflexion et des organes institués visant la transversalité et l'intersectorialité.

Mise en œuvre de la note d'orientation 2006-2009

En 2006 et 2007

1. Le recentrage du CBCS sur la diffusion de d'informations sociales à dimension transversale et intersectorielle à destination des professionnels de l'action sociale, au sens large, et du grand public :

Le CBCS exerce son métier de diffuseur de l'information sociale via 5 canaux :

1. **les Brèves du bis** (courriel électronique hebdomadaire) - L'objectif des "Brèves du bis" est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large. La volonté du CBCS n'est pas de concurrencer les diverses initiatives qui existent déjà en matière de "newsletter", mais bien d'être complémentaire et ce, toujours, de manière intersectorielle et transversale, alors qu'un nombre toujours croissant d'organismes éditent leur propre newsletter.

Le courriel d'information vient de recevoir, en octobre 2007, son premier lifting, par l'utilisation d'un logiciel d'édition et d'envoi plus performant.

2. **le bis+** (bulletin d'information électronique de 6 à 16 pages au format PDF)

3. **le bis** (Bruxelles Informations Sociales au format papier)

4. **les rencontres irisées** (conférences-débats)

5. **les pages "news" du site Web** du CBCS – **ce canal n'est développé que depuis peu, grâce à la mise en place des nouvelles fonctionnalités du site Internet, en octobre 2007.**

La page « Brèves » reprend les infos les plus pertinentes diffusées via les Brèves du bis et la page « Articles » héberge des écrits plus longs, dont la durée de présence dans l'actualité est supérieure à celle des Brèves.

2. La participation à des initiatives, des groupes de réflexion et des organes institués visant la transversalité et l'intersectorialité.

En 2006, cela s'est concrétisé par :

- La mise en place du Forum bruxellois pour un Pacte associatif
- L'enquête « Regards prospectifs sur l'associatif bruxellois »
- La participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

En 2007 :

- La participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé
- Le dialogue structuré sur l'avenir institutionnel de la Région de Bruxelles-Capitale
- Le groupe de travail inter fédérations ambulatoires
- La mise en place d'une Interfédération sociale
- Le dialogue structuré sur la problématique des jeunes adultes

Méthodologie

Le CBCS soutient le processus devant mener à la conclusion d'un Pacte associatif. Il est en effet constaté que peu d'outils et de moyens sont actuellement développés pour mieux comprendre, analyser, évaluer et orienter les ressources associatives.

Afin d'y remédier, un premier pas pourrait être l'amélioration du soutien aux organismes de coordination et de délibération afin de leur permettre de nourrir de façon constructive les débats entre secteurs et avec les pouvoirs publics.

Pour garder une identité associative forte, il est important que puisse exister des cénacles propices à l'échange de savoirs et de réflexion, de prise de conscience et de leur élaboration politique. Le CBCS a joué un rôle non négligeable dans la réflexion menée à propos du projet de Pacte associatif au sein du Conseil consultatif de la CoCoF.

L'opportunité de soutenir les fédérations sociales dans la mise en place d'une cellule de communication et recherche découle aussi directement de ce constat, qui a encore été renforcé par les conclusions de la recherche « regards prospectifs », mené par le CBCS, avec l'appui méthodologique des FUSL.

Au fil du temps, la présence effective dans différentes sections du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé est devenue un puissant atout pour la poursuite des activités du CBCS.

Cette présence donne un accès direct à la vie des secteurs et aux problématiques, ce qui permet une détection plus aisée des dossiers qui peuvent être utilement traités par le CBCS. Le support du CBCS pour les réunions intersectorielles des fédérations du social et de la santé en découle.

Également, notre présence à la nouvelle section « cohésion sociale », saluée avec satisfaction par le membre du Collège chargé de cette compétence, nous permet de jeter des ponts entre ce nouveau secteur et les autres. Concrètement, à titre d'exemple, cela aura permis et facilité à la Cellule régionale d'appui en cohésion sociale (CRAcs) de s'appuyer, entre autre, sur le rapport final des Assises de l'Ambulatoire, publié par le CBCS, pour construire sa méthode d'évaluation du secteur.

Tout est dans tout, et ce tout participe à la mise en œuvre de l'objet social du CBCS : **favoriser les échanges et le dialogue entre ses membres, renforcer l'identité de l'associatif social bruxellois et donc, in fine, être un outil d'aide à la décision politique.**

2. La structure interne du CBCS

21. L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 2 reprises.

A cette occasion, elle a procédé à la modification des articles 2, 5, 7, 13, 15, 16, 17, 18 et 21 des Statuts.

Les ASBL Alzheimer Belgique, Dune et Solidarité Savoir sont accueillies en tant que membre de l'assemblée générale du CBCS.

L'ASBL R2Profileurs de projets, ayant cessé ses activités et le secrétariat du CBCS n'ayant reçu aucune réponse aux tentatives de contact, ne fait plus partie des membres de l'assemblée générale du CBCS.

22. Le Bureau

Le Bureau ne s'est pas réuni en 2007.

23. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises.

24. L'équipe

L'équipe est composée de deux permanents universitaires engagés à temps plein sous contrat d'Agent Contractuel Subventionné.

M. Willaert, coordinateur, a suivi avec fruit la formation universitaire en management associatif (Certificat en management associatif, ULB)

Deux stagiaires Assistants sociaux de l'Institut supérieur de formation sociale et communication (ISFSC) ont été accueillis.

3. La diffusion de l'information sociale et de santé

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution du bis 158, la publication « Citoyenneté : quel rôle pour les associations ? », la parution du bis+23, la parution de 6 articles sur le site Internet, la diffusion des Brèves du bis et l'organisation de 3 rencontres irisées. L'ensemble des publications peuvent être téléchargées sur notre site Internet : www.cbcs.be

31. Les Rencontres irisées

3 rencontres irisées ont été organisées en 2007. Suivant le thème abordé, elles ont rassemblé de 30 (min.) à 80 (max.) personnes.

311. « Citoyenneté : quel rôle pour les associations ? - 05 mars 2007

Ce projet a vu le jour grâce à un partenariat avec le Think tank européen Pour la Solidarité et a partiellement été mené par un stagiaire Assistant social de 2^{ème} année à l'ISFSC

Quelle place tiennent les associations dans l'accès aux outils d'exercice de la citoyenneté ? L'associatif est-il le vecteur privilégié de la démocratie participative ? Ces questions sont-elles travaillées par des associations hors du champ traditionnel de l'éducation permanente ?

Intervenants :

- Christine Kulakowski (Directrice du Centre bruxellois d'action interculturelle - CBAI)
- Fanny Gleize (Chargée de projet Citoyenneté à Pour la Solidarité)
- Alain Willaert (Coordinateur du CBCS)
- Denis Stokkink (Président de Pour la Solidarité)

Une publication a été consacrée au même thème et est parue à cette occasion.

312. Quel avenir souhaitez-vous à votre secteur ? – 23 avril et 14 mai 2007

Celles-ci sont directement liées à la rencontre irisée du 23 octobre 2006 sur le thème "Quel avenir institutionnel pour la Région de Bruxelles-Capitale après 2007 et quelle place pour le monde associatif, les politiques et les problématiques sociales ?"

La parole a été donnée au monde associatif, aux différentes fédérations.

L'objet des rencontres : " Quel avenir souhaitez-vous à votre secteur ?"

L'occasion pour les différents secteurs d'informer sur leurs positions et prendre connaissance des positions des autres secteurs.

Intervenants :

- Bruno Vinikas, FCSS et CBAI
- Gabriel Maissin, FÉBISP
- Marie Wagnies, FSB
- Ludovic Henrard, FEDITO
- Bénédicte Dubois, FMM
- Christine Van Essen, AMA
- Didier de Laveleye, Divers-Cité (secteur Cohésion sociale)
- Carole Grandjean, FLCPPF
- Thérèse Kempeneers-Foulon, AFRAHM
- Anne Snick, Réseau Flora
- Marguerite Mormal, Alzheimer Belgique

Modérateur :

Edgar Szoc, Agence Alter

Les deux rencontres ont fait l'objet d'un article de synthèse sur le site Internet et d'un bis+ (n°23, octobre 2007)

Le « Bruxelles Informations Sociales » est une revue membre de l'Association des revues scientifiques et culturelles (ARSC), qui assure la promotion de la revue sur son site Internet. Le CBCS ne fait cependant plus partie du Conseil d'administration.

<http://www.arsc.be/>

32. Bruxelles Informations Sociales

Le bis n°158 "Les Politiques urbaines : quelles perspectives pour les Bruxellois?", juin 2007

Avec le bis 158, le CBCS aborde le thème des politiques urbaines, des effets et répercussions de celles-ci sur les Bruxellois.

Ce bis est le résultat d'un processus entamé en avril 2006 avec une rencontre irisée avec comme fil rouge "Les Politiques urbaines : quelles perspectives pour les Bruxellois?".

Thème peu aisé, aux contours souvent flous et nébuleux, comme l'écrit dans son introduction Christine Schaut, chercheure au Centre d'études sociologiques des FUSL : *"Le choix pour cette thématique est doublement ambitieux, il l'est dans le fait de pouvoir proposer une définition stable de ce que l'on entend par politiques urbaines; il l'est encore dans l'espoir de pouvoir analyser leur impact sur la situation sociale bruxelloise. Deux ambitions auxquelles il est malaisé de répondre entièrement."*

Les thématiques abordées par ce bis sont nombreuses : logement, mobilité, cohésion sociale, gentrification, pauvreté, exode urbain, PRD (plan régional de développement), ...

De nombreuses facettes de ce numéro vous paraîtront parfois défaitistes et alarmistes, comme l'affirme encore Christine Schaut :

« ... Cette vision est peut-être pessimiste, elle ne tient pas compte de ce qui se fait malgré tout sur le terrain grâce à des professionnels chargés de mettre en application les politiques d'insertion et de cohésion sociale, grâce à des usagers urbains qui font la ville en la réinventant constamment et grâce à des politiques locaux et régionaux qui croient dans une ville ouverte à tous.

Mais ce volontarisme ne doit pas conduire d'une part à ignorer le poids déterminant des logiques objectives construisant la société post-fordiste et produisant du social et de la ville injustes et d'autre part à s'empêcher de l'étudier de près, dans toute sa complexité ».

Il reste malgré tout quelques touches positives, comme l'affirme Alain Marcel, coordinateur des projets de Cohésion sociale de Forest, lors d'une table ronde : *« ... on découvre encore à Bruxelles des friches, des espaces à rêver, à imaginer, et, de par la présence de nombreuses cultures, des richesses à découvrir au gré des rencontres, des liens inédits à créer ».* Ce bis représente aussi un bel exemple du travail réalisé par le CBCS : outre des articles, il réunit des synthèses de rencontres irisées et d'une table ronde. Comme l'ajoute d'ailleurs Alain Willaert : *« ... Notre raison d'être, au CBCS, c'est de mettre ensemble, autour de problématiques communes, des acteurs de terrain qui ne se rencontrent pas par ailleurs. Dans l'espoir de faire naître des étincelles ... »*

(Muriel Maldague, édito)

33. Les brèves du bis

Elles sont éditées chaque mercredi (sauf en juillet/août et au Nouvel an).

L'objectif des "Brèves du bis" est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large.

Au 31 décembre 2007, "Les brèves du bis" comptait 1 183 abonnés directs.

Le courriel d'informations sociales est également relayé par la liste de diffusion "Belsoc Infos" dans la Communauté française.

Les Brèves sont depuis octobre 2007 complétées par la publication d'articles directement sur le site Internet.

Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale *l'Observatoire*. Cette dernière poursuit les mêmes objectifs que le *Bruxelles Informations Sociales*, mais est centrée sur la Wallonie.

Mandat : Michel Pettiaux

<http://www.revueobservatoire.be>

4. Le dialogue intersectoriel

Le groupe de travail intersecteurs ambulatoire, l'Interfédération sociale et la participation aux travaux du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé constituent l'essentiel des activités de concertation sociopolitique.

41. Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3ième âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

La spécificité de ce Conseil consultatif est, d'une part, qu'il est composé de représentants des organisations syndicales et patronales, des usagers et d'experts, et que, d'autre part, bien qu'il soit divisé en cinq sections (services ambulatoires, hébergement, aide à domicile, personnes handicapées et Cohésion sociale), il conserve son unité, de part la constitution d'une coupole regroupant des membres des diverses sections, le Bureau. L'objectif affiché est ainsi d'assurer une cohérence des politiques menées dans ces secteurs.

La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de dialogue intersectoriel et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par delà de la Commission communautaire française en général.

Sur présentation du Conseil d'administration, les mandats du CBCS :

- Michel Pettiaux (section Hébergement et Bureau) ;
- Alain Willaert (section Services ambulatoires, section Cohésion sociale et Bureau).

42. Dialogue structuré sur l'avenir institutionnel de la Région de Bruxelles-Capitale : l'avis des secteurs social et santé

'Quel avenir institutionnel pour la Région de Bruxelles-Capitale après 2007 et quelle place pour le monde associatif, les politiques et les problématiques sociales?' La parole a été donnée au monde associatif, aux différentes fédérations. L'occasion pour les différents secteurs d'informer sur leurs positions et prendre connaissance des positions des autres secteurs.

Voir point 312 ci-avant.

43. Groupe de travail inter fédérations ambulatoires

Lors d'une réunion tenue le 18 avril 2007, plusieurs responsables de fédération sectorielle qui siègent à la section Services ambulatoires du Conseil consultatif CoCoF ont pris l'initiative de la mise sur pied d'un groupe de travail dont l'objectif premier est de préparer les réunions de la section. La coordination de ce groupe a été confiée au CBCS. Pour mémoire, les secteurs représentés au sein de la section Services ambulatoires du Conseil consultatif CoCoF sont : aide aux justiciables, aide aux toxicomanes, action sociale globale, maisons médicales, planning familial et santé mentale.

Cette initiative provient de la volonté des fédérations patronales et de services de ne pas rompre le lien et le dialogue noués lors du processus des Assises de l'ambulatoire.

Les principales thématiques abordées en 2007 :

- o Les réseaux en santé
- o Le projet de décret-cadre ambulatoire

44. Mise en place d'une Interfédération sociale (en cours de réalisation)

En novembre 2007, la FCSS, la FLCPF, l'AMA et la FSB ont pris un accord de principe pour créer une Interfédération sociale. Le Conseil d'administration a accepté le principe que celle-ci soit coordonnée au sein du CBCS.

La mise en place de cette Interfédération poursuit l'objectif de mutualiser les compétences des sous-secteurs sociaux CoCoF (CASG, planning familial, aide à domicile, aide aux justiciable et maison d'accueil) dans deux directions complémentaires :

- l'analyse sociopolitique – il s'agit de se doter d'un lieu d'échanges entre fédérations sur l'analyse sociopolitique, afin d'arriver à une réelle parole associative intersectorielle sociale.
- la communication vers l'extérieur – Il est fait le pari qu'une mutualisation des forces respectives des fédé en matière de communication procurera un gain en efficacité et en temps pour diffuser un communiqué de presse, faire connaître l'existence d'une nouvelle publication ou organiser un événement.

L'année 2008 sera mise à profit pour concrétiser le projet.

45. Dialogue structuré sur la problématique des jeunes adultes (en cours de réalisation)

Cette initiative est un partenariat CLASS-CBCS qui bénéficie de l'aide méthodologique de Jacques Moriau (sociologue, ULB)

Le Comité de Contact des Organismes de l'Aide à la Jeunesse (CCOAJ) organisait un lunch-débat le lundi 22 janvier 2007 sur le thème de : « La complémentarité de l'Aide à la Jeunesse et du CPAS : quel cadre d'action ? ». Lors de l'échange, les référents jeunesse des CPAS et les professionnels du champ de l'Aide à la jeunesse se sont aperçus de la disparité de ces relations ainsi que des diverses pratiques des CPAS.

Et ils ont pensé qu'il serait intéressant de poursuivre cette réflexion.

Une table ronde a été organisée le 21 septembre 2007 sur le thème : « Politique jeunesse au sein des CPAS » réunissant des représentants des différents CPAS, organisé par la CLASS, le SDJ et le CCOAJ.

C'est à partir de ce moment que le CBCS intervient. L'objectif de notre projet est d'établir un état des lieux sur le thème des jeunes adultes : qui sont-ils, quelles sont leurs demandes, qu'est-il prévu pour cette tranche d'âge, quels sont les pratiques associatives, quelles sont les carences, ... 11 responsables associatifs ont été sélectionnés, principalement parmi les membres du CBCS.

Dans un premier temps, nous avons rencontré chaque responsable associatif pour un entretien. Chaque entretien a été synthétisé et analysé afin d'en dégager les idées fortes.

Ces entretiens se sont déroulés entre septembre et novembre 2007.

Le questionnaire tournait autour de trois axes : les usagers, le contexte et la vue prospective.

Une table ronde a alors été organisée le 22 novembre 2007 pour lancer le débat, échanger, aller plus loin que des constats et écrire quelques scénarios d'avenir sur ce thème avec des responsables associatifs de différents secteurs (AJ, ISP, Santé mentale, CASG, ...)

Comme pour 'Regards prospectifs sur l'associatif bruxellois', l'objectif était double. L'enquête se veut transversale et prospective.

Intervenants à la table ronde du 22 novembre 2008 :

- Michel Croisant et Wilfried Gontran (centre de jour pour adolescents l'Equipe)
- Bernard De Vos (SOS Jeunes)
- Jacqueline Maun et Marie-Hélène Vilaçèque (Abaka)
- Luc Piloy (Mission locale de Forest)

- o Daniel Martin (Passages AMO)
- o Eric Colle (Service social des mutualités Saint-Michel)
- o Benoît De Decker (Solidarcité)
- o Varvara Koutsekidis (CEFA des Arts et métiers)

Une troisième table ronde réunissant cette fois les représentants CPAS et de l'associatif aura lieu fin avril 2008.

Les conclusions de l'étude feront l'objet d'une publication et d'une Rencontre irisée en 2008.

46. Pacte associatif

Aucun texte officiel n'ayant encore été déposé par les Gouvernements francophones, le Forum bruxellois pour un pacte associatif, groupe de travail du CBCS, ne s'est pas réuni en 2007.

En février 2007, le CBCS a remis un avis sur une proposition de texte émanant de l'IEV et en septembre 2007, une carte blanche signée par le Président du CBCS, Michel Pettiaux, intitulée « Le Pacte associatif ne doit pas rester un projet inabouti » est paru dans plusieurs revues et sur le site Internet du CBCS.

47. Participation à la Conférence ministérielle paneuropéenne sur le vieillissement (Leon-Espagne 6-8 novembre 2007)

Concernés par le vieillissement de la population bruxelloise, les Services de la Santé, des Affaires sociales, des Affaires Socioculturelles et des Relations Internationales de l'administration de la Commission communautaire française, ont participé à cette conférence. Le CBCS, par la voix de son Président Michel Pettiaux, y représentait la société civile.

LE CBCS EST MEMBRE DE

- Service intégré de soins à domicile bruxellois francophone (SISD)
- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Extrême-droite, non merci !
- Comité de vigilance en travail social

5. Perspectives pour 2008

51. Le bis 159 « Tricotage des politiques sociales » est prévu pour juin 2008 et sera précédé d'une Rencontre irisée en février 2008

La thématique principale de la revue sera la responsabilisation des individus.

Les principaux acteurs lésés par le changement de paradigme de l'Etat belge (de l'Etat-Providence à l'Etat social actif) sont les usagers et les travailleurs sociaux. En effet, l'Etat social actif a pour mots d'ordre : la participation sociale, l'activation, la redistribution, la régulation, la prévention, ...

Les conséquences liées à ce nouveau modèle étatique sont multiples.

L'insertion des individus se caractérise désormais par un projet individualisé dont l'objectif premier est l'autonomisation et la responsabilisation des personnes ; pour les usagers, cela signifie d'être, entre autres, confrontés à des injonctions paradoxales, celles-ci peuvent mener à un sentiment d'impuissance, de vide, voire de dépression.

Pour les travailleurs sociaux, ces changements conduisent à des tensions ; l'impossible leur est souvent demandé.

Le bis 159 sera précédé par une Rencontre Irisée sur le même thème, le 11 février 2008.

Ce projet sera partiellement réalisé avec l'aide d'une stagiaire de 3^{ème} AS à l'ISFSC.

52. Le dialogue structuré sur la problématique des jeunes adultes se poursuivra

Le projet se clôturera courant 2008 par une Rencontre irisée et une publication.

53. L'Interfédération sociale se concrétisera

L'accord de principe sur les objectifs poursuivis par l'Interfédération devrait être coulé sous la forme d'une convention.

54. Le groupe de travail intersecteurs ambulatoire poursuivra ses travaux

Dans un premier temps, l'ordre du jour principal devrait être le projet de décret-cadre ambulatoire.

55. La participation du CBCS aux travaux du Conseil consultatif se poursuivra

Avec certitude jusqu'au 30 juin 2008. Le Collège francophone procèdera pour cette date au renouvellement de 4 des 5 sections qui le composent.

56. Refaire lien avec le bicommunautaire

Il s'agira de mieux prendre en considération les problématiques des secteurs bicommunautaires lors du traitement des thématiques et de penser les productions du CBCS en fonction des travailleurs francophones tant du mono que du bico, voire du niveau régional pour les thématiques qui dépendent de cet échelon institutionnel, comme le logement ou l'emploi. Cette vision des choses permet au CBCS de soutenir le travail des ses membres ayant une composante bico importante ou qui en dépendent directement.

57. Définir une stratégie globale dans le choix des thématiques traitées

L'avantage de notre mode de subvention actuel est qu'il nous oblige à la diffusion d'informations mais sans nous astreindre à une quelconque méthode particulière pour ce faire. Celle qui prévaut s'éloigne du journalisme (l'Agence Alter le fait très bien) et est orientée vers l'aide à la décision politique. **Les productions les plus importantes du CBCS sont aujourd'hui le fruit d'échanges et de dialogue structurés entre secteurs.** Les secteurs éprouvent le besoin de se rencontrer en dehors du cadre formel des Conseils consultatifs, mais néanmoins structuré à minima, et le CBCS leur offre cette opportunité.

Cette manière d'investir le but social du CBCS devrait rester présente.

Mais envisager l'ensemble des activités sous cet angle favorise parfois un choix des thématiques par contingence et opportunisme. Le Conseil d'administration du CBCS sera de ce fait réinvesti d'un rôle de définition stratégique des thématiques traitées.

Le Comité de rédaction du CBCS sera recomposé. Celui-ci sera de taille réduite (4-6 personnes max), composé de permanents de 2 à 3 associations mono et bico qui travailleront en réseau et feront appel à des experts extérieurs suivant les thématiques traitées. En d'autres termes, les membres de ce CR relooké ne seront plus uniquement là pour lancer des idées, mais seront également chargés de leur application, s'aidant en cela de leur réseau professionnel respectif.

Ces productions seront de deux types : articles d'information pour diffusion à court terme et dossiers à dimensions intersectorielle et transversale préparés en vue de l'édition d'une revue ou l'organisation d'un événement.

Le point « Comité de rédaction » réapparaîtra systématiquement à l'ordre du jour de chaque réunion du CA.

Le bénéfice de ce mode de fonctionnement est qu'il décroïsonne complètement les deux versants de l'activité du CBCS :

1. **l'aide à la décision politique par le soutien aux échanges et dialogue entre les secteurs**
2. **la diffusion de l'information sociale et de santé.**

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

<http://www.cbcs.be>



RAPPORT D'ACTIVITES 2008

**Conseil bruxellois de coordination sociopolitique
ASBL**

RPM 418.480.071

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

Tel. : 02.511.89.59 – 02.644.04.81

Fax : 02.245.23.02

Courriel : info@cbcs.be

<http://www.cbcs.be>

- 1. Introduction : 2008, une année de transition ?**
- 2. La structure interne du CBCS**
- 3. La diffusion de l'information sociale et de santé**
- 4. Le dialogue intersectoriel**
- 5. Perspectives pour 2009**

***Avec le soutien de la Commission communautaire
française de la Région bruxelloise***

1. Introduction : 2008, une année de transition ?

L'article 27 de la Constitution consacre la liberté d'association. La loi de 1921, toilée en profondeur par celle de 2002, en définit le cadre juridique.

Une société civile, composée de mouvements associatifs divers et variés, s'est progressivement constituée sur ces fondements, à côté et en dehors de l'Etat et du marché. Elle regroupe des centaines de milliers de citoyens volontaires et fournit de l'emploi à un nombre toujours croissant de personnes (22,1% de l'emploi salarié bruxellois en 2002, avec une croissance annuelle moyenne de 6%).

Elle est présente dans des domaines d'activités dont le point commun est de mettre l'humain au centre des préoccupations : le socio-sanitaire, l'enseignement, l'éducation permanente, la création de lien social ...

Certains services d'intérêts collectifs prestés par les associations sont rémunérés par les pouvoirs publics, sous la forme de subsides.

C'est ainsi que les activités du CBCS, entreprise sociale, sont soutenues par Actiris (primes ACS) et la CoCoF (frais de fonctionnement pour les publications).

Plus de 70 fédérations sectorielles, plateformes associatives et associations sont membres du CBCS. Elles sont actives, majoritairement, dans le social (au sens large) et la santé ambulatoire, mais également dans l'ISP et l'éducation permanente.

Liste des membres : www.cbcs.be, onglet « nos membres ».

En 2009, le conseil d'administration du CBCS aura à rédiger la note d'orientation 2009-2012, non sans avoir d'abord évalué la note 2006-2009 et prendre en compte l'évolution de la place du CBCS dans les secteurs du social et de la santé ambulatoire à Bruxelles.

La note d'orientation pour les années 2006-09 proposait de déployer les activités du CBCS sur 2 axes :

- Le recentrage du CBCS sur la diffusion d'informations sociales à dimension transversale et intersectorielle à destination des professionnels de l'action sociale, au sens large, et du grand public ;
- La participation à des initiatives, des groupes de réflexion et des organes institués visant la transversalité et l'intersectoriel.

L'information sociale comme priorité

Le CBCS communique à destination tant des responsables et travailleurs sociaux que de l'autorité politique et de son administration.

Les informations que nous relayons doivent susciter les rencontres, les échanges, les débats, comme outils au service de la prise de décision.

Le courriel d'informations sociales Les Brèves du bis

Diffusé auprès de 1 300 adresses contacts et relayé par une autre liste de diffusion en Communauté française, le courriel hebdomadaire a acquis une grande notoriété dans les secteurs de l'action sociale et de la santé.

Les raisons de ce succès sont de deux ordres :

1. La gratuité
2. La ligne éditoriale : si 90% des infos des Brèves peuvent être trouvées ailleurs, l'intérêt ici est de voir regroupées les infos émanant d'une multitude de sources et susceptibles d'intéresser plus d'un secteur d'activités. Elles sont triées et agencées de telle manière qu'elles prennent sens pour l'ensemble des secteurs. L'exhaustivité n'est pas l'objectif.

Le site Internet : les Brèves et les articles

Pensé au départ comme une bibliothèque par laquelle le CBCS mettait en ligne des documents à télécharger, l'outil a connu en septembre 2007 une première mise à jour d'importance avec la possibilité de créer des pages Web.

Cela aura permis d'alléger le courriel hebdomadaire : avant, toute l'info y était, aujourd'hui le titre et quelques lignes d'intro renvoient vers le site.

Egalement, cela aura permis la mise en ligne de véritables articles de fond, productions propres du CBCS, qui, avant, auraient demandés l'édition et l'envoi par courrier postal d'un bis+.

Notons qu'aujourd'hui encore, le site Internet doit être considéré comme le complément du courriel hebdomadaire, et non l'inverse. En effet, le nombre de visites du site explose les mercredis – jour de parution de la newsletter - et jeudis, alors que les autres jours de la semaine, il est fort moyen.

Les Rencontres Irisées

Aujourd'hui bien identifiées comme marque de fabrique du CBCS, 12 Rencontres ont été organisées en 2006 (5), 2007 (3) et 2008 (4), touchant directement 260 personnes et ayant fait l'objet de publications.

La revue Bruxelles Informations Sociales

Longtemps, la revue a été le seul outil de diffusion de l'information sociale du CBCS. L'arrivée des TIC et l'explosion des coûts de production d'une presse au format papier sonnent le ralentissement de sa périodicité : seuls 4 numéros sont sortis ces trois dernières années : 2 en 2006, 1 en 2007 et 1 en 2008.

Groupes de travail thématique

Le groupe de travail aux fins de construction d'un dossier thématique est un outil peu utilisé : le groupe « vieillissement » est resté en friche et n'a rien produit. Si le groupe « Regards prospectifs » a accouché d'un bis qui a su faire parler de lui, la publication d'un écrit issu des travaux du groupe « jeunes adultes » ne devrait paraître qu'au premier semestre 2009, soit un an après la fin de ses travaux.

A décharge, cette méthode de production d'info est certes enrichissante, mais aussi très lourde.

Le Comité de rédaction

«Ce déploiement de l'offre d'informations sociales nécessite le fonctionnement d'un Comité de rédaction qui s'occupe de la cohérence de l'ensemble des médias développés par le CBCS.

Il s'agit de développer ces outils de communication en partenariat avec d'autres (CDCS, Agence Alter, fédérations sectorielles ...) afin de mettre en place, par petites touches successives, un réseau bruxellois de l'information sociale», écrivions-nous en février 2006.

Le Comité de rédaction du bis ne s'est plus réuni en 2008. Un débat devra être tenu sur la relance ou non d'un comité de ce type, au vu du mode de fonctionnement actuel et des perspectives d'avenir.

Apporter son soutien à la mise en œuvre sur Bruxelles d'une politique globale d'information sociale

Depuis le projet malheureusement inabouti du CDCS de Maison de l'information sociale, aucune initiative de mise en place d'un dispositif coordonné n'a vu le jour. Une collaboration privilégiée entre le CBCS et l'Agence Alter perdue néanmoins.

La présence du CBCS là où l'intersectoriel se travaille

« Afin de renforcer le CBCS dans son rôle de caisse de résonance, il est intéressant que ses représentants puissent participer aux travaux d'initiatives, de groupes de réflexion ou d'organes institués dans le champ de son expertise. Les Assises de l'ambulatoire et le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé sont deux exemples.

L'objectif est de favoriser les lieux où peuvent germer les prises de conscience et leur élaboration politique. », écrivions-nous en 2006.

Le versant « action sociopolitique » du CBCS a pris aujourd'hui une dimension qui semblait encore inimaginable il y a 3 ans à peine. En cause : une opportunité (le projet de décret ambulatoire) et la confiance des fédérations sectorielles dans la qualité du travail du CBCS.

Le CBCS existe depuis 1978. Au départ, il était l'un des rares lieux où les responsables associatifs bruxellois francophones pouvaient se rencontrer. Il était donc par essence lieu de concertation intersectorielle et permettait la rencontre avec les femmes et hommes

politiques qui allaient, bien des années plus tard, créer la Région bruxelloise. Mais avec la naissance de celle-ci, la concertation des acteurs se déplace vers d'autres lieux : l'autorité politique met en place ses propres lieux de concertation et consultation (les Conseils consultatifs), le non marchand se structure sur le mode paritaire employeurs-syndicats, innove (avec les tables rondes intersectorielles) et les jeunes fédérations sectorielles prennent chaque année plus de poids.

Le CBCS investit alors pleinement ses activités de diffusion de l'information.

Mais la symbolique de son changement de dénomination en 2000, son implication dans les Assises de l'Ambulatoire dès 2002 et sa militance pour un Pacte associatif dès 2004 le replacent dans l'action sociopolitique.

Les fédérations sectorielles et des organismes comme la FASS se montrent d'abord méfiantes. Le CBCS ne compte-t-il pas marcher sur leur terrain ? Une fois rassurée à ce propos (le CBCS travaille à partir de thématiques transversales et n'intervient ni dans les problématiques sectorielles ni dans la concertation sociale), la méfiance fait place à une relative indifférence (les activités du CBCS sont pour beaucoup intéressantes, même utiles, mais dispensables).

Le CBCS ne retrouvera une place comme acteur institutionnel qu'à partir du moment – et le fait est récent – où l'autorité politique et les responsables associatifs se sont rencontrés pour donner un élan à la dimension intersectorielle de l'action sociale, non plus uniquement dans les discours, mais enfin dans la mise sur pied de dispositifs allant dans ce sens.

Concrètement, cela se traduit par le travail du CBCS au niveau du Conseil consultatif CoCoF et dans des dossiers comme le projet de décret « ambulatoire » ou le projet de Charte associative.

2008, année de transition ?

Les activités du CBCS sont donc de deux ordres : la production et la diffusion d'informations sociales et l'action sociopolitique.

Grâce à un nouvel engagement en octobre 2008, le pôle 'diffusion de l'information' se redynamise, avec une augmentation de la production propre au CBCS.

Le rôle joué par le CBCS dans les dossiers du Pacte associatif et du décret « ambulatoire », entre autres, lui ont redonné une place dans l'action sociopolitique qu'on lui déniait il y a peu encore.

La question qu'il faut aujourd'hui poser est la coexistence et les modes de compatibilité de ces deux 'métiers' au sein d'une même structure.

2009 sera peut-être aussi l'année où, après 30 ans d'existence, le CBCS acquerra le statut d'organisme agréé.

2. La structure interne du CBCS

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 1 reprise.

Mme Pascale Pensis, chef de cabinet adjointe du ministre Emir Kir, chargé de l'Action sociale et de la Famille, et M. Vincent Giroul, responsable de la cellule CoCoF au Cabinet du ministre Benoît Cerexhe, chargé de la Santé, y ont présenté le texte, en chantier, de décret « relatif à l'offre de services ambulatoires dans le domaine de l'action sociale, de la famille et de la santé ».

Ce texte propose de réunir en un seul texte de loi les législations aujourd'hui disparates de 12 secteurs de l'action sociale et de la santé ambulatoire. Le texte concerne en effet toutes les structures agréées en tant que centre, maison ou service actif dans le domaine de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé qui, par une approche interdisciplinaire et en partenariat avec d'autres acteurs socio-sanitaires, assure des prestations pour les bénéficiaires dans leur milieu de vie, permettant ainsi d'améliorer leur qualité de vie.

Les principaux axes du texte sont :

- L'harmonisation des normes et la simplification administrative ;
- L'introduction de la « démarche qualité » dans les secteurs ;
- La reconnaissance du travail en réseau.

La prise en compte, la mise au travail, de la transversalité est l'un des aspects positifs de l'avant-projet de décret «ambulatoire». Le texte incite les secteurs à travailler ensemble, et ce, à différents niveaux : collaboration autour de rapports d'activités, convergence de choix des thématiques traitées dans le cadre de la démarche qualité, reconnaissance du travail en réseau.

A l'unanimité de leurs membres, les sections « services ambulatoires » et « aide et soins à domicile » du Conseil consultatif CoCoF ont déposé un amendement à l'avant-projet de décret afin que puisse être agréé, à leur côté, un organisme intersectoriel de coordination. L'exposé des motifs fait explicitement mention du CBCS. Cet amendement a été accepté par toutes les parties et intégré à la version actuelle du décret.

Les membres de l'AG ont marqué leur accord pour envisager positivement cet agrément, dès que possible.

Le Bureau

Le Bureau ne s'est pas réuni en 2008.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises.

Le CA a :

- préparé l'AG 2008
- procédé à la sélection d'embauche ayant abouti à l'engagement de Stéphanie Devlésaver
- proposé à l'AG de faire acte de candidature à l'agrément dans le cadre du décret « ambulatoire » en temps voulu
- suivi les activités en cours (bis 159, Rencontres irisées, Pacte associatif ...)
- initié le processus devant mener à la rédaction d'un mémorandum institutionnel pour les élections communautaires et régionales de juin 2009

- déterminé les candidats du CBCS pour les 4 sections du Conseil consultatif CoCoF dont le renouvellement était programmé cette année
- tenu un débat sur le mécénat et le sponsoring privé
- ...

Conseil d'administration du CBCS :

Mmes Martine Dédal, Jenny Rose, Milou Depré, Solveig Pahud, Carine Vandroogenbroeck, Christine Collard, Tatiana Vial Grösser, Lydwine Verhaegen, Catherine Reynaerts et Nicole Grimberghs
MM. Philippe Laurent, Fouad Mabrouk, Jean-Charles Houzeau, Gustave Stoop, Marc Dumont, Charles Lejeune, Eric Colle, Michel Pettiaux et Bernard Antoine

L'équipe

L'équipe est composée de deux permanents universitaires engagés à temps plein sous contrat d'Agent Contractuel Subventionné :
Stéphanie Devlésaver, chargée de projets
Alain Willaert, coordinateur

Au 1^{er} octobre, Stéphanie a remplacé Muriel Maldague, dont le préavis se clôturait début septembre. Stéphanie est maîtresse en langues et littératures romanes, ainsi qu'en journalisme et communication.

Le service a accueilli une stagiaire en 3^{ème} année AS à l'Institut Supérieur de Formation Sociale et Communication.

3. La diffusion de l'information sociale et de santé

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution du bis 159, l'édition du courriel d'informations sociales Les Brèves du bis et l'organisation de 4 Rencontres irisées. L'ensemble des publications peuvent être téléchargées sur notre site Internet : www.cbcs.be

Les Rencontres irisées

11 février 2008
Autonomisation et responsabilisation des individus : Qu'est-ce qui ne va pas?

Les principaux acteurs lésés par le changement de paradigme de l'Etat belge (de l'Etat-Providence à l'Etat social actif) sont les usagers et les travailleurs sociaux. En effet, l'Etat social actif a pour mots d'ordre : la participation sociale, l'activation, la redistribution, la régulation, la prévention, ...

Les conséquences liées à ce nouveau modèle étatique sont multiples.

Les orateurs : Anne Herscovici (Directrice du Centre d'appui au secteur d'aide aux sans-abri), Abraham Franssen (sociologue au FUSL) et Julien Pieret (Président du Comité de vigilance en travail social).

L'animateur : Edgar Szoc (Agence Alter)

16 juin 2008
Majorité civile, assistance ou débrouille?

En septembre 2007, le CBCS entamait avec la Coordination laïque de l'action sociale et de santé (CLASS) une réflexion sur le thème des jeunes adultes. Nous avons bénéficié de l'appui méthodologique de Jacques Moriau, sociologue à l'ULB.

L'objectif était d'établir un état des lieux sur le thème des jeunes adultes en partant de plusieurs questions : Qui sont-ils ? Quelles sont leurs demandes ? Qu'est-il prévu pour cette tranche d'âge ? Quelles sont les pratiques associatives ? Quelles sont les carences ? Quelle place et quel avenir pour ces jeunes adultes ? Les politiques publiques mises en place pour eux sont-elles adéquates ? ...

Plusieurs tables rondes furent organisées autour de ce thème, il s'agissait de lancer le débat, d'échanger, d'établir un état des lieux et d'écrire quelques scénarii d'avenir sur ce thème avec des responsables associatifs de différents secteurs (AJ, ISP, Santé mentale, CASG, ...) et des référents jeunesse des CPAS.

Les intervenants : Jacqueline Maun (Abaka asbl), Jacques Moriau (CSS - ULB) et Benoit de Decker (Solidarité asbl)

Le modérateur : Edgar Szoc.

La publication de ce dossier est prévue pour 2009.

Le « Bruxelles Informations Sociales » est une revue membre de l'Association des revues scientifiques et culturelles (ARSC), qui assure la promotion de la revue sur son site Internet.

<http://www.arsc.be/>

29 septembre 2008

Citoyenneté et dialogue civil : un enjeu bruxellois, un enjeu européen ?

Le Think Tank européen Pour la Solidarité et le CBCS souhaitent approfondir la réflexion entamée en mars 2007 lors de la rencontre « Citoyenneté, quel rôle pour les associations ». Des acteurs bruxellois et européens ont fait le lien entre les développements locaux (charte associative, jurys de citoyens, initiatives citoyennes, démarches participatives...) et européens notamment en terme de dialogue civil pour voir comment les deux s'influencent et se complètent.

Les intervenants pour le projet de

Charte associative : Vincent Giroul (Cabinet du Ministre, Président du Collège francophone Benoît Cerexhe) et Alain Willaert (CBCS)

Les intervenants pour le lien avec les initiatives européennes : Magda Tancau (Fondation PACT, Roumanie) et Séverine Karko (Think Tank européen Pour la Solidarité)

Le modérateur : Denis Stokkink (Pour la Solidarité)

05 décembre 2008

Sensibilisation à la démarche qualité dans les secteurs social/santé CoCoF

La principale innovation du projet de «décret ambulatoire» est l'implémentation dans 12 secteurs social-santé de la démarche qualité. Celle-ci doit être perçue comme un processus d'auto-évaluation des services.

Le CBCS a organisé une demi-journée de sensibilisation à la démarche qualité.

Les intervenants : Stéphanie Devlésaver (CBCS), Michel Roland (FMM), Charles Lejeune (FCSS) et Michel Kesteman (Espace Social Télé-services)

Le modérateur : Michel Pettiaux (CBCS)

Le Bruxelles Informations Sociales

Le bis 159 « Individualisation des politiques sociales » est paru en juin 2008.

La thématique principale de la revue est la responsabilisation des individus.

Les principaux acteurs lésés par le changement de paradigme de l'Etat belge (de l'Etat-Providence à l'Etat social actif) sont les usagers et les travailleurs sociaux. En effet, l'Etat social actif a pour mots d'ordre : la participation sociale, l'activation, la redistribution, la régulation, la prévention, ...

Les conséquences liées à ce nouveau modèle étatique sont multiples.

L'insertion des individus se caractérise désormais par un projet individualisé dont l'objectif premier est l'autonomisation et la responsabilisation des personnes ; pour les usagers, cela signifie d'être, entre autres, confrontés à des injonctions paradoxales, celles-ci peuvent mener à un sentiment d'impuissance, de vide, voire de dépression.

Pour les travailleurs sociaux, ces changements conduisent à des tensions ; l'impossible leur est souvent demandé.

Ce projet a été partiellement réalisé avec l'aide d'une stagiaire de 3^{ème} AS à l'ISFSC.

Le courriel hebdomadaire d'informations sociales 'Les brèves du bis'

Elles sont éditées chaque mercredi (sauf en juillet/août et au Nouvel an).

L'objectif des "Brèves du bis" est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large.

Au 31 décembre 2008, "Les brèves du bis" comptait 1264 abonnés directs. Le courriel d'informations sociales est également relayé par la liste de diffusion "Belsoc Infos" dans la Communauté française.

Les Brèves sont complétées par la publication d'articles publiés directement sur le site Internet.

Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale *l'Observatoire*. Cette dernière poursuit les mêmes objectifs que le *Bruxelles Informations Sociales*, mais est centrée sur la Wallonie.

Mandat : Michel Pettiaux

<http://www.revueobservatoire.be>

4. Le dialogue intersectoriel

Le groupe de travail de l'Inter secteur ambulatoire, et la participation aux travaux du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé constituent l'essentiel des activités de concertation sociopolitique.

Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3^{ème} âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

La spécificité de ce Conseil consultatif est, d'une part, qu'il est composé de représentants des organisations syndicales et patronales, des usagers et d'experts, et que, d'autre part, bien qu'il soit divisé en cinq sections (services ambulatoires, hébergement, aide à domicile, personnes handicapées et Cohésion sociale), il conserve son unité, de part la constitution d'une coupole regroupant des membres des diverses sections, le Bureau. L'objectif affiché est ainsi d'assurer une cohérence des politiques menées dans ces secteurs.

La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de dialogue intersectoriel et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par delà de la Commission communautaire française en général.

Le CBCS a particulièrement été actif dans les dossiers relatifs à la Charte associative et au projet de décret « ambulatoire ».

Sur présentation du Conseil d'administration, les mandats du CBCS :

- Michel Pettiaux (section Hébergement et Bureau) ;
- Alain Willaert (section Services ambulatoires, section Cohésion sociale et Bureau).

Groupe de travail de l'Inter secteur ambulatoire

Lors d'une réunion tenue le 18 avril 2007, plusieurs responsables de fédération sectorielle qui siègent à la section Services ambulatoires du Conseil consultatif CoCoF ont pris l'initiative de la mise sur pied d'un groupe de travail dont l'objectif premier est de préparer les réunions de la section. La coordination de ce groupe a été confiée au CBCS.

Pour mémoire, les secteurs représentés au sein de la section Services ambulatoires du Conseil consultatif CoCoF sont : aide aux justiciables, aide aux toxicomanes, action sociale globale, maisons médicales, planning familial et santé mentale.

Cette initiative provient de la volonté des fédérations patronales et de services de ne pas rompre le lien et le dialogue noués lors du processus des Assises de l'ambulatoire.

La principale thématique abordée en 2008 a été le projet de décret-cadre « ambulatoire ».

Dialogue structuré sur la problématique des jeunes adultes

Cette initiative est un partenariat CLASS-CBCS qui bénéficie de l'aide méthodologique de Jacques Moriau (sociologue, ULB)

Le Comité de Contact des Organismes de l'Aide à la Jeunesse (CCOAJ) organisait un lunch-débat le lundi 22 janvier 2007 sur le thème de : « La complémentarité de l'Aide à la Jeunesse et du CPAS : quel cadre d'action ? ». Lors de l'échange, les référents jeunesse des CPAS et les professionnels du champ de l'Aide à la jeunesse se sont aperçus de la disparité de ces relations ainsi que des diverses pratiques des CPAS.

Et ils ont pensé qu'il serait intéressant de poursuivre cette réflexion.

Une table ronde a été organisée le 21 septembre 2007 sur le thème : « Politique jeunesse au sein des CPAS » réunissant des représentants des différents CPAS, organisé par la CLASS, le SDJ et le CCOAJ.

C'est à partir de ce moment que le CBCS intervient. L'objectif de notre projet est d'établir un état des lieux sur le thème des jeunes adultes : qui sont-ils, quelles sont leurs demandes, qu'est-il prévu pour cette tranche d'âge, quels sont les pratiques associatives, quelles sont les carences, ... 11 responsables associatifs ont été sélectionnés, principalement parmi les membres du CBCS.

Dans un premier temps, nous avons rencontré chaque responsable associatif pour un entretien. Chaque entretien a été synthétisé et analysé afin d'en dégager les idées fortes.

Ces entretiens se sont déroulés entre septembre et novembre 2007.

Le questionnaire tournait autour de trois axes : les usagers, le contexte et la vue prospective.

Une table ronde a alors été organisée le 22 novembre 2007 pour lancer le débat, échanger, aller plus loin que des constats et écrire quelques scénarii d'avenir sur ce thème avec des responsables associatifs de différents secteurs (AJ, ISP, Santé mentale, CASG, ...)

Comme pour 'Regards prospectifs sur l'associatif bruxellois', l'objectif était double. L'enquête se veut transversale et prospective.

Une troisième table ronde réunissant cette fois les représentants de CPAS et de l'associatif a été organisée le 22 avril 2008.

Les conclusions de ce groupe de travail a fait l'objet d'une Rencontre irisée, le 16 juin 2008 et une publication est prévue en 2009.

Forum bruxellois pour un Pacte associatif

Le 30 mai 2008, le Gouvernement conjoint « Communauté française – COCOF – Région wallonne » a adopté en première lecture la Charte associative.

Ce projet a été soumis à consultation prioritairement au sein des associations et instances consultatives officielles qui avaient pris part au projet de Pacte en 2004-2007.

Pour rendre son avis, le CBCS a réuni à 3 reprises le Forum bruxellois pour un Pacte associatif, groupe de travail mis sur pied en 2006.

LE CBCS EST MEMBRE DE

- Service intégré de soins à domicile bruxellois francophone (SISD)
- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Extrême-droite, non merci !
- Comité de vigilance en travail social
- Centre local de Promotion de la Santé de Bruxelles

Le mémorandum institutionnel 2009

Le Conseil d'administration du CBCS a décidé d'élaborer un mémorandum institutionnel en perspective des élections régionales et communautaires de juin 2009.

Le processus de rédaction du texte prend place d'octobre 2008 à mars 2009 et bénéficie de l'aide méthodologique du département 'Recherche et Innovation' de l'Agence Alter.

Ce mémorandum n'est pas à considérer comme une recherche académique. A partir de l'analyse, forcément non exhaustive, de terrain, l'objectif consiste en une tentative d'évaluation de l'impact de 20 ans d'existence de la Région de Bruxelles-Capitale et des commissions communautaires sur l'action de terrain. Quels sont les points positifs, les points négatifs ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ? Il ne s'agit pas pour le CBCS de proposer « sa » solution aux difficultés institutionnelles que traverse le pays, mais d'être la caisse de résonance des préoccupations de ses membres.

Le processus de réflexion est mené au sein du Conseil d'administration, ouvert pour l'occasion aux membres de l'assemblée générale qui souhaitent se joindre à la réflexion, et en laissant la possibilité aux différents secteurs de faire appel à des représentants extérieurs.

3 thématiques sont prioritairement abordées :

1. Les rapports entre l'associatif et les pouvoirs publics. A quoi faut-il être attentif pour que la mise en œuvre de la Charte associative améliore et harmonise les rapports entre les secteurs privé et public de l'action sociale, au sens large, et de la santé ambulatoire ?
2. Les liens entre les associatifs bruxellois francophone et néerlandophone. N'y a-t-il pas avantage à créer des lieux où puissent se retisser des liens entre les associations francophones et néerlandophones actives sur le territoire de la Région bruxelloise ?
3. Le fonctionnement des institutions belges et bruxelloises. A quoi faut-il être attentif pour que l'architecture institutionnelle n'handicape pas le travail des associations de terrain ?

L'Agence Alter (département Recherche et Innovation) accompagne la démarche. Alter intervient à 3 niveaux : l'accompagnement méthodologique, la prise de notes et l'aide à l'analyse de celles-ci.

5. Perspectives pour 2009

Le dialogue structuré sur la problématique des jeunes adultes se clôturera en 2009 par **la publication de la revue Bruxelles Informations Sociales n°160**.

Le CBCS publiera également un mini dossier sur le secteur de la Cohésion sociale (CoCoF).

L'élaboration du mémorandum institutionnel 2009 se poursuivra.

La participation aux travaux du Conseil consultatif CoCoF se poursuivra.

Le Groupe de travail de l'Inter secteur ambulatoire poursuivra ses travaux.

Le conseil d'administration rédigera la note d'orientation 2009-2012, fixant les actions prioritaires du CBCS pour trois ans.

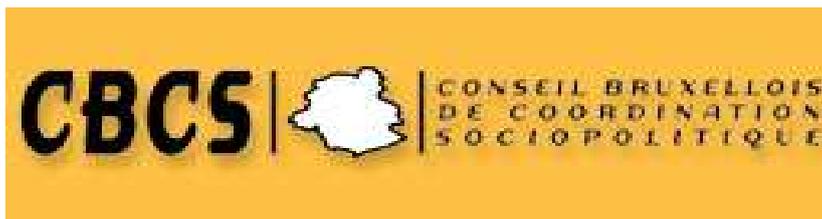
Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique ASBL

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

<http://www.cbcs.be>



RAPPORT D'ACTIVITES 2009

**Conseil bruxellois de coordination sociopolitique
ASBL**

RPM 418.480.071

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

Tel. : 02.511.89.59

Courriel : info@cbcs.be

<http://www.cbcs.be>

- 1. La note d'orientation 2009-2012**
- 2. La structure interne du CBCS**
- 3. La diffusion de l'information sociale et de santé**
- 4. Le dialogue sociopolitique**
- 5. Perspectives pour 2010**

***Avec le soutien de la Commission communautaire
française de la Région de Bruxelles-Capitale***

Editeur responsable : M. Pettiaux (av. Voltaire, 135 - 1030 Bruxelles)

1. La note d'orientation 2009-2012

L'accord de majorité 2009-2014 pour la Commission communautaire française cite le CBCS dans le cadre de la consultation des acteurs en social-santé sur le territoire de la Région bruxelloise (p. 11 du document).

La présente note d'orientation 2009-2012 - qui couvre le mandat du conseil d'administration élu par l'assemblée générale du 14 mai 2009 - est basée sur :

- L'évaluation de la note d'orientation 2006-2009 ;
- Le mémorandum institutionnel 2009 du CBCS ;
- La perspective de l'agrément du CBCS en tant qu'organisme intersectoriel de coordination dans le cadre du décret de la CoCoF du 05 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, et des missions y afférentes.

L'AGREMENT

La demande d'agrément du CBCS en tant qu'organisme intersectoriel de coordination dans le cadre du décret de la CoCoF du 05 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé est parvenues aux ministres courant du mois de septembre 2009.

Le décret « ambulatoire » réunit en un seul texte de loi les législations des différents secteurs de l'action sociale et de la santé ambulatoire. Le texte concerne en effet toutes les structures agréées en tant que centre, maison ou service actif dans le domaine de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé qui, par une approche interdisciplinaire et en

partenariat avec d'autres acteurs socio-sanitaires, assure des prestations pour les bénéficiaires dans leur milieu de vie, permettant ainsi d'améliorer leur qualité de vie. Une structure ainsi agréée est soit un service de santé mentale, un service actif en matière de toxicomanie, un centre d'action sociale globale, un centre de planning familial, une maison médicale, un service de médiation de dettes, un service d'aide aux justiciables, un service Espaces-Rencontres, un centre de coordination de soins et services à domicile, un service de soins palliatifs et continués, un service d'aide à domicile ou un centre d'accueil téléphonique.

Le décret prévoit aussi l'agrément des fédérations sectorielles et d'un organisme intersectoriel de coordination.

Ce dernier doit rassembler et soutenir les secteurs visés par le décret, développer une coordination avec les secteurs de l'aide aux personnes handicapées, de la cohésion sociale et de l'insertion socioprofessionnelle et il peut en outre développer des coordinations avec tout autre secteur concerné par la population bruxelloise.

En outre, un rôle, doté d'un budget spécifique, lui est confié : l'accompagnement du processus de démarche d'évaluation qualitative prévue par le 'décret ambulatoire' par la mise en œuvre d'analyses à visée évaluative portant sur une ou plusieurs thématiques dégagées par les secteurs relevant du décret ambulatoire ou par une partie de ceux-ci.

Depuis l'assemblée générale de mai 2009, le CBCS est composé de 72 associations issues des secteurs de l'action sociale, de la famille et de la santé, mais aussi de l'insertion socioprofessionnelle, de l'aide aux personnes handicapées, de la cohésion sociale, de l'aide à la jeunesse et de l'éducation permanente. Les 12 secteurs concernés par le décret y sont déjà représentés.

Dès 2010, l'assemblée générale s'ouvrira à toutes les associations agréées ambulatoires qui en feront la demande, avec voix effective.

LES LIGNES DE FORCE 2009-2012

Les activités destinées à rassembler et soutenir les secteurs se déclinent en 3 volets:

1. l'information et la promotion des initiatives sociales à destination des professionnels, futurs professionnels et d'un large public par l'édition d'informations sociales;
2. le soutien au dialogue sociopolitique sur une base pluraliste et intersectorielle via, notamment, l'organisation de groupes de travail et de conférences-débats;
3. le soutien aux 12 secteurs concernés par le décret «ambulatoire» et aux partenaires sociaux pour la mise en œuvre d'analyses à visée évaluative portant sur une ou plusieurs thématiques dégagées par les secteurs ou par une partie de ceux-ci.

LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SOCIALE

Les Brèves du bis : la continuité

Diffusé auprès de plus de 2 000 adresses contacts et relayé par une autre liste de diffusion en Communauté française (BelSoc Infos), le courriel hebdomadaire a acquis une grande notoriété dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. L'édition hebdomadaire de la newsletter se poursuivra.

Les articles originaux du site Internet

Public cible : professionnels et futurs professionnels du social-santé bruxellois, fonctionnaires et cadres politiques.

Types de publication : retour de conférences, colloques en lien avec nos membres ; interviews sur thématiques intersectorielles en veillant à croiser apport théorique/scientifique et de terrain ; résumé ou intro à une étude, une analyse,...

En filigrane : penser le travail social décloisonné !

Définition : l'info doit concerner plus d'un secteur social-santé ; elle tend à apporter un regard croisé entre théorie et terrain. Intérêt particulier pour la transmission de l'info qui ne circulerait que peu ou pas autrement entre les différents secteurs.

Le CBCS initiera une rencontre avec les chargé(e)s de communication des organismes associatifs éditeurs de newsletters et/ou revues afin de voir s'il est possible de mettre en place des mécanismes de soutien mutuel.

La revue Bruxelles Informations Sociales : nouvelle orientation

Le BIS connaîtra une évolution profonde quant à sa forme et son contenu.

On passera de la formule annuelle actuelle à une formule 3x par an (février-mai-octobre), 12 pages en 600 exemplaires ou plus contenant les articles les plus intemporels publiés sur le site Internet.

L'intention est de garder une publication papier qui « colle » davantage à l'actualité, à la rapidité des nouveaux médias tel Internet.

Le coût au numéro devra diminuer. Pour ce faire, des contacts seront initiés avec les organismes associatifs éditeurs afin d'étudier la mise en place de collaborations au niveau du graphisme, de l'imprimerie et de l'envoi.

Site Internet : un nouvel habillage

Pensé au départ comme une bibliothèque par laquelle le CBCS mettait en ligne des documents à télécharger, l'outil a connu en septembre 2007 une première mise à jour d'importance avec la possibilité de créer des pages Web.

L'outil connaît aujourd'hui les limites de son utilisation professionnelle. Un CMS plus performant sera recherché. Le look du site sera profondément modifié afin de mieux faire ressortir le nom du CBCS et de rendre ses missions plus lisibles. Pour ce faire, des devis seront demandés à plusieurs prestataires de services.

Les Rencontres irisées

Aujourd'hui bien identifiées comme marque de fabrique du CBCS, 12 Rencontres ont été organisées en 2006 (5), 2007 (3) et 2008 (4), ayant fait l'objet de publications.

Les Rencontres continueront au rythme de deux à quatre par an, sur des thématiques liées à l'actualité des secteurs et sur proposition du conseil d'administration.

La faisabilité d'organiser un cycle de Rencontres irisées permettant aux associations flamandes et francophones de se rejoindre, au-delà des frontières institutionnelles, autour de problématiques sociales bruxelloises, sera analysée. La mise en œuvre de ce cycle implique de trouver un partenaire bicommunautaire ou mono-communautaire flamand, ainsi qu'un financement pour les frais supplémentaires que ce projet occasionne, telle la traduction simultanée.

LE SOUTIEN AU DIALOGUE SOCIOPOLITIQUE

Le CBCS œuvrera à la mise en place d'un lieu de rencontre formel entre les secteurs associatifs représentés en son sein et les députés bruxellois francophones. L'objectif est de contribuer à nourrir le travail parlementaire et transmettre l'expertise de terrain. Organisée deux fois l'an, le projet est de réunir les représentants sectoriels et les mandataires politiques sur un ordre du jour déterminé et préparé.

Le CBCS continuera à suivre avec attention l'évolution du processus devant mener au vote par les Parlements francophones de la Charte associative, ainsi que la mise en œuvre qui s'en suivra. Le Forum bruxellois pour un pacte associatif, groupe de travail créé en son sein en 2004, pourra être réuni dans ce but.

Une analyse transversale d'une série de mémorandums sectoriels d'organismes actifs dans les domaines du social et de la santé sera réalisée. Pour ce faire, une proposition de stage sera adressée au monde académique.

A l'initiative du conseil d'administration, des groupes de travail thématiques pourront être coordonnés, notamment pour débattre de projets innovants en réponse à des nouveaux besoins sociaux (accueil et orientation, continuité dans l'accompagnement, structuration de l'associatif de première ligne ...).

La présence de représentants du CBCS au Conseil consultatif CoCoF participe également à la réalisation des objectifs poursuivis.

LES ASPECTS TRANSVERSAUX DES DEMARCHES D'EVALUATION QUALITATIVE

Pour remplir son rôle d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative, le CBCS créera avec les 12 secteurs concernés et les partenaires sociaux le CRAMIC (Centre Régional d'Appui Mobilisateur de l'Inter secteur CoCoF), dont l'objet est la mise en commun intersectorielle et la production d'analyses thématiques structurées de la réalité vécue par les associations.

2. La structure interne du CBCS

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale s'est réunie à 1 reprise.

Elle a nommé le nouveau Conseil d'administration.

Le Bureau

Le Bureau ne s'est pas réuni en 2009.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises.

Le CA a :

- suivi les activités en cours (bis 160, Rencontre irisée, ...)
- clôturé le processus de rédaction d'un mémorandum institutionnel pour les élections communautaires et régionales de juin 2009
- préparé l'AG 2009
- rédigé la note d'orientation 2009-2012
- traité le dossier de candidature à l'agrément du CBCS comme organisme intersectoriel de coordination dans le cadre du décret « ambulatoire »
- pris la décision d'augmenter la superficie des locaux du siège d'activités et de réaménager ceux-ci
- ...

L'équipe

L'équipe est composée de deux permanents universitaires engagés à temps plein sous contrat d'Agent Contractuel Subventionné :
Stéphanie Devlésaver, chargée de projets
Alain Willaert, coordinateur

Conseil d'administration 2009-2012

A titre personnel :

Martine Dédal

Gustave Stoop (SECRETAIRE-GENERAL)

Personnes morales :

Abaka - représenté par Jacqueline Maun

Association des centres de coordination de soins et services à Domicile située en Communauté française de Belgique (ACCOORD) - représenté par Catherine Ballant

Association francophone d'aide aux handicapés mentaux (AFrAHM) - représenté par Jenny Rose (VICE-PRESIDENTE)

Centre Bruxellois d'Action Interculturelle représenté par Bruno Vinikas

Bruxelles Laïque - représenté par Milou Depré

Centre de documentation et de coordination sociales (CDCS) - représenté par Solveig Pahud

Cité Sérine - représenté par Christine Collard

Coordination laïque des associations sociales et de santé (CLASS) - représenté par Jean-Charles Houzeau (TRESORIER)

Fédération bruxelloise des services d'aide à domicile (FSB) - représenté par Carine Vandroogenbroeck

Fédération des institutions médico-sociales (FIMS) - représenté par Lydwine Verhaegen

Fédération des centres de service social mutualistes (FCSSMB) - représenté par Marc Dumont

Fédération des centres de service social (FCSS) - représenté par Charles Lejeune (VICE-PRESIDENT)

Fédération bruxelloise des maisons médicales et des collectifs de santé (FBMMCF) - représenté par Michel Roland

Fonds des Affections Respiratoires (FARES) - représenté par Michel Pettiaux (PRESIDENT)

Haute Ecole Paul-Henri Spaak, Département social (IESSID) - représenté par Catherine Reynaerts

Service social de la Mutualité Saint-Michel - représenté par Eric Colle

SOS Jeunes Quartier Libre - représenté par Fatima Zaitouni

Le comité de rédaction

Le comité de rédaction se réunit, en moyenne, une fois tous les 3 mois. Il est davantage pensé comme « outil-réseau », composé notamment de chargés de communication issus de divers organismes associatifs éditeurs. Il a pour objectif de mettre en place des mécanismes de soutiens mutuels, de travailler en solidarité et en complémentarité sur l'information social-santé bruxelloise ; d'alimenter et d'évaluer les productions diffusées par le CBCS.

Composition pour l'année 2009 : Jean-Charles Houzeau, Catherine Reynaerts, Bruno Vinikas, Amélie Jacquet, Benjamin Wauters, Catherine Moranville, Michel Pettiaux, Stéphanie Devlésaver, Alain Willaert, Pierre Blaise, Bruno D'Alimonte, Milou Depré, Bettina Cerisier, Sandrine Grosjean et Axel Hoffman.

3. La diffusion de l'information sociale et de santé

Les activités tournées vers l'extérieur ont été essentiellement centrées sur la parution du bis 160, l'édition du courriel d'informations sociales Les Brèves du bis et l'organisation d'une Rencontre irisée. L'ensemble des publications peuvent être téléchargées sur notre site Internet : www.cbcs.be

La Rencontre irisée

Quel avenir pour les dispositifs sociaux, de santé et de cohésion sociale après les élections régionales et communautaires de juin 2009 ? La question était posée aux quatre chefs des groupes politiques du parlement de la Commission communautaire française (Ecolo, cdH, PS et MR) lors d'une Rencontre irisée organisée par le CBCS, le 14 mai 2009.

Participants :

- Dominique Braeckman (ECOLO)
- Anne-Sylvie Mouzon (PS)
- Caroline Persoons (MR)
- André du Bus (cdH)

Le Bruxelles Informations Sociales

Parution du ...bis n°160/juin 2009 : « Jeunes adultes : assistance ou débrouille ? »

Cette initiative est un partenariat CLASS-CBCS qui bénéficie de l'aide méthodologique de Jacques Moriau (sociologue, ULB)

Le Comité de Contact des Organismes de l'Aide à la Jeunesse (CCOAJ) organisait un lunch-débat le lundi 22 janvier 2007 sur le thème de : « La complémentarité de l'Aide à la Jeunesse et du CPAS : quel cadre d'action ? ». Lors de l'échange, les référents jeunesse des CPAS et les professionnels du champ de l'Aide à la jeunesse se sont aperçu de la disparité de ces relations ainsi que des diverses pratiques des CPAS.

Et ils ont pensé qu'il serait intéressant de poursuivre cette réflexion.

Une table-ronde a été organisée le 21 septembre 2007 sur le thème : « Politique jeunesse au sein des CPAS » réunissant des représentants des différents CPAS, organisé par la CLASS, le SDJ et le CCOAJ.

C'est à partir de ce moment que le CBCS intervient. L'objectif de notre projet est d'établir un état des lieux sur le thème des jeunes adultes : qui sont-ils, quelles sont leurs demandes, qu'est-il prévu pour cette tranche d'âge, quels sont les pratiques associatives, quelles sont les carences, ... ?

11 responsables associatifs ont été sélectionnés, principalement parmi les membres du CBCS.

Dans un premier temps, nous avons rencontré chaque responsable associatif pour un entretien. Chaque entretien a été synthétisé et analysé afin d'en dégager les idées fortes.

Ces entretiens se sont déroulés entre septembre et novembre 2007.

Le questionnaire tournait autour de trois axes : les usagers, le contexte et la vue prospective.

Une table-ronde a alors été organisée le 22 novembre 2007 pour lancer le débat, échanger, aller plus loin que des constats et écrire quelques scénarii d'avenir sur ce thème avec des responsables associatifs de différents secteurs (AJ, ISP, Santé mentale, CASG, ...)

L'enquête se veut transversale et prospective.

Une troisième table-ronde réunissant cette fois les représentants de CPAS et de l'associatif a été organisée le 22 avril 2008.

Les conclusions de ce groupe de travail a fait l'objet d'une Rencontre irisée, le 16 juin 2008.

Le ... bis 160 constitue l'apport écrit de cette réflexion, enrichi d'articles spécifiques sur la thématique.

Le courriel hebdomadaire d'informations sociales 'Les brèves du bis' et les articles du site Internet

Les Brèves du bis sont éditées chaque mercredi (sauf vacances scolaires).

L'objectif des "Brèves du bis" est d'annoncer et de relayer les actions de l'associatif bruxellois dans le secteur du social et de la santé, au sens large.

Au 31 décembre 2009, on comptait plus de 2 000 abonnés directs. Le courriel d'informations sociales est également relayé par la liste de diffusion "Belsoc Infos" dans la Communauté française.

Les Brèves sont complétées par la publication d'articles publiés directement sur le site Internet.
<http://www.cbcs.be>

Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration de la revue d'action sociale *l'Observatoire*. Cette dernière poursuit les mêmes objectifs que le *Bruxelles Informations Sociales*, mais est centrée sur la Wallonie.
Mandat : Michel Pettiaux
<http://www.revueobservatoire.be>

La revue Bruxelles Informations Sociales est membre de l'Association des revues scientifiques et culturelles.
<http://www.arsc.be/>

4. Le dialogue sociopolitique

Le groupe de travail de l'Inter secteur ambulatoire, la négociation avec les partenaires sociaux sur le cadre de l'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative prévue par le 'décret ambulatoire', la participation aux travaux du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé et la rédaction du memorandum institutionnel 2009 constituent l'essentiel du dialogue sociopolitique.

Participation au Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé

Le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé est un organe chargé de donner des avis spécifiques sur la programmation et l'agrément de services d'action sociale (3^{ème} âge, famille, personnes handicapées, services sociaux, planning familial, aide à domicile, toxicomanies, santé mentale ...) subventionnés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

La spécificité de ce Conseil consultatif est, d'une part, qu'il est composé de représentants des organisations syndicales et patronales, des usagers et d'experts, et que, d'autre part, bien qu'il soit divisé en cinq sections (services ambulatoires, hébergement, aide à domicile, personnes handicapées et Cohésion sociale), il conserve son unité, de part la constitution d'une coupole regroupant des membres des diverses sections, le Bureau. L'objectif affiché est ainsi d'assurer une cohérence des politiques menées dans ces secteurs.

La présence de représentants du CBCS est importante pour la réalisation des objectifs poursuivis. Le CBCS est lieu de dialogue intersectoriel et est susceptible de valoriser le travail des sections du Conseil consultatif, et par delà de la Commission communautaire française en général.

Le CBCS a particulièrement été actif dans les dossiers relatifs au projet de décret « ambulatoire » et au groupe de travail sur la définition de la cohésion sociale.

Sur présentation du Conseil d'administration, les mandats du CBCS :

- Michel Pettiaux (section Hébergement) ;
- Solveig Pahud (section Personnes handicapées)
- Alain Willaert (section Services ambulatoires, section Cohésion sociale et Bureau).

Groupe de travail de l'Inter secteur ambulatoire, candidature à l'agrément du CBCS et négociation avec les partenaires sociaux sur l'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative prévue par le 'décret ambulatoire'

Lors d'une réunion tenue le 18 avril 2007, plusieurs responsables de fédération sectorielle qui siègent à la section Services ambulatoires du Conseil consultatif CoCoF ont pris l'initiative de la mise sur pied d'un groupe de travail dont l'objectif premier est de préparer les réunions de la section. La coordination de ce groupe a été confiée au CBCS. (Pour mémoire, les secteurs alors représentés au sein de la section Services ambulatoires du Conseil consultatif CoCoF étaient : aide aux justiciables, aide aux toxicomanes, action sociale globale, maisons médicales, planning familial et santé mentale.)

Cette initiative provient de la volonté des fédérations patronales et de services de ne pas rompre le lien et le dialogue noués

lors du processus des Assises de l'ambulatoire.

La principale thématique abordée en 2009 a été le projet de décret-cadre « ambulatoire », particulièrement l'introduction de la démarche d'évaluation qualitative.

Pour mémoire, le décret « ambulatoire », dont l'entrée en vigueur est prévue le 01 janvier 2010, propose de réunir en un seul texte de loi les législations aujourd'hui disparates de 12 secteurs de l'action sociale et de la santé ambulatoire. Le texte concerne en effet toutes les structures agréées en tant que centre, maison ou service actif dans le domaine de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé qui, par une approche interdisciplinaire et en partenariat avec d'autres acteurs socio-sanitaires, assure des prestations pour les bénéficiaires dans leur milieu de vie, permettant ainsi d'améliorer leur qualité de vie.

Les principaux axes du texte sont :

- L'harmonisation des normes et la simplification administrative ;
- L'introduction de la « démarche d'évaluation qualitative » dans les secteurs ;
- La reconnaissance du travail en réseau.

La prise en compte, la mise au travail, de la transversalité est l'un des aspects positifs du décret « ambulatoire ». Le texte incite les secteurs à travailler ensemble, et ce, à différents niveaux : collaboration autour de rapports d'activités, convergence de choix des thématiques traitées dans le cadre de la démarche d'évaluation qualitative (DEQ), reconnaissance du travail en réseau.

A l'unanimité de leurs membres, les sections « services ambulatoires » et « aide et soins à domicile » du Conseil consultatif CoCoF ont déposé un amendement à l'avant-projet de décret afin que puisse être agréé, à leur côté, un organisme intersectoriel de coordination.

L'exposé des motifs fait explicitement mention du CBCS. Cet amendement a été accepté par toutes les parties et intégré à la version définitive du décret voté par le Parlement.

L'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative que devra initier le CBCS (art. 93 de l'Ar. d'application du 'décret ambulatoire') est par essence transversale et concernera au moins 9 des 12 secteurs concernés par le décret. Une Convention collective de travail associe les représentants des travailleurs à tous les niveaux de la DEQ. Des négociations sont en cours avec la FASS et la FSB (employeurs) et la CNE et le SETCa (syndicats) afin de mettre en place le cadre de cet accompagnement, qui agrée l'ensemble des parties (CBCS, partenaires sociaux, autorité politique, administration).

Le mémorandum institutionnel 2009

Le Conseil d'administration du CBCS a décidé d'élaborer un mémorandum institutionnel en perspective des élections régionales et communautaires de juin 2009.

Le processus de rédaction du texte prend place d'octobre 2008 à mars 2009 et bénéficie de l'aide méthodologique du département 'Recherche et Innovation' de l'Agence Alter qui accompagne la démarche. Alter intervient à 3 niveaux : l'accompagnement méthodologique, la prise de notes et l'aide à l'analyse de celles-ci.

Afin d'élaborer ce mémorandum, quatre rencontres thématiques entre membres du CBCS ont été organisées. Elles ont été suivies de deux réunions finales d'analyse transversale.

Le mémorandum et les rencontres préalables à son élaboration ne sont pas à considérer comme une recherche académique. À partir de l'analyse, forcément non exhaustive, de terrain, l'objectif consiste en une tentative d'évaluation de l'impact de 20 ans d'existence de la Région de Bruxelles-Capitale et des commissions communautaires sur l'action de terrain. Quels sont les points positifs ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?

Agenda et thématiques retenues pour les 5 rencontres :

20/11/2008 : Les rapports entre l'associatif et les pouvoirs publics. A quoi faut-il être attentif pour que la mise en œuvre de la Charte associative améliore et harmonise les rapports entre les secteurs privé et public de l'action sociale, au sens large, et de la santé ambulatoire ?

06/01/2009 : Les liens entre les associatifs bruxellois francophone et néerlandophone. N'y a-t-il pas avantage à créer des lieux où puissent se retisser des liens entre les associations francophones et néerlandophones actives sur le territoire de la Région bruxelloise ?

22/01/2009 : Le fonctionnement des institutions belges et bruxelloises. A quoi faut-il être attentif pour que l'architecture institutionnelle n'handicape pas le travail des associations de terrain ?

05/02/2009 : Face au fonctionnement des institutions belges et bruxelloises, quelles modalités mettre en œuvre pour permettre aux associations et aux fédérations d'articuler leur parole politique ?

03/2009 : 2 réunions d'analyse transversale de ce qui s'est dit et décidé lors des rencontres, avec Abraham Franssen (FUSL) et validation du texte du mémorandum.

Précisions *méthodologiques* :

Précisons qu'il ne s'agit pas pour le CBCS de proposer « sa » solution aux difficultés institutionnelles que traverse le pays, mais d'être la caisse de résonance des préoccupations de ses membres. Et ce en tenant compte que la quasi totalité des membres du CBCS sont des associations subventionnées œuvrant dans les secteurs social et santé. On représente ici un segment de l'associatif.

Surtout, ce mémorandum met par écrit ce qui fait consensus. Les points sur lesquels il n'y a pas eu d'accord unanime serviront de base aux travaux ultérieurs du CBCS. Certains pourront faire l'objet de groupes de travail, d'articles ou de rencontres-débat.

L'organisation et le suivi des rencontres ont été mis en musique par Stéphanie Devlésaver (prise de note et retranscription), Alain Willaert (coordination générale et co-animation), Thomas Dawance (prise de note, co-animation et synthèse) et Michel Pettiaux (Présidence).

Le mémorandum est disponible sur le site Internet du CBCS.

En résumé, le CBCS, via son mémorandum, s'engage à :

1. Valoriser l'expertise associative et la construction d'un savoir partagé par l'accompagnement et le soutien à la production des analyses et des évaluations nécessaires à une compréhension des réalités professionnelles et des besoins de la population. Cette démarche pourra être entreprise tant en nouant des liens avec des organismes tels l'Observatoire de la santé et du social et le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) dans sa mission de Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACs), que par la mutualisation des ressources sectorielles.
2. Soutenir, dans les limites de ses compétences et moyens, l'émergence de projets de réajustement de l'offre social-santé pour répondre à l'évolution de la demande des usagers.
3. Œuvrer à la mise en place d'un lieu de rencontre formel entre les secteurs associatifs représentés en son sein et les députés bruxellois francophones. L'objectif est de contribuer à nourrir le travail parlementaire et transmettre l'expertise de terrain.
4. Organiser un cycle de Rencontres irisées, rencontres-débats du CBCS, permettant aux associations flamandes et francophones de se rejoindre, au-delà des frontières institutionnelles, autour de problématiques sociales bruxelloises.

Le CBCS est représenté au sein du Conseil d'administration du Centre local de Promotion de la Santé de Bruxelles
Mandat : Alain Willaert
<http://www.clps-bxl.org/>

Le CBCS est invité permanent de l'assemblée générale du Centre de documentation et de coordination sociales asbl.

LE CBCS EST MEMBRE DE

- Service intégré de soins à domicile bruxellois francophone (SISD)
- Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Comité de vigilance en travail social
- Soins chez soi asbl

5. Perspectives pour 2010

L'année 2010 devrait voir l'**agrément du CBCS comme organisme intersectoriel de coordination** (art. 144 du décret de la CoCoF du 05 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé).

Dans ce cadre, les négociations avec les partenaires sociaux et l'autorité politique afin de mettre en place le cadre de l'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative se poursuivront. Elles devront aboutir pour l'assemblée générale du CBCS de mai 2010 au plus tard.

La participation aux travaux du **Conseil consultatif CoCoF** se poursuivra.

Le CBCS organisera **5 Rencontres irisées de rentrée politique**, invitant les ministres, membres du Collège francophone : Evelyne Huytebroeck, Charles Picqué, Benoît Cerexhe, Christos Doukeridis et Emir Kir.

Objectifs de ces rencontres-débats : A partir des principaux enjeux directement relayés par les acteurs de terrain, permettre aux ministres d'une part, de présenter leurs projets relatifs à leurs compétences pour les années à venir ; d'autre part, inviter les responsables et travailleurs du monde associatif à en débattre. Chaque rencontre sera également suivie d'une publication.

Ces rencontres seront organisées par le CBCS asbl, en partenariat avec l'Agence Alter, et en collaboration avec la Coordination laïque de l'action sociale et de santé (CLASS), l'Action Coordonnée Formation Insertion (FIAS-ACFI) et La Maison du Livre de Saint-Gilles.

Le n°161/juin 2010 de la revue **Bruxelles Informations Sociales** sera réalisé en partenariat avec la Fédération des centres de service social (FCSS) : publication d'un rapport réalisé par une de leur chargée de projet : 'Accès aux droits sociaux fondamentaux. Regards des travailleurs sociaux de terrain (CAP –CASG et CSSW)'

Ce rapport a pour mérite d'apporter une vision transversale sur les enjeux de la pauvreté à partir de 5 axes différents : revenu, logement, santé, énergie et culture.

La publication se fera dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté.

Par la suite, elle pourra mener à une Rencontre irisée centrée sur la créativité qui se développe sur le terrain pour tenter de donner l'accès à ces droits sociaux fondamentaux.

La parution hebdomadaire de la **newsletter 'les Brèves du bis'** se poursuivra. Cette parution sera toujours renforcée par l'édition d'articles originaux sur notre site Internet.

Le CBCS, en collaboration avec le CDCS et à l'initiative du CIRB mènera une réflexion quant à **la mise en place d'un « portail social » Internet** pour la Région bruxelloise.

Plus qu'un simple site de contenus, un portail agrège des informations de multiples contributeurs. Par ailleurs, le portail intègre des outils transversaux à l'ensemble des sources d'informations. Tout cela n'a qu'un seul objectif : faciliter la recherche de l'utilisateur.

Pour toute information :

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique ASBL

Avenue Voltaire 135

1030 Bruxelles

<http://www.cbcs.be>